

7003


1

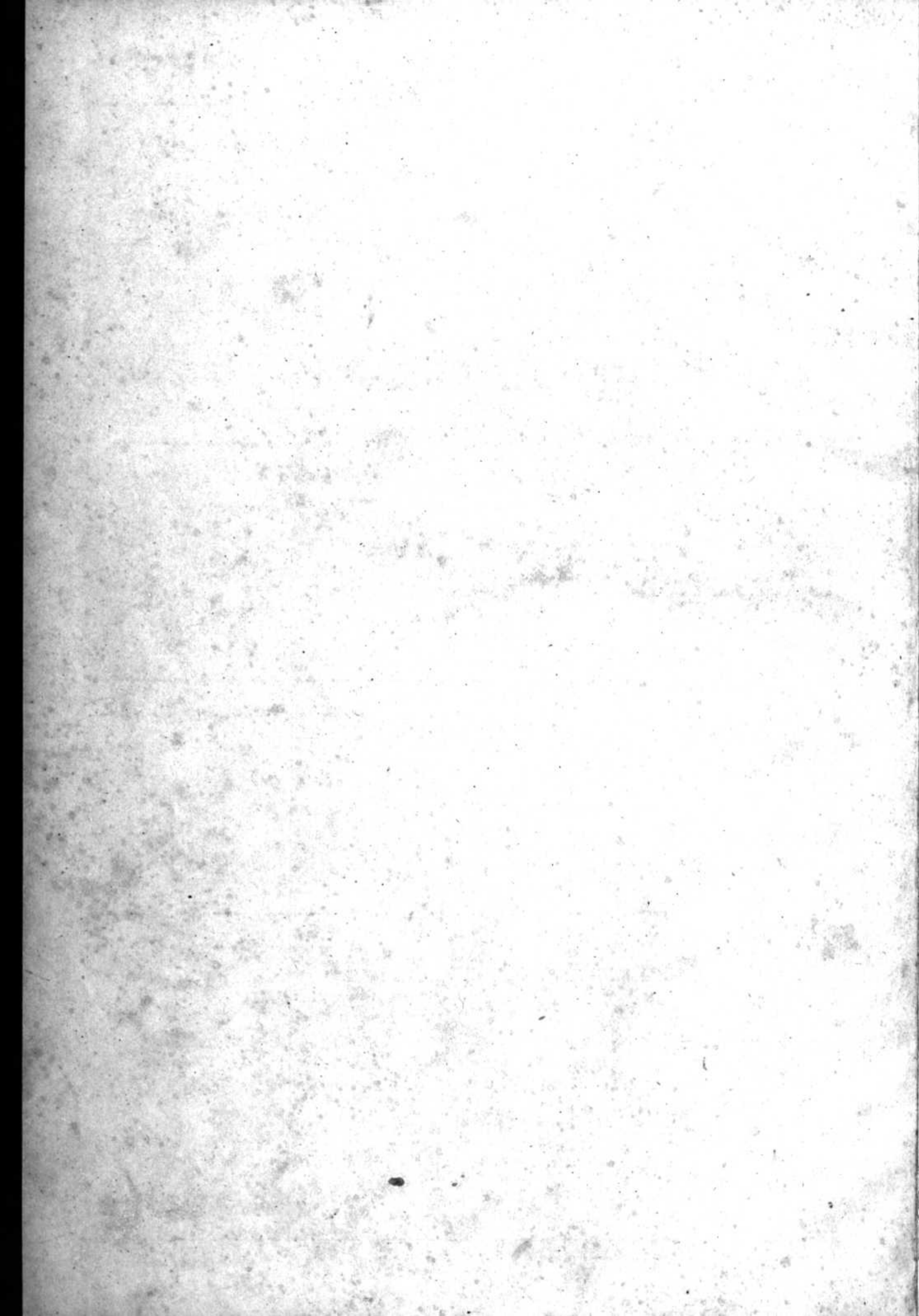
REGISTRE DES NAISSANCES

N^o A 2.

POUR LES NAISSANCES

de l'arrondissement d'état civil de Crey.





Registre des naissances A.

N^o 1.
Vuagniaux
Constant

Le vingt Mars mil huit cent septante six à cinq heures avant midi est né à Grey Constant fils légitime de Jean Vuagniaux (Profession:) agriculteur de Vucherens domicilié à Grey et de Henry Emma Cuchin de Seigneux

Inscrit au présent registre le vingt-deux Mars mil huit cent septante-six sur la déclaration de Jean Vuagniaux père de l'enfant nouveau-né
Confirmé après lecture faite:
Jean Vuagniaux

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier d'Etat-civil de Moudon, M^{onsieur} Craudak

N^o 2
Estoppey
Berthe Adèle

Le vingt-trois Mars mil huit cent septante six à six heures après midi est née à Granges-sous-Grey (hameau de Grey) Berthe Adèle fille légitime de François Louis Estoppey (Profession:) agriculteur de Grey domicilié à Granges-sous-Grey et de Adèle Knutti de Nentigen, canton de Berne

Inscrit au présent registre le vingt-cinq Mars mil huit cent septante-six sur la déclaration de François Louis Estoppey, père de l'enfant nouveau-né
Confirmé après lecture faite:
F^{rançois} Louis Estoppey

L'officier de l'état civil :

M^{onsieur} Craudak

N^o 3.
Steiner Jules Louis

Le vingt sept Mars mil huit cent septante-
six à dix heures après midi est né
à Granges-sous-Crey (hameau de Crey)
Jules Louis fils légitime
de Jean Steiner (Profession:) agriculteur
de Hunstetten (canton de Berne) domicilié à Granges-sous-Crey
et de Lina Duc
de Villars-Bramard

Inscrit au présent registre le vingt-huit Mars
mil huit cent septante-six sur la déclaration de Jean Steiner
père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Jean Steiner

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'Etat Civil de Hunstetten (Berne) J. Crausatz

N^o 4
Cornamusaz Marie

Le vingt trois Mai mil huit cent septante-
six à trois heures avant midi est née
à Crey
Marie fille naturelle
de _____ (Profession:) _____
de _____ domicilié à _____
et de Adèle Cornamusaz
de Crey, domiciliée à Crey

Inscrit au présent registre le vingt-trois Mai
mil huit cent septante-six sur la déclaration de Louise Cornamusaz
sage-femme de Crey y domiciliée, qui a assisté à la naissance

Confirmé après lecture faite :

Louise Cornamusaz sage femme

L'officier de l'état civil :

J. Crausatz

Registre des naissances A.

N° 5
Cosendai Louise

Le vingt-trois Mai mil huit cent septante
six à six heures avant midi est née
à Granges-sous-Écrey
Louise fil le légitime
de Pierre Antoine Cosendai (Profession:) charpentier
de Sassel domicilié à Granges-sous-Écrey
et de Thérèse Cornamusard
de Écrey

Inscrit au présent registre le vingt-cinq Mai
mil huit cent septante-six sur la déclaration de Pierre Antoine
Cosendai de Sassel, domicilié à Granges-sous-Écrey, père du nouveau-né

Confirmé après lecture faite:
Pierre Antoine Cosendai

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'Etat civil de Granges *Jean Crausard*

N° 6
Bresin Nancy

Le vingt-cinq Mai mil huit cent septante
six à huit heures avant midi est née
à Écrey
Nancy fil le légitime
de Jean Louis Bresin (Profession:) agriculteur
de Cronay et Méziery domicilié à Écrey
et de Adèle née Pague
de Écrey

Inscrit au présent registre le vingt-six Mai
mil huit cent septante-six sur la déclaration de Jean Louis
Bresin père du nouveau-né

Confirmé après lecture faite:
Jean Louis Bresin

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'Etat civil de Mollendres *Jean Crausard*

N° 7

Krebs Jules Louis

Jules Louis

A été légitimé par le mariage de sa mère avec Jules Louis Krebs de Wattenwyl (Berne) tailleur à Wattenwyl qui a reconnu la paternité. Ce mariage a été célébré à Grey le huit douze mil huit cent septante six. Inscrit immédiatement après la célébration du mariage par l'officier de l'état civil sous signe

Jean Crandall

Communiqué à l'Officier de l'Etat-Civil de Wattenwyl (Berne) et Grey

Le vingt-deux Juin mil huit cent septante six à une heure avant midi est né

à Grey

Jules Louis fils reconnu

de Jules Louis Krebs (Profession:) tailleur

de Wattenwyl (Berne) domicilié à Grey

et de Louise Cornamusard, tailleur

de Grey

Inscrit au présent registre le vingt-quatre Juin mil huit cent septante six

sur la déclaration de Jules Louis Krebs, père de l'enfant, qui a signé avec sa mère, laquelle consent à cette reconnaissance, comme établie

Confirmé après lecture faite :

Krebs Jules Louis.

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'Etat-Civil de Wattenwyl (Berne)

Jean Crandall

N° 8

Jaggi Louis

Le trente Juin mil huit cent septante six à onze heures avant midi est né

à Granges-sous-Crey

Louis fils légitime

de Christian Jaggi (Profession:) agriculteur

de Lenk canton Berne domicilié à Granges-sous-Crey

et de Louise Guery sa femme

de Bouleens

Inscrit au présent registre le un Juillet mil huit cent septante six

sur la déclaration de Christian Jaggi père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Christina Jaggi

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'Etat-Civil de Lenk (Berne)

Jean Crandall

Registre des naissances A.

N° 9
Haymoz Ernest

Le six Juillet mil huit cent septante six à deux heures et trente minutes, après midi est né à Grey Ernest fils naturel de _____ (Profession:) _____ de _____ domicilié à _____ et de Ursule Haymoz, fille de Jean de Cuverlens, canton de Fribourg, domicilié à Grey

Inscrit au présent registre le huit Juillet mil huit cent septante six sur la déclaration de Marie Roux, sage-femme, de Châttonnays, qui a assisté à la naissance de l'enfant

Confirmé après lecture faite :

Marie Roux

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'Etat Civil de Cuverlens, J. C. Crausaz

N° 10
Cruchon Emile

Le vingt-cinq Juillet mil huit cent septante six à _____ heures _____ après midi est né à Granges-sous-Grey Emile fils légitime de François Cruchon (Profession:) agriculteur de Bercher domicilié à Granges-sous-Grey et de Marie Colloppy, sa femme de Grey

Inscrit au présent registre le vingt-six Juillet mil huit cent septante six sur la déclaration de François Cruchon, agriculteur, domicilié à Granges-sous-Grey, père de l'enfant

Confirmé après lecture faite :

François Cruchon.

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'Etat Civil de St-Cerges, J. C. Crausaz

N^o 11.
Fague Emma

Le quatorze Août mil huit cent septante
six à neuf heures après midi est né(e)
à Grey
Emma fille légitime
de Emile Fague (Profession:) agriculteur
de Grey domicilié à Grey
et de Vustine Centlivres
de Chêne et Paquier

Inscrit au présent registre le quinze Août
mil huit cent septante-six sur la déclaration de Emile Fague
père du nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Emile Fague

L'officier de l'état civil :

José Crausaz

N^o 12.
Jaquet Louise
Sophie

Le neuf Septembre mil huit cent septante
six à six heures avant midi est né(e)
à Granges-sous-Grey
Louise Sophie fille légitime
de Jules Henri Jaquet (Profession:) agriculteur
de Granges-de-Vesin domicilié à Granges-sous-Grey
et de Sophie Duc
de Villars-Bramard

Inscrit au présent registre le onze Septembre
mil huit cent septante-six sur la déclaration de Jules Henri
Jaquet père du nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Henri Jaquet

Communiqué à

L'Officier de l'Etat Civil de Muribly (Fribourg) José Crausaz

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 13.
Crausaz Marie

Le seize Septembre mil huit cent septante six à deux heures et demie après midi est né à Grey Marie fil légitime de Jacques Daniel Crausaz (Profession:) agriculteur de Grey domicilié à Grey et de Leticie Goumard de Seuilles

Inscrit au présent registre le dix huit Septembre mil huit cent septante six sur la déclaration de Jacques Daniel Crausaz, agriculteur, de Grey, y domicilié, père du enfant

Confirmé après lecture faite :

Jacques D. Crausaz

L'officier de l'état civil :

Jos. Crausaz

N° 14.
Oberson Jules Cyprien

Le dix huit Septembre mil huit cent septante six à sept heures après midi est né à Grey Jules Cyprien fil légitime de Jean Léopold Victor Oberson (Profession:) aubergiste de Vevey (Vribourg) domicilié à Grey et de Anne Marie Louise Sclat de Chalonay (Vribourg)

Inscrit au présent registre le vingt Septembre mil huit cent septante six sur la déclaration de Jean Oberson aubergiste à Grey, père du nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Jean Léopold Victor Oberson

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Vevey en présence de M. le Maire

Jos. Crausaz

No 15
Delcrousaz Oscar

Le dix huit Septembre mil huit cent septante six à neuf heures et avant midi est né à Grey Oscar fil *légitime* de Béal Delcrousaz (Profession:) agriculteur de Grey domicilié à Grey et de Sydie Bœuf de Marnand

Inscrit au présent registre le vingt Septembre mil huit cent septante six sur la déclaration de Béal Delcrousaz agriculteur de Grey, y domicilié, père du nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Béal Delcrousaz

L'officier de l'état civil :

J. Crasato

No 16
Jaquet Emile Henri
Cyprien
approuvé la recture des mots Cyprien remplacés par ceux de Henri, et celle des mots Henri remplacés par ceux de Cyprien.
L'Officier de l'Etat Civil
J. Crasato

Le vingt-six Octobre mil huit cent septante six à sept heures après midi est né à Granges-sous-Grey Emile *# Henri* *# Cyprien* fil *légitime* de Emile *# Henri* *# Cyprien* Jaquet (Profession:) agriculteur de Granges-de-Vesin domicilié à Granges-sous-Grey et de Louise Thentorez sa femme de Seigneux

Inscrit au présent registre le vingt-neuf Octobre mil huit cent septante six sur la déclaration de Emile *# Henri* *# Cyprien* Jaquet, domicilié à Granges-sous-Grey, père du nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Emile Jaquet

Communiqué

à l'Officier de l'Etat-Civil de Neuvilly.

L'officier de l'état civil :

J. Crasato

Registre des naissances A.

N° 17
Crausaix Aimé
Alphense

Le deux Septembre mil huit cent septante
six à neuf heures et demie après midi est né
à Grey
Aimé Alphense fils légitime
de Charles Louis Crausaix (Profession:) agriculteur
de Grey domicilié à Grey
et de Rosine Bertholine Schmitt sa femme
de Diemligen et Kärsstetten

Inscrit au présent registre le quatorze Septembre
mil huit cent septante six sur la déclaration de Charles Louis
Crausaix père du nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Charles Louis Crausaix

L'officier de l'état civil :

José Crausaix

N° 18
Henchoz Henri

Le un Décembre mil huit cent septante
six à trois heures et quatre minutes avant midi est né
à Grey
Henri fils gémmeux et légitime
de Louis Auguste Henchoz (Profession:) agriculteur
de Château d'Arce domicilié à Grey
et de Yanchette Bauf
de Neuchâtel

Inscrit au présent registre le trois Décembre
mil huit cent septante six sur la déclaration de Auguste Henchoz
agriculteur de Château d'Arce, domicilié à Grey, père du nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Louis Auguste Henchoz

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier d'Etat Civil du Château d'Arce José Crausaix

N^o 19
Henchoz Auguste

Le un Décembre mil huit cent septante
six à trois heures et quarante cinq minutes avant midi est né
à Grey
Auguste fil légitime et légitime
de Louis Auguste Henchoz (Profession:) agriculteur
de Château d'Arce domicilié à Grey
et de Fanchelle Bœuf
de Marnand

Inscrit au présent registre le trois Décembre
mil huit cent septante six sur la déclaration de Auguste Henchoz
agriculteur de Château d'Arce domicilié à Grey, père du nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Louis Auguste Henchoz

Communié

à l'Officier d'Etat civil du Château d'Arce

L'officier de l'état civil :

José Crausack

N^o

Le trente et un Décembre mil huit cent septante
six au soir à la série heure des numéros d'inscriptions midi est né
à du présent Registre, est clos pour l'exercice de l'année, mil
huit cent septante six, en exécution de l'article deux de
de la Loi Fédérale du 24 Décembre 1874, (Profession:) article 9 du
de Règlement Fédéral du 17 Septembre 1875 sur l'Etat
et de Civil, et les deux doubles certifiés conformes
de

Inscrit au présent registre le

mil huit cent

sur la déclaration de

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

José Crausack

Registre des naissances A.

N° 1.

Vuagniaux Adrien

En date du 18 décembre 1952, le Département de Justice et Police du canton de Vaud a ordonné la rectification de l'acte inscrit ci-contre en ce sens que la mère du prénommé soit désignée sous le seul prénom "Jeannette".

Inscrit le 22 décembre 1952.

L'officier de l'état civil:

R. *Rigueron*

Communiqué au Département de Justice et Police le 22 décembre 1952 et à l'état civil de Moudon.

Le un Janvier mil huit cent septantesept à sept heures avant midi est néà GreyAdrien fils légitimede Daniel Vuagniaux (Profession:) agriculteurde Vucherens domicilié à Greyet de Jenny née Carrard sa femmede Collombier sur MorgesInscrit au présent registre le deux Janviermil huit cent septante sept sur la déclaration de Daniel Vuagniaux agriculteur, de Vucherens, domicilié à Grey, père du nouveau né

Confirmé après lecture faite:

Daniel Vuagniaux

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'Officier de l'Etat Civil de Moudon Jos Crandak

N° 2

Thuillard
Charles AlbertLe vingt-trois Janvier mil huit cent septantesept à dix heures et demie après midi est néà aux Granges-sous-GreyCharles Albert fils légitimede François Thuillard (Profession:) agriculteurde Froidewille domicilié à Granges-sous-Greyet de Julie née Estoppey sa femmede GreyInscrit au présent registre le vingt-cinq Janviermil huit cent septante sept sur la déclaration de François Thuillard père du nouveau né

Confirmé après lecture faite:

François Thuillard

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'Officier d'Etat Civil de Bôtten Jos Crandak

No 3

Yaggi Emilie Cécile

Le quinze Février mil huit cent septante sept à onze heures quarante-cinq minutes, après midi est né e
à Granges-sous-Trey
Emilie Cécile fille légitime
de Abraham Yaggi (Profession:) pintier
de Lenk canton de Berne domicilié à Granges-sous-Trey
et de Catherine Burri sa femme
de Gessenay canton de Berne

Inscrit au présent registre le dix-sept Février
mil huit cent septante-sept sur la déclaration de Abraham Yaggi, pintier à Granges-sous-Trey, père du nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Abraham Yaggi

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier d'Etat-Civil de Lenk José Crausatz

No 4

Caillet Marie

Le dix-huit Février mil huit cent septante sept à cing heures avant midi est né e
à Trey
Marie fille légitime
de Jean Daniel Caillet (Profession:) agriculteur
de Trey et Maracon domicilié à Trey
et de Marie Louise née Estopprey sa femme
de Trey

Inscrit au présent registre le vingt Février
mil huit cent septante-sept sur la déclaration de Daniel Caillet
agriculteur de Trey y domicilié, père du nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Jean Daniel Caillet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier d'Etat-Civil à Palézieux José Crausatz

Registre des naissances A.

N° 5.

DeCrousaz Héliane

Le vingt-sept Février mil huit cent septante-sept à six heures avant midi est née
à Erey
Héliane fille légitime
de François DeCrousaz (Profession:) agriculteur
de Erey domicilié à Erey
et de Adèle née Beremont, sa femme
de Eclagnens

Inscrit au présent registre le vingt-neuf Février mil huit cent septante-sept sur la déclaration de François DeCrousaz de Erey y domicilié, père du nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

François DeCrousaz

L'officier de l'état civil :

François Crousaz

N° 6

Cornut Emile

Le cinq Avril mil huit cent septante-sept à cinq heures avant midi est né
à Erey
Emile fils légitime
de Jean Baptiste Cornut (Profession:) agriculteur
de Savigny domicilié à Erey
et de Louise Adèle née Rod, sa femme
de Propres

Inscrit au présent registre le sept Avril mil huit cent septante-sept sur la déclaration de Jean Baptiste Cornut, agriculteur, de Savigny, domicilié à Erey, père du nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Jean Baptiste Cornut

L'officier de l'état civil :

François Crousaz

Communiqué à l'Officier d'état-civil de Savigny

No 7
DeCrousaz Charles

Le vingt-cinq Avril _____ mil huit cent septante
sept _____ à onze _____ heures _____ avant midi est né
à Grey _____
Charles _____ fils légitime _____
de Auguste DeCrousaz _____ (Profession:) agriculteur _____
de Grey _____ domicilié à Grey _____
et de Louise née Cornamusaz, sa femme _____
de Grey _____

Inscrit au présent registre le vingt-sept Avril _____
mil huit cent septante-sept _____ sur la déclaration de Auguste
DeCrousaz, agriculteur, de Grey y domicilié, père du nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Auguste DeCrousaz

L'officier de l'état civil :

Frédéric Crousaz

No 8
Pidoux Henri

Le vingt-un Mai _____ mil huit cent septante
sept _____ à deux _____ heures _____ avant midi est né
à Grey _____
Henri _____ fils légitime _____
de Daniel Frédéric Pidoux _____ (Profession:) domestique _____
de Villars-le-Comte _____ domicilié à Combremont-le-Grand _____
et de Jeanne Susanne née Genies, sa femme, _____
de Thierrens, domicilié à Grey _____

Inscrit au présent registre le vingt-trois Mai _____
mil huit cent septante-sept _____ sur la déclaration de Louise Corna-
musaz, sage-femme, de Grey, qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Louise Cornamusaz sage femme

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier d'Etat-Civil de Genex

Frédéric Crousaz

Registre des naissances A.

N° 9
Delcrousaz Alice

Le vingt Juin _____ mil huit cent septante
sept. — à une heure _____ avant midi est née
à Grey _____
Alice _____ fille légitime _____
de Emile Delcrousaz _____ (Profession:) agriculteur,
de Grey _____ domicilié à Grey _____
et de Elise née Bullix, sa femme _____
de Villars-le-Comte _____

Inscrit au présent registre le vingt-deux Juin _____
mil huit cent septante-sept _____ sur la déclaration de Emile Delcrousaz
de Grey y domicilié, père du nouveau-né _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Delcrousaz

L'officier de l'état civil :

José Craubats

N° 10
Pages Méri Lina

Le quinze Août _____ mil huit cent septante
sept. — à six heures _____ avant midi est née
à Grey _____
Méri Lina _____ fille légitime _____
de Fritz Pages _____ (Profession:) agriculteur
de Grey _____ domicilié à Grey _____
et de Adèle Rosine née Delcrousaz, sa femme _____
de Grey _____

Inscrit au présent registre le dix-sept Août _____
mil huit cent septante-sept _____ sur la déclaration de Fritz Pages
agriculteur de Grey y domicilié, père du nouveau-né _____

Confirmé après lecture faite :

Fritz Pages

L'officier de l'état civil :

José Craubats

N^o 11
Steiner Fritz

Le vingt-huit Août _____ mil huit cent septante
sept _____ à onze heures _____ après midi est né
à Granges-sous-Trey _____
Fritz _____ fils légitime
de Jean Steiner _____ (Profession:) agriculteur
de Thunstetten _____ domicilié à Granges-sous-Trey
et de Lina née Duc _____
de Villars-Bramard _____

Inscrit au présent registre le trente-Août _____
mil huit cent septante-sept _____ sur la déclaration de Jean Steiner
agriculteur domicilié aux Granges-sous-Trey père du nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Jean Steiner

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier d'Etat-Civil de Thunstetten J. Crausaz

N^o 12
Cornamusaz
Oscar Alexandre

Le ~~vingt~~ treize Septembre _____ mil huit cent septante
sept _____ à Sept heures _____ avant midi est né
à Trey _____
Oscar Alexandre _____ fils légitime
de Pierre Daniel Cornamusaz _____ (Profession:) agriculteur
de Trey _____ domicilié à Trey _____
et de Isaline née Cornamusaz _____
de Trey _____

Inscrit au présent registre le quinze Septembre _____
mil huit cent septante-sept _____ sur la déclaration de Pierre Daniel
Cornamusaz _____

Confirmé après lecture faite :

Pierre Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Vuagnier

(à la 1^{re} ligne)
approuvé la rature du mot quatorze remplacé par
le mot treize
L'Officier de l'état-civil de Vignand

Registre des naissances A.

N° 13

Cosendai

Marie Emma

Le vingt-trois Septembre mil huit cent septante sept à trois heures après midi est né
 à Granges-sous-Trey, hameau de Trey
Marie Emma fille légitime
 de Sieur Antoine Cosendai (Profession:) Charpentier
 de Sorssel domicilié à Granges-sous-Trey
 et de Jélie née Comamusy
 de Trey domiciliée à Granges-sous-Trey

Inscrit au présent registre le vingt-quatre Septembre
 mil huit cent septante sept sur la déclaration de Sieur Antoine
Cosendai père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Sieur Antoine Cosendai

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'Etat Civil de Granges.

J. Vuagniaux

N° 14

Resin Alfred

Le vingt-neuf Septembre mil huit cent septante sept à une heure avant midi est né
 à Trey
Alfred fils légitime
 de Jean Louis Resin (Profession:) Agriculteur
 de Cronayet Mézery domicilié à Trey
 et de Adèle née Savue
 de Trey

Inscrit au présent registre le premier Octobre
 mil huit cent septante sept sur la déclaration de Jean Louis
Resin père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Jean Louis Resin

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'Etat Civil de Mollondin.

J. Vuagniaux

N^o 15
Krebs Emma

Le vingt Octobre mil huit cent septante
sept à six heures après midi est née
à Trey
Emma fille légitime
de Jules Louis Krebs (Profession:) tailleur
de Wattenwyl (Brens) domicilié à Trey
et de Louise née Cornamusaz
de Trey

Inscrit au présent registre le vingt et un Octobre
mil huit cent septante sept sur la déclaration de Jules Louis
Krebs père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Krebs Jules Louis.

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'état civil de Wattenwyl

J. Vuagniaux

N^o 16
Pages Constant

Le quatorze Novembre mil huit cent septante
sept à onze heures après midi est né
à Trey
Constant fils légitime
de Antoine Pages (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à Trey
et de Sylvie Pages
de Sedeilles

Inscrit au présent registre le Dix sept Novembre
mil huit cent septante sept sur la déclaration de Antoine
Pages père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Antoine Pages

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

Registre des naissances A.

N° 17
Crausaz Alice Louise

Le vingt huit novembre mil huit cent septante sept
à Orge heure après midi est née
à Trey
Alice Louise fille légitime
de Charles Louis Crausaz (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à Trey
et de Rosine Bertha née Knutti
de Diemtigen au Canton de Berne

Inscrit au présent registre le vingt neuf novembre
mil huit cent septante sept sur la déclaration de Charles Louis Crausaz père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Charles Louis Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

N° 18
Nicola (née morte)

Le vingt huit novembre mil huit cent septante sept
à Orge heure après midi est née
à Granges sous Trey, hameau de Trey
Nicola (née morte) fille légitime
de Charles Louis Nicola (Profession:) maçon
de Santino, prov. Novares, Italie, domicilié à Granges sous Trey
et de Louise Ostosprey
de Granges

Inscrit au présent registre le vingt novembre
mil huit cent septante sept sur la déclaration de Charles Louis Nicola père de l'enfant

Confirmé après lecture faite :

Charles Louis Nicola

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

No 19
RoCHAT
Charles Henri

Le neuf Décembre mil huit cent septante sept à une heure après midi est né à Granges sous Trey, hameau de Trey Charles Henri fils légitime de Jules François RoCHAT (Profession:) Conducteur de train de Océpens et des Charbonnages domicilié à Océpens et de Rosine Corbaz de Mont sur Sausanne

Inscrit au présent registre le neuf Décembre mil huit cent septante sept sur la déclaration de Jules François RoCHAT père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :
RoCHAT Jules François

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux Officiers de l'état civil de La Sarraz J. Vuasnieux
L'Ed. Sec.

No

Le Neuf et huit trente-un Décembre mil huit cent septante sept à dix heures du soir, le midi est né à présent registre est clos et certifié conforme à l'autre double, suivant l'article 2 de la loi fédérale du 24 Décembre 1874 de moi soussigné officier de l'état (Profession:) civil de l'arrondissement de Trey, domicilié à L'Officier de l'état civil et de J. Vuasnieux

Inscrit au présent registre le mil huit cent sur la déclaration de

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né _____
à _____
de _____ fil _____
de _____ (Profession :) _____
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né _____
à _____
de _____ fil _____
de _____ (Profession :) _____
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né

à _____

de _____ fil _____

(Profession :)

de _____ domicilié à _____

et de _____

de _____

Inscrit au présent registre le _____

mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né

à _____

de _____ fil _____

(Profession :)

de _____ domicilié à _____

et de _____

de _____

Inscrit au présent registre le _____

mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 1
Thuillard
Félix Louis

Le quinze Janvier mil huit cent septante
 huit à trois heures après midi est né
 à us Granges sous Euy, nouveau de Euy,
Félix Louis fils légitime
 de François Thuillard (Profession:) agriculteur
 de Froiderville domicilié à us Granges sous Euy,
 et de Julie Estopy
 de Euy

Inscrit au présent registre le Dix-sept Janvier
 mil huit cent septante huit sur la déclaration de François
Thuillard père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

François Thuillard

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Stottens J^e Vagniaux

N° 2
Tetter Henri

Le vingt deux Janvier mil huit cent septante
 huit à deux heures et demie après midi est né
 à Euy
Henri fils légitime
 de Samuel Henri Tetter (Profession:) maréchal
 de Motiers (Fribourg) domicilié à Euy
 et de Susanne Coffey
 de Yullens

Inscrit au présent registre le vingt quatre Janvier
 mil huit cent septante huit sur la déclaration de Samuel Henri
Tetter père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

S. H. Tetter

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Motiers J^e Vagniaux

No 3.
Estopprey Nancy
Louise

Le trente Janvier mil huit cent Septante
huit à cinq heures et demie avant midi est né
à Crey
Nancy Louise fille légitime
de François Louis Estopprey (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Adèle Snütti
de Diemtigen Bern

Inscrit au présent registre le premier Février
mil huit cent Septante huit sur la déclaration de François
Louis Estopprey père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

F. Louis Estopprey

L'officier de l'état civil :

J. Vaagniaux

No 4
Crausaz Fritz

Le deux Mars mil huit cent Septante
huit à quatre heures après midi est né
à Trey
Fritz fils légitime
de Jacques Daniel Crausaz (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à Trey
et de Zélie Gourmaz
de Sideilles

Inscrit au présent registre le quatre Mars
mil huit cent Septante huit sur la déclaration de Jacques
Daniel Crausaz père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Jacques Daniel Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Vaagniaux

Inscrit à Trey le 18 Mars 1878

Le Préfet
Urvan

Registre des naissances A.

N° 5

Jacques Aimé

Le deux Mars mil huit cent septante
huit à trois heures et demie après midi est né—
 à Erey
Aimé fils légitime
 de Emile Jacques (Profession:) agriculteur
 de Erey domicilié à Erey
 et de Justine Centlivres
 de Chênes et Jaquier

Inscrit au présent registre le treize Mars
 mil huit cent septante huit sur la déclaration de Emile Jacques
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Emile Jacques

L'officier de l'état civil :

F. Vuigniaux

N° 6

De Crousaz Benjamin

Le un Avril mil huit cent septante
huit à huit heures et demie avant midi est né—
 à Erey
Benjamin fils légitime
 de Béat De Crousaz (Profession:) agriculteur
 de Erey domicilié à Erey
 et de Lydie Boeuf
 de Marnand

Inscrit au présent registre le trois Avril
 mil huit cent septante huit sur la déclaration de Béat
De Crousaz père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Béat De Crousaz

L'officier de l'état civil :

F. Vuigniaux

No 7

Magniaux Ernest

Le Cinq Mai mil huit cent Septante
Suit à neuf heure avant midi est né —
 à Brey
Ernest fil légitime
 de Jean Magniaux (Profession:) agriculteur
 de Vuchères domicilié à Brey
 et de Jenny Emma Cachin
 de Seigneur

Inscrit au présent registre le Cinq Mai
 mil huit cent Septante Suit sur la déclaration de L'officier de
l'état civil soussigné, père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil Magniaux
de Moudon

No 8

Bessard Henri Adolphe

Le Dix Sept Mai mil huit cent Septante
Suit à Suit heure et demie après midi est né —
 à la gare de Brey
Henri Adolphe fil légitime
 de Victor Bessard (Profession:) employé de Chemin
de Bellerive domicilié à Brey de fer
 et de Anne Jenny Huillemin
 de Carpevaux Fribourg

Inscrit au présent registre le Dix huit Mai
 mil huit cent Septante Suit sur la déclaration de Victor Bessard
père du nouveau né

Confirmé après lecture faite :

V. Bessard

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Constantine

Magniaux

N° 9
Herchoz Louis

Le un Septembre mil huit cent Septante huit à dix heures et demies après midi est né à Trey Louis fils légitimes de Auguste Louis Herchoz (Profession:) agriculteur de Château-d'Orx domicilié à Trey et de Fanchette Boey de Marnand

Inscrit au présent registre le trois Septembre mil huit cent Septante huit sur la déclaration de Auguste Louis Herchoz père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:

Auguste Louis Herchoz

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'officier de l'état civil de ce
Château-d'Orx

J. Magniaux

N° 10
Magniaux Henri

Le Douze Septembre mil huit cent Septante huit à dix heures après midi est né à Trey Henri fils légitimes de Daniel Magniaux (Profession:) agriculteur de Tucherens domicilié à Trey et de Jenny Carrard de Colombier sur Morges

Inscrit au présent registre le quatorze Septembre mil huit cent Septante huit sur la déclaration de Daniel Magniaux père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:

Daniel Magniaux

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'officier de l'état civil de ce
Moudon

J. Magniaux

En date du 18 décembre 1952 le Département de Justice et Police du canton de Vaud a ordonné la rectification de l'acte inscrit ci-contre en ce sens que la mère du prénommé soit désignée sous le seul prénom "Jeannette".

Inscrit le 22 décembre 1952

L'officier de l'état civil:
R. Piqueron

Communiqué au Département de Justice et Police le 22 décembre 1952 et à l'état civil de Moudon

N° 11.
Pidou Constant

Le dix huit novembre mil huit cent Septante
huit à dix heure 1 avant midi est né
à Crey
Constant fil légitime
de Daniel Frédéric Pidou (Profession:) agriculteur
de Mars-le-Comte domicilié à Crey
et de Jeanne Susanne Genier
de Chierens

Inscrit au présent registre le vingt novembre
mil huit cent Septante huit sur la déclaration de Daniel Frédéric
Pidou père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Daniel Frédéric Pidou

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'état civil J. Magnan
de Crey

N° 12
Cosendai Sophie

Le neuf décembre mil huit cent Septante
huit à neuf heure 1 après midi est né
à aux Granges-sous-Crey
Sophie fil légitime
de Pierre Antoine Cosendai (Profession:) Charpentier
de Sattel domicilié à aux Granges-sous-Crey
et de Marie Cornambas
de Crey

Inscrit au présent registre le neuf décembre
mil huit cent Septante huit sur la déclaration de Pierre
Antoine Cosendai père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Pierre Antoine Cosendai

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'état civil J. Magnan
de Granges

+ ?
mai jué 65

Registre des naissances A.

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né
à _____
_____ fil _____
de _____ (Profession :)
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né
à _____
_____ fil _____
de _____ (Profession :)
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 1.

RoCHAT Jules AloisLe deux février mil huit cent Septante
neuf à huit heures après midi est né

à Granges-sous-Trey,

Jules Alois fils légitime

de Jules François RoCHAT (Profession:) employé de Chemins de fer

de Selipens et des Charbonniers domicilié à Granges-sous-Trey,

et de Rosine Corbay

de Mont-sur-Saulbonne

Inscrit au présent registre le quatre février
mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Jules François
RoCHAT père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

RoCHAT Jules Alois

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux Officiers de l'état civil de J. Magnin
à Granges-sous-Trey.

N° 2

CAILLET AdrienneLe vingt trois février mil huit cent Septante
neuf à neuf heures avant midi est né

à Trey,

Adrienne fille légitime

de Jean Daniel CAILLET (Profession:) agriculteur

de Trey, et Maracou domicilié à Trey,

et de Marie Louise née Estoppey

de Trey,

Inscrit au présent registre le Vingt cinq février
mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Jean
Daniel CAILLET père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Jean Daniel Caillet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'état civil
de Palézieux

J. Magnin

No 3.

Debrousaz Elvines

Le huit Mars mil huit cent septant
neuf à huit heures après midi est né
à Grey,
Elvines — fil légitime —
de François Debrousaz (Profession:) agriculteur
de Grey, domicilié à Grey
et de Adèle Bezençon
de Cellaumont

Inscrit au présent registre le dix Mars
mil huit cent septante neuf sur la déclaration de François
Debrousaz père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

François Debrousaz

L'officier de l'état civil :

L. Guignard

No 4.

Chuillard Julie Emma

Le vingt huit Mars mil huit cent septante
neuf à neuf heures et demie après midi est né
à ux Granges sous Grey,
Julie Emma — fil légitime —
de François Chuillard (Profession:) agriculteur
de Triverville, domicilié à ux Granges sous Grey
et de Julie Esteprey
de Grey

Inscrit au présent registre le vingt un Mars
mil huit cent septante neuf sur la déclaration de François
Chuillard père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

François Chuillard

L'officier de l'état civil :

L. Guignard

Communiq. à l'officier de l'état civil de Dottend

Registre des naissances A.

N^o 5.
Cornamusaz Emile

Le vingt Mars mil huit cent Septante
neuf à huit heure s avant midi est né—

à Crey.

Emile fils légitime

de Jacques Daniel Cornamusaz (Profession:) agriculteur

de Crey domicilié à Crey

et de Suzette Jaquet

de Vacherens.

Inscrit au présent registre le deux Avril

mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Jacques Daniel

Cornamusaz père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Jacques Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil:

J. Magnin

N^o 6.
Fritz Pages

Le cinq Avril mil huit cent Septante
neuf à dix heure s après midi est né—

à Crey.

Fritz fils légitime

de Fritz Pages (Profession:) agriculteur

de Crey domicilié à Crey

et de Adèle Rosine DeCroussaz

de Crey.

Inscrit au présent registre le huit Avril

mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Fritz Pages

père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Fritz Pages

L'officier de l'état civil:

J. Magnin

Registre des naissances A.

N^o 4.

Pages Alfred

Le cinq Avril mil huit cent Septante
neuf à Neuchâtel heure 1 après midi est né
à Crœy
Alfred - fil légitime
de Fritz Pages (Profession: agriculteur)
de Crœy domicilié à Crœy
et de Adèle Rosine Le Couvreur
de Crœy

Inscrit au présent registre le huit Avril
mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Fritz Pages
père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Fritz Pages

L'officier de l'état civil :

J. Le Magnian

N^o 5.

Krebs Frida

Le vingt Avril mil huit cent Septante
neuf à Sept heure 1 après midi est née
à Trey
Frida - fil légitime
de Jules Louis Krebs (Profession: Tailleur d'habits)
de Mattenwil, Berne, domicilié à Trey
et de Louise Cornamusaz
de Trey

Inscrit au présent registre le vingt Avril
mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Jules Louis
Krebs père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Krebs Jules Louis

L'officier de l'état civil :

J. Le Magnian

Communiqué à l'officier de l'état civil de Mattenwil

Registre des naissances A.

N° 9.
Fague Hortense

Le quinze Avril mil huit cent Septante
neuf à onze heure et demie avant midi est né
à Troy,
Hortense fil le légitime
de Emile Fague (Profession:) agriculteur
de Troy, domicilié à Troy,
et de Justine Constances
de Chêne et Paquier.

Inscrit au présent registre le dix huit Avril
mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Emile Fague
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Emile Fague

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

N° 10.
Fivat Henri
Louis

Le Vingt six Avril mil huit cent Septant
neuf à six heure et demie après midi est né
à us Granges sous Troy,
Henri Louis fil le légitime
de Louis Fivat (Profession:) charpentier
de Sassel, domicilié à us Granges sous Troy,
et de Olympie Estoppey
de Grey.

Inscrit au présent registre le vingt Sept Avril
mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Louis
Fivat père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Louis Fivat

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de
Granges. J. Magniaux

No 11.

Steppey Samuel
Edouard

Le vingt-sept Avril mil huit cent Septante
neuf à trois heures après midi est né
à ux Granges sous Trey,
Samuel Edouard fil légitime
de François Samuel Steppey (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à ux Granges sous Trey,
et de Mina Morgenroth
de Genève

Inscrit au présent registre le vingt-huit Avril
mil huit cent Septante-neuf sur la déclaration de François
Samuel Steppey père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

F. Steppey

L'officier de l'état civil :

J. Magnieux

No 12

Jaquet, mort-né

Le cinq Mai mil huit cent Septante
neuf à deux heures après midi est né
à ux Granges sous Trey,
Jaquet, mort-né, fil légitime
de Jules Henri, (Profession:) agriculteur
de Granges de Vesin, Fribourg domicilié à ux Granges sous Trey,
et de Lina Jaggi
de Genève, Berne.

Inscrit au présent registre le Sept Mai mil huit cent Septante-neuf
mil huit cent sur la déclaration de Jules Henri
Jaquet père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Henri Jaquet

L'officier de l'état civil :

J. Magnieux

Registre des naissances A.

N° 13

Crausaz Marie
Laure

Le huit Mai mil huit cent Septante
neuf à six heures et demie avant midi est née
à Trey,
Marie Laure fille légitime
de Charles Louis Crausaz (Profession:) agriculteur
de Trey, domicilié à Trey,
et de Rosine Bertha Knutte
de Pimentigen, canton de Yvernes

Inscrit au présent registre le neuf Mai
mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Charles Louis
Crausaz père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Charles Louis Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

N° 14

Crausaz Henri

Le vingt cinq Mai mil huit cent Septante
neuf à six heures et demie après midi est né
à Trey
Henri fils légitime
de Jacques Daniel Crausaz (Profession:) agriculteur
de Trey, domicilié à Trey
et de Hélie Goumaz
de Tignes

Inscrit au présent registre le vingt huit Mai
mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Jacques Daniel
Crausaz père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Jacques D. Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

No 15

Fague Charles Alfred

Le un Juillet mil huit cent Septante
neuf à cinq heure après midi est né —
à aux Granges sous Crey
Charles Alfred fils légitime
de Charles Fague (Profession:) Agriculteur
de Crey domicilié à aux Granges sous Crey
et de Rosette Cornamuraz
de Crey.

Inscrit au présent registre le trois Juillet
mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Suzanne Cornamuraz
née Grollet, grand-mère maternelle de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Suzanne Cornamuraz

L'officier de l'état civil :

J. Madrin

No 16

Lavanchy Lucie

Le quatre Octobre mil huit cent Septante
neuf à neuf heure avant midi est née —
à aux Granges sous Crey
Lucie fille légitime
de François Louis Lavanchy (Profession:) Agriculteur
de Savigny et de Forêt domicilié à aux Granges sous Crey
et de Marie Louise née Forat
de Cerneu-Claude Commune des Bois, Berne.

Inscrit au présent registre le six Octobre
mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de François Louis
Lavanchy père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Lavanchy François Louis

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil de
Savigny et de Forêt (Lavaux)

J. Madrin

Registre des naissances A.

N° 17.
Comamusaz Aimé

Le quinze Octobre mil huit cent Septante
neuf à six heure avant midi est né
à Croy.
Aimé fil & légitime
de Pierre Daniel Comamusaz (Profession:) agriculteur
de Croy domicilié à Croy
et de Saline née Comamusaz
de Croy.

Inscrit au présent registre le six sept Octobre
mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Pierre Daniel
Comamusaz père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :
Pierre Daniel Comamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Vagniaux

N° 18.
Vagniaux Jean Henri

Le un Décembre mil huit cent Septante
neuf à une heure avant midi est né
à Croy.
Vagniaux Jean Henri fil & légitime
de Daniel Vagniaux (Profession:) agriculteur
de Vucherens domicilié à Croy
et de Jenny Carard
de Colombier sur Noges.

Inscrit au présent registre le trois Décembre
mil huit cent Septante neuf sur la déclaration de Daniel
Vagniaux père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :
Daniel Vagniaux

L'officier de l'état civil :

J. Vagniaux

En date du 18 décembre 1954, le Département de Justice et Police du canton de Vaud a ordonné la rectification de l'acte inscrit ci-contre en ce sens que la mère du prénommé soit désignée sous le seul prénom " Jeannette " .

Inscrit le 22 décembre 1954

L'officier de l'état civil :
P. Piqueron

Communiqué au Département de Justice et Police le 22 décembre 1954 et à l'état civil de Moudon .

Communiqué à l'officier de l'état civil
20 Moudon .

Registre des naissances A.

N° _____

Le Sept vingt un Décembre mil huit cent septante
neuf à Sept heure du soir, le présent midi est né
à registre est classé, et certifié conforme à l'acte double,
suivant l'article 2 de la loi fédérale fit du 24 Décembre 1874
de par moi soussigné officier de (Profession:) l'état civil de
de l'arrondissement de Grey, domicilié à L'office de l'état civil
et de _____ J. Magnien
de _____

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né
à _____
de _____ fil _____
de _____ (Profession :)
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né _____
à _____
_____ fil _____
de _____ (Profession :) _____
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____
Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____
Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né _____
à _____
_____ fil _____
de _____ (Profession :) _____
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____
Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____
Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né
à _____
_____ fil _____
de _____ (Profession :)
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né
à _____
_____ fil _____
de _____ (Profession :)
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 1.
Cosendai Charles
Louis

Le deux février mil huit cent huitant
à deux heure 1 avant midi est né
à us Granges sous Croy,
Charles Louis fil & légitime
de Pierre Antoine Cosendai (Profession:) Charpentier
de Sattel domicilié à us Granges sous Croy,
et de Zélie Comamuzaz
de Croy,

Inscrit au présent registre le cinq février
mil huit cent huitant sur la déclaration de Pierre Antoine
Cosendai père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite:
Pierre Antoine Cosendai

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'Officier de l'état civil
de Granges Magnian

N° 2.
Terracini Henri
Jean-Félicien

Le Vingt-cinq février mil huit cent huitant
à onze heure 1/2 demie après midi est né
à Croy,
Henri Jean-Félicien fil & légitime
de Jean Terracini (Profession:) Gypsier
de Civiasso, Novare, Italie domicilié à Croy
et de Anna Ernst sa femme
de ^{Kölliken} ~~Gränichen~~ Argovie,

Inscrit au présent registre le Vingt-six février
mil huit cent huitant sur la déclaration de Jean Terracini
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:
Jean Terracini

L'officier de l'état civil:

Communiqué au Département de Justice et Police
du Canton de Vaud. Magnian

approuvé à la 3^{me} ligne, la
radiation du mot Gränichen
remplacé par le mot Kölliken.
L'officier de l'état civil
Magnian

N° 2.
Le Crousat Benjamin

Le huit Juin mil huit cent huitante
à deux heures et après midi est né
à Croy,
Benjamin fil légitime
de Beat Le Crousat (Profession:) agriculteur
de Croy domicilié à Croy,
et de Marie Boeuf
de Harnant.

Inscrit au présent registre le huit Juin
mil huit cent huitante sur la déclaration de Beat Le Crousat
père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Beat Le Crousat

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

N° 4
Leveur Henri Charles

Le quinze juillet mil huit cent huitante
à huit heures avant midi est né
à Les Granges sous Croy,
Henri Charles fil légitime
de Jules Leveur (Profession:) employé au chemin
de Chapelles sur Houdan domicilié à Les Granges sous Croy,
et de Marie veuve Causat
de Croy.

Inscrit au présent registre le quinze juillet
mil huit cent huitante sur la déclaration de Jules Leveur
père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Jules Leveur

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'état civil
J. Magnan
de J. Crousat

Registre des naissances A.

N° 5.

Le Crousot Louise

Amélie

Le Cinq Août mil huit cent huitante

à huit heure avant midi est née

à Croy.

Louise Amélie fille légitime

de Emile Le Crousot (Profession:) agriculteur

de Croy domicilié à Croy

et de Elise Bullot

de Villars-le-Comte.

Inscrit au présent registre le Sept Août

mil huit cent huitante sur la déclaration de Emile

Le Crousot père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Emile Le Crousot

L'officier de l'état civil:

J. Magnan

N° 6.

F. Firat Emma

Le Onze Août mil huit cent huitante

à huit heure après midi est née

à ux Granges sous Croy.

Emma fille légitime

de Louis Firat (Profession:) Charpentier

de Sassel domicilié à ux Granges sous Croy

et de Olympie Estoppey

de Croy

Inscrit au présent registre le Onze Août

mil huit cent quatre vingt sur la déclaration de Louis Firat

père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Firat Louis

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Granges.

J. Magnan

No 7.
Crausaz Elise

Le Vingt-cinq Sept. mil huit cent huitante
à sept heures avant midi est né
à Crey
Elise fil^e légitime
de Jacques Daniel Crausaz (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Marie Soumah
de Delémont

Inscrit au présent registre le Vingt-sept Sept.
mil huit cent huitante sur la déclaration de Jacques Daniel
Crausaz père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Jacques Daniel Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnian

No 8.
RoCHAT

Le Deux Septembre mil huit cent huitante
à deux heures du jour midi est né
à Granges-sous-Crey
RoCHAT fil^s légitime
de Jules François (Profession:) employé de chemin de fer
de Colpens et Qu'Sieu domicilié à Granges-sous-Crey
et de Resine Corlat
de Mont-Saint-Sauveur

Inscrit au présent registre le quatre Septembre
mil huit cent huitante sur la déclaration de Jules François
RoCHAT père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

RoCHAT Jules François

L'officier de l'état civil :

J. Magnian

Registre des naissances A.

N° *9**Crausatz William*Le *quatre Novembre* mil huit cent *huitante*
à *trois* heures *après* midi est néà *Crey*
William fil *légitime*de *Charles Louis Crausatz* (Profession:) *agriculteur*de *Crey* domicilié à *Crey*et de *Rosine Bertha Knutti*de *Diembiden au Canton de Berne*Inscrit au présent registre le *vingt Novembre*mil huit cent *huitante* sur la déclaration de *Charles Louis**Crausatz père de l'enfant nouveau né.*

Confirmé après lecture faite :

Charles Louis Crausatz

L'officier de l'état civil :

*J. Magnin*N° *10**Chuillard Charles**Auguste*Le *dix-huit Décembre* mil huit cent *huitante*
à *quatre* heures *après* midi est néà *us Granges sous Crey,**Charles Auguste* fil *légitime*de *François Chuillard* (Profession:) *agriculteur*de *Froidville* domicilié à *us Granges sous Crey*et de *Julie Estoppey*de *Crey*Inscrit au présent registre le *vingt Décembre*mil huit cent *huitante* sur la déclaration de *François**Chuillard père de l'enfant nouveau né.*

Confirmé après lecture faite :

François Chuillard

L'officier de l'état civil :

*Communiqué à l'officier de l'état civil de Botterod**J. Magnin*

Registre des naissances A.

No _____

Le Aujourd'hui trent un Décembre mil huit cent huitante
à Sept heure du soir, le présent ~~midi~~ est né
à Beaumont ~~de l'état~~, et certifié conforme à l'acte général, d'après
l'article 2 de la loi générale du 24 Janvier ~~1844~~, par moi seul
de Signé officier de l'état civil de l'arron. Beaumont de Troy.
de _____ domicilié à Beaumont de Troy.
et de Magnan
de _____

Inscrit au présent registre le _____

mil huit cent _____

sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite : _____

L'officier de l'état civil : _____

No _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né
à _____
de _____ fil _____
de _____ (Profession :)
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le _____

mil huit cent _____

sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite : _____

L'officier de l'état civil : _____

Registre des naissances A.

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né _____
à _____
de _____ fil _____
de _____ (Profession :) _____
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____
Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____
Confirmé après lecture faite : _____
L'officier de l'état civil : _____

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né _____
à _____
de _____ fil _____
de _____ (Profession :) _____
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____
Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____
Confirmé après lecture faite : _____
L'officier de l'état civil : _____

Registre des naissances A.

No _____

Le _____ mil huit cent _____

à _____ heure _____ midi est né

à _____

fil _____

de _____ (Profession :)

de _____ domicilié à _____

et de _____

de _____

Inscrit au présent registre le _____

mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

No _____

Le _____ mil huit cent _____

à _____ heure _____ midi est né

à _____

fil _____

de _____ (Profession :)

de _____ domicilié à _____

et de _____

de _____

Inscrit au présent registre le _____

mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N^o 1.
Saggi Charles.

Le Un février mil huit cent huitante
un à huit heures avant midi est né
à Granges sous Trey,
Charles fil légitime
de Christian Saggi (Profession:) agriculteur
de Leuk canton de Berne domicilié à Granges sous Trey.
et de Louise Guca sa femme
de Boulers.

Inscrit au présent registre le deux février
mil huit cent huitante-un sur la déclaration de Christian
Saggi père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:
Chr Mau Gage

L'officier de l'état civil:
Communiqué à l'officier de l'état civil J. Magnan
de Leuk (Berne)

N^o 2.
Cosendai Marie

Le Vingt Six février mil huit cent huitante
un à Sept heures après midi est née
à Granges sous Trey,
Marie fil légitime
de Pierre Antoine Cosendai (Profession:) Charpentier
de Sassel domicilié à Granges sous Trey
et de Lélie née Comanubath
de Trey.

Inscrit au présent registre le Un Mars
mil huit cent huitante un sur la déclaration de Pierre
Antoine Cosendai père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:
Pierre Antoine Cosendai

L'officier de l'état civil:
Communiqué à l'officier de l'état civil de J. Magnan
Granges.

No 3
Desarzens Valérie Anna

Le vingt huit février mil huit cent huitante un à dix heures après midi est né à Trey Valérie Anna fil le naturelle de Eugénie fille de Auguste Desarzens (Profession) de Suisse Rosine Talley de Desarzens domiciliée à Trey et de de de

Inscrit au présent registre le deux Mars mil huit cent huitante un sur la déclaration de Rosine Desarzens grand-mère de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:
Rosine Desarzens

Communiqué à l'officier de l'état civil de Trey L'officier de l'état civil: J. Guignard

No 4
Guignard Charles

Le trois Mars mil huit cent huitante un à quatre heures avant midi est né à Trey Charles fil légitime de Daniel Guignard (Profession) agriculteur de Pacherens domicilié à Trey et de Jenny née Carrard de Collombier Sur Morges.

Inscrit au présent registre le quatre Mars mil huit cent huitante un sur la déclaration de Daniel Guignard père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:
Daniel Guignard

Communiqué à l'officier de l'état civil de Moudon L'officier de l'état civil: J. Guignard

En date du 18 décembre 1952, le Département de Justice et Police du canton de Vaud a ordonné la rectification de l'acte inscrit ci-contre en ce sens que la mère du prénommé soit désignée sous le seul prénom "Jeannette".
Inscrit le 22 décembre 1952

L'officier de l'état civil:
R. Piqueron
Communiqué au Département de Justice et Police le 22 décembre 1952 et à l'état civil de Moudon.

Registre des naissances A.

N° 5
Cornamusat HenriLe vingt-neuf Mars mil huit cent huitante
un à une heure après midi est néà aux Granges sous Grey,
Henri fil légitime
de Daniel Cornamusat (Profession: agriculteur)
de Grey domicilié à aux Granges sous Grey
et de Eugénie née Hist
de SeigneurInscrit au présent registre le trente un Mars
mil huit cent huitante un sur la déclaration de Daniel
Cornamusat père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite:

Daniel Cornamusat

L'officier de l'état civil:

J. MagnanN° 6
KrebsLe vingt Avril mil huit cent huitante
un à une heure avant midi est né mortà Grey,
Krebs fil légitime
de Jules Louis (Profession: Tailleur d'habits)
de Wattenwyg, Berne domicilié à Grey
et de Louise née Cornamusat
de GreyInscrit au présent registre le vingt un Avril
mil huit cent huitante un sur la déclaration de Jules Louis
Krebs père de l'enfant

Confirmé après lecture faite:

Krebs Louis

L'officier de l'état civil:

J. Magnan

No 7.

Rothlisberger Sina

Le vingt cinq Avril mil huit cent huitante
un à deux heures avant midi est né e
à Trey,
Sina fille légitime
de Daniel Rothlisberger (Profession:) agriculteur
de Langnau, Berne domicilié à Trey,
et de Madeleine née Rothlisberger
de Langnau

Inscrit au présent registre le vingt sept Avril
mil huit cent huitante-un sur la déclaration de Daniel
Rothlisberger père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

D. Rothlisberger

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de J. Magnin
Langnau

No 8.

DeCrousaz Rosa-Erika
Marie Marguerite

Le quatre Juin mil huit cent huitante
un à Six heures avant midi est né e
à Trey,
Rosa-Erika-Marie-Marguerite fille légitime
de François DeCrousaz (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à Trey,
et de Adèle née Rebenzen La femme
de Eclagnens

Inscrit au présent registre le Sept Juin
mil huit cent huitante-un sur la déclaration de François
DeCrousaz père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

François DeCrousaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

Registre des naissances A.

N° 9.

Ducommun Marie
Cetina

Le six huit juin mil huit cent huitante un à Sept heure S avant midi est né e
à Grey.
Marie Cetina fil le légitime
de Louis Florentin Ducommun (Profession:) fromageur
de la Chaussée de Fonds et du Voele domicilié à Grey.
et de Marie Catherine née Maury
de Sentiigny et de Aubigny, au Canton de Fribourg.

Inscrit au présent registre le six neuf juin
mil huit cent huitante un sur la déclaration de Louis Florentin
Ducommun père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Florentin Ducommun

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil Magnan
de la Chaussée de Fonds et du Voele.

N° 10

Fague Constant

Le vingt huit juin mil huit cent huitante un à six heure S après midi est né
à Grey.
Constant fil le légitime
de Emile Fague (Profession:) agriculteur
de Grey, domicilié à Grey
et de Justine née Entlibres
de Chêne et Faguet

Inscrit au présent registre le vingt huit juin
mil huit cent huitante un sur la déclaration de Emile Fague
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Emile Fague

L'officier de l'état civil :

Magnan

No 11.

Fague Jules-Alfred

Le treize juillet mil huit cent huitante
un à huit heures avant midi est né
à aux Granges sous Crey
Jules-Alfred fil légitime
de Charles Fague (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à aux Granges sous Crey
et de Rosette Cornamusat
de Crey.

Inscrit au présent registre le quinze juillet
mil huit cent huitante-un sur la déclaration de Charles Fague
père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Charles Fague

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

No 12.

Jaquet Oscar-Auguste

Le vingt quatre août mil huit cent huitante
un à quatre heures après midi est né
à aux Granges sous Crey
Oscar-Auguste fil légitime
de Jules Henri Jaquet (Profession:) agriculteur
de Granges de Bézin, Fribourg domicilié à aux Granges sous Crey
et de Lina Toggi
de Lenk, Berne

Inscrit au présent registre le vingt six août
mil huit cent huitante-un sur la déclaration de Jules Henri
Jaquet père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Jules Henri Jaquet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de
Aumont-Fribourg

J. Magnan

Registre des naissances A.

N° 13.

Lavanchy Emma

Le vingt cinq Août mil huit cent huitante un à six heure après midi est née

à aux Granges sous Crey,

Emma fil le légitime

de François Louis Lavanchy (Profession:) agriculteur

de Savigny et de Joux, Savane domicilié à aux Granges sous Crey

et de Marie Louise née Godot

de Cerneu Claude, commune des Bois, Berne.

Inscrit au présent registre le vingt Sept Août

mil huit cent huitante un sur la déclaration de François

Louis Lavanchy père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Lavanchy François Louis

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil de Savigny et de Joux, Savane; J. Magnan

N° 14.

Goy Sophie Alice

Le dix huit Septembre mil huit cent huitante un à deux heure avant midi est née

à aux Granges sous Crey,

Sophie Alice fil le légitime

de Charles Alexis Félix Goy (Profession:) gendarme

de Cherit domicilié à Saverne

et de Marie Melanie Fischer

de Webersdorf Trilang

Inscrit au présent registre le dix neuf Septembre

mil huit cent huitante un sur la déclaration de Charles Alexis

Félix Goy, père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Goy Alexis

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Savigny et de Joux, Savane; J. Magnan

No 15

Steiner Emma

Le quatorze Octobre mil huit cent huitante
un à sept heure avant midi est né
à us Granges sous Crey,
Emma fil le légitime
de Jean Steiner (Profession:) agriculteur
de Chunstaten, Berne domicilié à us Granges sous Crey,
et de Sina née Duc
de Villars Bramard

Inscrit au présent registre le Seize Octobre
mil huit cent huitante un sur la déclaration de Jean Steiner
père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Jean Steiner

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Chunstaten J. Magnan

No 16

Estoppey Jean

Le vingt huit Octobre mil huit cent huitante
un à Six heure avant midi est né
à us Granges sous Crey
Jean fil légitime
de François Estoppey (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à us Granges sous Crey
et de Cécile née Comanubats
de Crey

Inscrit au présent registre le Quatre Octobre
mil huit cent huitante un sur la déclaration de François
Estoppey père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

François Estoppey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Registre des naissances A.

N° 17
Estoppel Paul

Le trois Novembre mil huit cent huitante un
à deux heure après midi est né
à Crez Grandes sous Crez
Paul fil légitime
de François Samuel Estoppel (Profession:) agriculteur
de Crez domicilié à Crez Grandes sous Crez
et de Mina née Margerotti
de Genève

Inscrit au présent registre le quatre Novembre
mil huit cent huitante un sur la déclaration de François
Samuel Estoppel père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

F. Estoppel

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

N° 18
Crausatz Lina

Le Sept Novembre mil huit cent huitante un
à deux heure avant midi est né
à Crez
Lina fil légitime
de Charles Louis Crausatz (Profession:) agriculteur
de Crez domicilié à Crez
et de Masine Bertha née Krutti
de Birmingen, Borne

Inscrit au présent registre le Sept Novembre
mil huit cent huitante un sur la déclaration de Charles Louis
Crausatz père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Charles Louis Crausatz

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

No 14.
Magniaux Alice

Le Dix Novembre mil huit cent huitante un à cinq heure dix huit midi est né à Croy Alice fil le légitime de Jean Magniaux (Profession:) agriculteur de Tucheret domicilié à Croy et de Jenny Emma Cackin de Seigneux

Inscrit au présent registre le Onze Novembre mil huit cent huitante un sur la déclaration de Jean Magniaux père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

J. Magniaux

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Noudon J. Magniaux

No

Le Numéro 14 à la page 50, est celui mil huit cent de la dernière inscription à fait dans heure l'année 1881. Les deux doubles midi est né à sur présent registre sont conformes, ce que nous certifions.

Croy le 31 Décembre 1881, L'officier de l'état civil de Croy de J. Magniaux (Profession:) agriculteur domicilié à Tucheret

et de Un double a été remis le 9 Janvier 1882, à l'autorité de Cantonale, en exécution de l'article 3 de la loi Croy le 9 Janvier 1882. L'officier de l'état civil de Croy.

Inscrit au présent registre le mil huit cent sur la déclaration de J. Magniaux

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° _____

Le _____ mil huit cent _____

à _____ heure _____ midi est né

à _____

de _____ fil _____

de _____ (Profession :)

de _____ domicilié à _____

et de _____

de _____

Inscrit au présent registre le _____

mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N° _____

Le _____ mil huit cent _____

à _____ heure _____ midi est né

à _____

de _____ fil _____

de _____ (Profession :)

de _____ domicilié à _____

et de _____

de _____

Inscrit au présent registre le _____

mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né
à _____
de _____ fil _____
de _____ (Profession :)
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né
à _____
de _____ fil _____
de _____ (Profession :)
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 1.
Chuillard William

Le Dix sept Janvier mil huit cent huitante deux à cinq heures après midi est né à ux Granges sous Crey.
William fil légitime de Francois Chuillard (Profession:) agriculteur de Froideville domicilié à ux Granges sous Crey, et de Julie Stopprey de Crey.

Inscrit au présent registre le Dix neuf Janvier mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Francois Chuillard père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:
Frs Chuillard

L'officier de l'état civil :

Commis à l'office de l'état civil de J. Pagnon Bobbe.

N° 22.
Estopprey Jules-César
Crausak Jules-Médard

Le Vingt deux février mil huit cent huitante deux à sept heures après midi est né à Crey.
Jules César fil illégitime de Adèle Estopprey veuve de (Profession:) de veuve de Francois domicilié à Suis Estopprey depuis et de les quatre novembre mil huit cent septante neuf de Crey et y domicilié.

Inscrit au présent registre le Vingt quatre février mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Louise Beausire sage femme à Granges qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite:
Louise Beausire

L'officier de l'état civil :

J. Pagnon

Sur acte passé le quatorze Avril mil huit cent huitante deux, devant le juge de Paix du Cercle de Savines, il est porté que Jules Crausak fils de Jaques David, de Crey y domicilié, reconnaît cet enfant comme étant le sien, et que la mère consent à cette reconnaissance. En conséquence l'enfant Estopprey Jules César prend le nom de Crausak Jules Médard le vingt quatre avril mil huit cent quatre vingt deux. L'officier de l'état civil J. Pagnon

No 3
Saggi Louis

Le Onze Mars mil huit cent huitante deux à Onhe heure et demie avant midi est né -
à Granges sous Crey.
Louis fil légitime
de Christian Saggi (Profession:) agriculteur
de Renck Bernet domicilié à Granges sous Crey
et de Louise Gues
de Boulens.

Inscrit au présent registre le quatorze Mars mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Christian Saggi père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Christian Joyer

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J. Pagniaux des Renck.

No 4

Desarzens Oscar Henri
Cornamusaz Oscar Henri

Par acte de légitimation de ce jour, signé devant l'officier de l'état civil soussigné, Cornamusaz Louis de Crey et son épouse Eugénie née Desarzens, dont le mariage a eu lieu le douze février mil huit cent huitante six, ont reconnu Desarzens Oscar Henri, comme étant leur enfant légitime par leur mariage. En conséquence, l'enfant Desarzens Oscar Henri, prend le nom de Cornamusaz Oscar Henri, fils légitime des sus mentionnés, le onze Mars mil huit cent huitante six.

L'officier de l'état civil
J. Pagniaux

Communiqué à l'officier de l'état civil de Lucens, et au département de justice et Police,

Le neuf Juin mil huit cent huitante deux à Onhe heure et avant midi est né -
à Crey.
Oscar Henri fil illégitime
de Eugénie, fille de Auguste Desarzens (Profession:) de Louise Rotino née Tulloty
de Sarkent domiciliée à Crey,
et de
de

Inscrit au présent registre le Dix Juin mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Mariannette Mallon sage femme à Crey qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Mariannette Mallon

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Lucens. J. Pagniaux

Registre des naissances A.

N° 5
Cosendai Sophie

Le cinque juin mil huit cent huitante
deux à deux heure après midi est née
à ux Cranges sous Grey
Sophie fil le légitime
de Pierre Antoine Cosendai (Profession:) Sapinier
de Sassel domicilié à ux Cranges sous Grey
et de Félicie née Cornumusat
de Grey

no mariage avec
Félicie Cornumusat
no mariage
à Paris

Inscrit au présent registre le Dix huit juin
mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Pierre Antoine
Cosendai père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Pierre Antoine Cosendai

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Cranges
J. Guagniaux

N° 1
Rebs Louis

Le vingt trois juillet mil huit cent huitante
deux à huit heure avant midi est né
à Grey
Louis fil le légitime
de Jules Louis Rebs (Profession:) Tailleur d'habits
de Waltersyl, Berne domicilié à Grey
et de Souise née Cornumusat
de Grey

Inscrit au présent registre le vingt quatre juillet
mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Jules Louis
Rebs père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Rebs Jules Louis

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Waltersyl
J. Guagniaux

No 7

Crausaz Elise
Alice

Le dix-neuf Septembre mil huit cent huitante
deux à dix heure & dix minutes après midi est né e
à Grey
Elise Alice fil le légitime
de Louis Crausaz (Profession:) agriculteur
de Grey domicilié à Grey
et de Louise née Gambelin
de Hollondins

Inscrit au présent registre le Vingt un Septembre
mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Louis Crausaz
Père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Louis Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnaud

No 8

Fague Elise

Le huit Novembre mil huit cent huitante
deux à dix heure & après midi est né e
à Grey
Elise fil le légitime
de Emile Fague (Profession:) agriculteur
de Grey domicilié à Grey
et de Justine née Venturres
de Chêne et Faquies

Inscrit au présent registre le
mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Emile Fague
Père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Emile Fague

L'officier de l'état civil :

J. Magnaud

Registre des naissances A.

N° 9.
Pages Agénor

Le quatorze Novembre mil huit cent huitante
deux à deux heure & avant midi est né
à Crey
Agénor fil légitime
de Fritz Pages (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Adèle Rosine nee Delcousaz
de Crey

Inscrit au présent registre le quinze Novembre
mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Fritz Pages
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Fritz Pages.

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

N° 10
Estoppay Victor

Le vingt-un Novembre mil huit cent huitante
deux à dix heure & demi avant midi est né
à Crey Granges sous Crey
Victor fil légitime
de Francois Estoppay (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey Granges sous Crey
et de Cécile nee Cornamusaz
de Crey

Inscrit au présent registre le vingt-trois Novembre
mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Francois
Estoppay père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Francois Estoppay

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

Registre des naissances A.

N° 11
Crausaz Marie

Le Onze Décembre mil huit cent huitante
deux à cinq heure d'après midi est né
à ux Granges sous Crey
Marie fil le légitime
de Isaac Crausaz (Profession:) cordonnier
de Crey domicilié à ux Granges sous Crey
et de Jeanne Françoise née Jominé
de Layerné

dite Marie Louise

Inscrit au présent registre le Onze Décembre
mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Isaac Crausaz
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Isaac Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnaud

N° 14.
Crausaz Sophie

Le Onze Décembre mil huit cent huitante
deux à cinq heure d'après midi est né
à ux Granges sous Crey
Sophie fil le légitime
de Isaac Crausaz (Profession:) cordonnier
de Crey domicilié à ux Granges sous Crey
et de Jeanne Françoise née Jominé
de Layerné

dite Marie Louise

Inscrit au présent registre le douze Décembre
mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Isaac Crausaz
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Isaac Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnaud

Registre des naissances A.

N° 13.

Charles Victor
Auguste,

Le dix-neuf Décembre mil huit cent huitante
deux à deux heure et quinze minutes midi est né à
à Crey
Victor Auguste — fil légitime
de Charles Louis Crausaz (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Rosine Bertha née Knüttli
de Chimpen canton de Berne

Inscrit au présent registre le vingt-un Décembre
mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Charles Louis
Crausaz père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Charles Louis Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnaud

N° 14

Georges
Rochat

Le vingt-un Décembre mil huit cent huitante
deux à trois heure et demie après midi est né ~~à~~
à un Georges sous Crey
Rochat — fil légitime
de Jules François Rochat (Profession:) employé au chemin de fer
de Lelefont et du Dieu domicilié à un Georget sous Crey
et de Rosine née Harbag
de Mont Sur Sausanne

Inscrit au présent registre le vingt-un Décembre
mil huit cent huitante deux sur la déclaration de Jules François
Rochat père de l'enfant.

Confirmé après lecture faite :

Rochat Jules François

L'officier de l'état civil :

J. Magnaud

Registre des naissances A.

No _____

Le Numéro 14 à la page 24 mil huit cent est celui
 de la première heure inscription faite midi est né
 dans l'année 1882, Les deux copies du présent
 registre sont conformes, ce qui est certifié
 de ce jour le 31 Décembre 1882 (Profession:) *Officier de l'état civil*
 de _____ domicilié à _____
 et de _____
 de _____
 à l'effet de constater l'acte de naissance le 1^{er} Janvier 1883
 à l'effet de constater l'acte de naissance en exécution de l'article 4 de la loi
 Inscrit au présent registre le *1^{er} Janvier 1883* Officier de l'état civil
 mil huit cent sur la déclaration de *J. Magnien*

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

No _____

Le _____ mil huit cent _____
 à _____ heure _____ midi est né
 à _____
 de _____ fil _____
 de _____ (Profession :) _____
 de _____ domicilié à _____
 et de _____
 de _____
 Inscrit au présent registre le _____
 mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Op. le 16 Janvier 1883
Almouy Gup

Registre des naissances A.

N° 1.

Suzanne Ellen

Le vingt-cinq janvier mil huit cent huitante-trois
à Crey heure deux est né
à Grandes sous Crey
Suzanne Ellen fil légitime
de Charles Faguc (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Grandes sous Crey
et de Rosette née Cornamusaz
de Crey

Inscrit au présent registre le vingt-sept-janvier
mil huit cent huitante-trois sur la déclaration de Charles Faguc
père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :
Charles Faguc

L'officier de l'état civil :
J. Magniaux

N° 2

Crausaz Constant

Le vingt-neuf janvier mil huit cent huitante-trois
à Crey heure deux est né
à Crey
Constant fil légitime
de Jacques Daniel Crausaz (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Lélie née Goumaz
de Sedilles

Inscrit au présent registre le trente-un janvier
mil huit cent huitante-trois sur la déclaration de Jacques Daniel
Crausaz père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :
J. Crausaz

L'officier de l'état civil :
J. Magniaux

No 2.

Cornamusaz

Constant Albert

Le vingt cinq février mil huit cent huitante
trois à sept heure s avant midi est né

à Croy

Constant Albert, fil illégitime

de Marie Cornamusaz, fille de Jacques Frédéric dit (Profession:) Fils et de Jeanette nie de Hllesberg

de Croy domicilié à Croy

et de

de

Inscrit au présent registre le vingt sept février

mil huit cent huitante trois sur la déclaration de Jeanette Cornamusaz

nie de Hllesberg domiciliée à Croy, grand-mère de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Jeanette Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

No 4

Magniaux

Le quatre Mai mil huit cent huitante
trois à trois heure s après midi est né

à Croy

Magniaux fil légitime

de Jean Magniaux (Profession:) agriculteur

de Gustave domicilié à Croy

et de Jeanne Emilie Cachin

de Signeur

Inscrit au présent registre le six Mai

mil huit cent huitante trois sur la déclaration de Jean

Magniaux père de l'enfant

Confirmé après lecture faite :

J. Magniaux

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

Registre des naissances A.

N° 5.
Comamusay
Elise

Le quinze Mai mil huit cent huitante
trois à quatre heure & avant midi est né
à ux Granges sous Crey
Elise fil le légitime
de Daniel Comamusay (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à ux Granges sous Crey
et de Eugénie Bist sa femme
de Vigoureux

Inscrit au présent registre le dix sept Mai
mil huit cent huitante trois sur la déclaration de Daniel
Comamusay père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Daniel Comamusay

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

N° 6.
Reystré Emile

Le vingt sept Mai mil huit cent huitante
trois à quatre heure & avant midi est né
à ux Granges sous Crey
Emile fil & illégitime
de Susette fille de même de (Profession:) Jean François Reystré
de Courcy domicilié à ux Granges sous Crey
et de
de

Inscrit au présent registre le vingt huit Mai
mil huit cent huitante trois sur la déclaration de Jean François
Reystré meunier domicilié aux Granges sous Crey, grand père

Confirmé après lecture faite :

Jean F. Reystré

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de St Georges
J. Magnan

No 7
Estoppsey

Le Vingt sept Mai mil huit cent huitante
trois à trois heure avant midi est né mort
à us Granges sous Crey
Estoppsey fil légitime
de François Samuel Estoppsey (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à us Granges sous Crey
et de Mina Morgenroth sa femme
de Genève

Inscrit au présent registre le Vingt huit Mai
mil huit cent huitante trois sur la déclaration de François Samuel
Estoppsey père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

F. Estoppsey

L'officier de l'état civil :

J. Pagniaux

No 8
Caillet Paul
Vincent

Le dix neuf juillet mil huit cent huitante
trois à six heure avant midi est né
à Crey
Paul Vincent fil légitime
de Charles Caillet (Profession:) agriculteur
de Crey et de Maracou domicilié à Crey
et de Julie née Gindrat sa femme
de Cherbourg

Inscrit au présent registre le Vingt deux juillet
mil huit cent huitante trois sur la déclaration de Charles Caillet
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Chs Caillet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Salévia

J. Pagniaux

Registre des naissances A.

N° 9.
Caillet
Charles César

Le dix neuf juillet mil huit cent huitante trois à sept heure & avant midi est né à Grey Charles César fil légitime de Charles Caillet (Profession:) agriculteur de Grey et de Maracon domicilié à Grey, et de Julie née Gindrat sa femme de Chevroux

Inscrit au présent registre le vingt deux juillet mil huit cent huitante trois sur la déclaration de Charles Caillet père de l'enfant nouveau né.
Confirmé après lecture faite: Le N° est frère jumeau du N° 8.
Chs Caillet,

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'officier de l'état civil de Saléme J. Magnan

N° 10.
Baechler
Alfred Théophile

Le vingt sept août mil huit cent huitante trois à une heure avant midi est né à Grey Alfred Théophile fil légitime de Gottfried Baechler (Profession:) fromager de Lenck, Berne domicilié à Grey, et de Marie Bigler sa femme de Allmendingen.

Inscrit au présent registre le vingt huit août mil huit cent huitante trois sur la déclaration de Gottfried Baechler père de l'enfant nouveau né
Confirmé après lecture faite:
Gottfried Baechler

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'officier de l'état civil de Lenck. J. Magnan

No 11DelcrousazSydie

Le vingt Octobre mil huit cent huitante
trois à neuf heures après midi est né
à Crey
Sydie fil le légitime
de Béat Delcrousaz (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Sydie née Boeuf sa femme
de Marnand

Inscrit au présent registre le vingt Octobre
mil huit cent huitante trois sur la déclaration de Béat
Delcrousaz père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Béat Delcrousaz

L'officier de l'état civil :

J. SagniauxNo 14.CrausazEdmond

Le Le Neuf Novembre mil huit cent huitante
trois à quatre heures après midi est né
à Crey
Edmond fil légitime
de Louis Crausaz (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Louise née Sambelin sa femme
de Mellandins

Inscrit au présent registre le Neuf Novembre
mil huit cent huitante trois sur la déclaration de Louis Crausaz
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Louis Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Sagniaux

Registre des naissances A.

N°

Le numéro 124 à la page 36 est mil huit cent celui de la dernière inscription heure faite dans l'année 1883, midi est né à cet deux doubles au présent registre sont conformes ce que nous certifions.

de Croy le 31 Décembre 1883. (Profession) L'officier de l'état civil de domicilié à J. Puignier et de

de Un double a été remis le 8 Janvier 1884 à l'autorité cantonale, en exécution de l'article 2 de la Loi. Inscrit au présent registre le Croy le 8 Janvier 1884. L'officier de l'état civil mil huit cent sur la déclaration de J. Puignier

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N°

Le mil huit cent à heure midi est né à fil (Profession:) de domicilié à et de de

Inscrit au présent registre le mil huit cent sur la déclaration de

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° _____

Le _____ mil huit cent _____

à _____ heure _____ midi est né _____

à _____

fil _____

de _____ (Profession :)

de _____ domicilié à _____

et de _____

de _____

Inscrit au présent registre le _____

mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N° _____

Le _____ mil huit cent _____

à _____ heure _____ midi est né _____

à _____

fil _____

de _____ (Profession :)

de _____ domicilié à _____

et de _____

de _____

Inscrit au présent registre le _____

mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 1.

Fivat
Henri Louis

Le deux Janvier mil huit cent huitante
quatre à deux heure avant midi est né
à ux Granges sous Croy
Henri Louis fil légitime
de Louis Fivat (Profession:) charpentier
de Sassel domicilié à ux Granges sous Croy
et de Stympe née Estoppey
de Croy.

Inscrit au présent registre le Cinq Janvier
mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Louis Fivat
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :
Louis Fivat

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Granges
J. Guignard

N° 4.

Crausaz
Jules César

Le Vingt Janvier mil huit cent huitante
quatre à six heure avant midi est né
à Croy
Jules César fil légitime
de Jules Crausaz (Profession:) agriculteur
de Croy domicilié à Croy
et de Adèle née Knutti sa femme
de Diemtigen, canton de Berne

Inscrit au présent registre le Vingt deux Janvier
mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Jules Crausaz
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :
Jules Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Guignard

N^o 3.
Lavanchez
François Louis

Le Vingt cinq Janvier mil huit cent huitante quatre à cinq heure et demi après midi est né —
à us Granges sous Crey
François Louis fil légitime
de François Louis Lavanchez (Profession:) agriculteur
de Porcel et de Savigny domicilié à us Granges sous Crey
et de Marie Louise née Godat
de Gerneu-Claude, Commune des Bois, Berne,

Inscrit au présent registre le Vingt Sept Janvier
mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de François Louis Lavanchez père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Lavanchez François Louis

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil de Porcel et de Savigny

N^o 4.
Chuillard
Auguste.

Le Sept Février mil huit cent huitante quatre à Six heures avant midi est né —
à us Granges sous Crey
Auguste fil légitime
de François Chuillard (Profession:) agriculteur
de Troideville domicilié à us Granges sous Crey
et de Julie née Estoppey
de Crey

Inscrit au présent registre le neuf Février
mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de François Chuillard père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

François Chuillard

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Porcel et de Savigny

Registre des naissances A.

N° 5.
Wolf Alfred

Le sept Février mil huit cent huitante quatre à six heure et demie après midi est né à ux Granges sous Trey
Alfred fil légitime
de Rodolphe Wolf (Profession:) agriculteur
de Spiez Berne domicilié à ux Granges sous Trey
et de Robine Berger sa femme
de Sahmi, Berne

Inscrit au présent registre le neuf février mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Rodolphe Wolf père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:
Rudolf Wolf

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Spiez, J. Guagnano

N° 6.
Cosendai
François

Le quatorze Février mil huit cent huitante quatre à sept heure avant midi est né à ux Granges sous Trey
François fil légitime
de Pierre Antoine Cosendai (Profession:) charpentier
de Sassel domicilié à ux Granges sous Trey
et de solie née Carnamusaz
de Trey

Inscrit au présent registre le seize Février mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Pierre Antoine Cosendai père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:
Cosendai Pierre Antoine

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Granges J. Guagnano

No 7

Aonsperger

Fait par 99

Le Onze Avril mil huit cent huitante quatre à onze heure et après _____ midi est né mort
 à Granges sous Crey,
Aonsperger fil légitime
 de Fritz Aonsperger (Profession: ouvrier agriculteur)
 de Eggimyl, Berne, domicilié à Granges sous Crey,
 et de Anna née Aeblerhard
 de Sagenstorf, Berne

Inscrit au présent registre le huit Avril
 mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Fritz Aonsperger
 père de l'enfant.

Confirmé après lecture faite :

J. Gouffroy

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

No 8

Estopprey
Constant

Le quatorze Avril mil huit cent huitante quatre à Sept heure et demie après midi est né
 à Granges sous Crey,
Constant fil légitime
 de François Estopprey (Profession: agriculteur)
 de Crey, domicilié à Granges sous Crey
 et de Cécile née Cornamubaz
 de Crey

Inscrit au présent registre le seize Avril
 mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de François Estopprey
 père de l'enfant, nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

François Estopprey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Registre des naissances A.

N^o 9.
Rochat

Le dix sept mai _____ mil huit cent huitante
quatre à quatre heures après _____ midi est né mort
à aux Granges sous Cerey, _____
Rochat _____ fils légitime _____
de Jules François Rochat _____ (Profession:) agriculteur _____
de Eliphe de du Pin _____ domicilié à ux Granges sous Cerey _____
et de Rosine nee Carbay _____
de Mont St Gaudanne _____

Inscrit au présent registre le Dix sept mai _____
mil huit cent huitante quatre _____ sur la déclaration de Jules François
Rochat père de l'enfant _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Rochat Jules François

J. Magnan

N^o 10.
Desarzens
Alice Louise

Le onze juin _____ mil huit cent huitante
quatre à onze heures avant _____ midi est né
à Cerey _____
Alice Louise _____ fille légitime _____
de Eugénie fille de Auguste Desarzens (Profession:) Louise Rosine nee Pallaty
de Desarzens _____ domicilié à Cerey _____
et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le quatorze juin _____
mil huit cent huitante quatre _____ sur la déclaration de Louise Rosine
Desarzens nee Pallaty, grand mère de l'enfant nouveau né _____

Confirmé après lecture faite :

Rosine Desarzens

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Lucens.

J. Magnan

No 14.
Pittet
Valérie Eugénie

Le Dix sept Juin mil huit cent huitante quatre à neuf heure et après midi est né
à Crey
Valérie Eugénie fille illégitime
de Constant Pittet (Profession:) cordonnier
de Seigneuse domicilié à Crey
et de Anna Cornamusaz
de Crey

Inscrit au présent registre le Dix neuf Juin
mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Constant Pittet qui reconnaît être le père de l'enfant
Valérie Eugénie Pittet
Confirmé après lecture faite:
Constant Pittet

L'officier de l'état civil:
J. Guignard

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Pittarel

No 15.
Schoni
Emile

Le vingt neuf Juin mil huit cent huitante quatre à six heure et demie après midi est né
à Les Granges sous Crey
Emile fil légitime
de Jacob Schoni (Profession:) agriculteur
de Saignaus, Berne domicilié à Les Granges sous Crey
et de Madeleine Heberhard
de Regenstorf, Berne

Inscrit au présent registre le huit Juin
mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Jacob Schoni père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:
Jacob Schoni

L'officier de l'état civil:
J. Guignard

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Saignaus

Registre des naissances A.

N° 13.
Cornamusaz
Arthur Ernest.

Le treize juillet mil huit cent huitante quatre à onze heure & après midi est né à Terey, Cornamusaz Arthur Ernest fil & illégitime de Adèle Cornamusaz (Profession:) de Terey domicilié à Terey et de de de

Inscrit au présent registre le quinze juillet mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Adèle Cornamusaz mère de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite:

Adèle Cornamusaz

L'officier de l'état civil:

J. Puyriaud

N° 14
Gilliand
Alfred

Le trente un juillet mil huit cent huitante quatre à neuf heure & après midi est né à Terey, Gilliand Alfred fil & légitime de Jean Auguste Gilliand (Profession:) agriculteur de Combremont le Grand domicilié à Terey, et de Elise née Gilliand de Combremont le Grand

Inscrit au présent registre le trois août mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Jean Auguste Gilliand père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite:

Jean Gilliand

L'officier de l'état civil:

J. Puyriaud

Communiqué à l'officier de l'état civil de Combremont.

No 15
Caillet Emma.

Le Six Septembre mil huit cent huitante
quatre à neuf heure à après midi est né e
à Crey,
Caillet Emma fil le légitime
de Charles Caillet (Profession:) agriculteur
de Crey et de Maracon domicilié à Crey
et de Julie née Gindrats sa femme
de Cherroux

Inscrit au présent registre le neuf Septembre
mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Charles Caillet
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Charles Caillet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil - J. Magniaux
- de Salzigues 19 3

No 16
Steiner Adeline.

Le huit Septembre mil huit cent huitante
quatre à deux heure à avant midi est né e
à us Grandes sous Crey
Steiner Adeline fil le légitime
de Jean Steiner (Profession:) agriculteur
de Chunstetten, Berne domicilié à us Grandes sous Crey
et de Sina née Duc
de Villars Bramard

Inscrit au présent registre le neuf Septembre
mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Elise Steiner
née Estappier grand mère de l'enfant nouveau né,

Confirmé après lecture faite :

Elise Steiner

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
des Chunstetten - J. Magniaux
3 3

Registre des naissances A.

N° 17
Rothlisberger
Emma

Le douze Septembre mil huit cent huitante
quatre à neuf heure et demie après midi est né
à Crey
Rothlisberger Emma fil le légitime
de Daniel Rothlisberger (Profession:) agriculteur
de Saignon, Bernes domicilié à Crey
et de Madeline née Rothlisberger
de Saignon

Inscrit au présent registre le quatorze Septembre
mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Daniel
Rothlisberger père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Daniel Rothlisberger

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J. Vuagniaux
de Saignon

N° 18
Fague

Le Quatre Septembre mil huit cent huitante
quatre à une heure du matin midi est né
à Crey
Fague fil le légitime
de Emile Fague (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Justine née Combettes
de Chêne et Saquié

Inscrit au présent registre le Cinq Septembre
mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Emile Fague
père de l'enfant

Confirmé après lecture faite :

Emile Fague

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

A la première ligne
approuvé la radiation sur
not. Septembre, qui est com-
placé par Octobre,
l'officier civil,
J. Vuagniaux
E

No 19

Wagniaux Louis

Le onze Novembre mil huit cent huitante quatre à sept heures après midi est né à Trey
 de Wagniaux Louis fils légitime
 de Jean Wagniaux (Profession:) agriculteur
 de Rucherens domicilié à Trey
 et de Jenny Emma née Lachin sa femme,
 de Seigneux.

Inscrit au présent registre le quatorze Novembre mil huit cent quatre-vingt quatre sur la déclaration de Jean Wagniaux, père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Wagniaux

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'état civil de Rucherens.

J. Henri Fieffé Suppléant

No 20

Gris Henri

Le dix huit Novembre mil huit cent huitante quatre à trois heures avant midi est né à Trey
 de Gris Henri fils légitime
 de Charles Daniel Gris (Profession:) agriculteur
 de Cerniaz et de Seigneux domicilié à Trey
 et de Sulie née De Cousaz
 de Trey.

Inscrit au présent registre le dix neuf Novembre mil huit cent huitante quatre sur la déclaration de Charles - Daniel Gris père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Charles Daniel Gris

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'Officier de l'état civil de Villerzel.

Wagniaux

Par décision du Conseil d'Etat en date du 29 Novembre 1890, vingt neuf novembre mil huit cent nonante, l'acte de naissance ci contre est rectifié en ce sens que la bourgeoisie de Seigneux est ajoutée à celle de Cerniaz. Trey le Dix Décembre mil huit cent nonante. L'officier de l'état civil J. Wagniaux

Registre des naissances A.

N° 33.
Estoppey.

John

Viode

Le vingt Novembre — mil huit cent huitant
quatre à neuf heure et après — midi est né —
à us Granges sous Trey, —
Estoppey John — fil légitime —
de François Samuel Estoppey — (Profession:) agriculteur —
de Trey, — domicilié à us Granges sous Trey, —
et de Mina Margentoth, sa femme —
de Genève —

Inscrit au présent registre le vingt deux Novembre —
mil huit cent quatre vingt quatre sur la déclaration de Cécile Estoppey
née Cornamusaz tante de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Cécile Estoppey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

N° 34.
Crausaz
Blanche Julia

Le vingt trois Novembre — mil huit cent huitant
quatre à neuf heure et demi après — midi est né —
à us Trey —
Crausaz Blanche Julia — fil légitime —
de Charles Louis Crausaz — (Profession:) agriculteur —
de Trey — domicilié à Trey —
et de Robine Bertha née Kuttli —
de Piemtigen, Bernes —

Inscrit au présent registre le vingt quatre Novembre —
mil huit cent huitant quatre sur la déclaration de Charles —
Louis Crausaz père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Charles Louis Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Vu le 3 décembre 1884
Charles Crausaz

N°

Le numéro 24 à la page 11 est mil huit cent celui de la dernière inscription faite dans l'année midi est né 1884. Les deux doubles du présent registre sont conformes ce que nous certifions

à Trey le 30 Décembre 1884. L'officier de l'état civil de Trey domicilié à In Magnanuse et de



Un double a été remis le 8 Janvier 1885 à l'autorité cantonale en exécution de l'article 4 de la Loi. Inscrit au présent registre le Trey le 8 Janvier 1885 L'officier de l'état civil mil huit cent sur la déclaration de In Magnanuse

Confirmé après lecture faite :



L'officier de l'état civil :

N°

Le mil huit cent

à heure midi est né

à

de fil

de (Profession :)

de domicilié à

et de

de

Inscrit au présent registre le

mil huit cent sur la déclaration de

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 1.
Blanc
Charles Louis.

Le vingt un Janvier mil huit cent huitante
cinq à dix heures avant midi est né
à Trey
Blanc Charles Louis fil légitime
de Charles David Blanc (Profession:) agriculteur
de Granges domicilié à Granges
et de Elisee née Cornamusaz
de Trey.

Inscrit au présent registre le vingt un Janvier
mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Charles David
Blanc père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite:
Charles David Blanc

L'officier de l'état civil:
J. Magnan

Communiqué à l'officier de
l'état civil de Granges.

N° 2.
Crausaz
Daniel.

Le trente Janvier mil huit cent huitante
cinq à sept heures après midi est né
à Trey
Crausaz Daniel fil légitime
de Jacques Daniel Crausaz (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à Trey
et de Helie née Goumaz
de Sédilles

Inscrit au présent registre le trente un Janvier
mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Jacques Daniel
Crausaz père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:
Jacques D. Crausaz Goumaz

L'officier de l'état civil:
J. Magnan

N^o 3.
Rusin Rosa

Le un Février mil huit cent huitante
cing à sept heure avant midi est né
à Crey
Rusin Rosa fil légitime
de Charles Rusin (Profession:) agriculteur
de Cronay et de Méhery domicilié à Crey
et de Anna nie Estoprey
de Crey

Inscrit au présent registre le trois Février
mil huit cent huitante cing sur la déclaration de Charles Rusin
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Charles Rusin

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de
Hollondins.

Jⁿ Guaymard

N^o 4.
Roulet

Le trois Février mil huit cent huitante
cing à une heure quingz minutes après midi est né
à Crey
Roulet fil légitime
de Auguste Roulet (Profession:) maréchal
de Missy domicilié à Crey
et de Marie nie Cornamusat
de Crey.

Inscrit au présent registre le trois Février
mil huit cent huitante cing sur la déclaration de Auguste
Roulet père de l'enfant.

Cet enfant est déclaré le trois février à deux heures et demie du jour

Confirmé après lecture faite :

Auguste Roulet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de
Grandevout

Jⁿ Guaymard

Registre des naissances A.

N° 5.

FaguelPaul Louis

Le dix huit février mil huit cent huitante
cinq à deux heure et avant midi est né
à Trey
Faguel Paul Louis fil et légitime
de Jean Louis Faguel (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à Trey
et de Marie Louise née Burnier
de Cudrefin

Inscrit au présent registre le dix neuf février
mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Jean Louis
Faguel père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Jean Louis Faguel

L'officier de l'état civil :

Jean Fuagniaux

N° 6.

Wolf Emma

Le vingt sept février mil huit cent huitante
cinq à neuf heure et demie du soir midi est né
à un Grand sous Trey
Wolf Emma fil et légitime
de Rodolphe Wolf (Profession:) agriculteur
de Griez, Bernes domicilié à un Grand sous Trey
et de Rosine née Berger
de Fahrni, Bernes

Inscrit au présent registre le Vingt Sept février
mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Rodolphe
Wolf père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Rodolphe Wolf

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Griez

J. Fuagniaux

No 7.
Pages Louis

Le vingt Mars mil huit cent huitante
cinq à onze heures et demie midi est né

à Trey
Pages Louis fil légitime
de Fritz Pages (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à Trey
et de Rosine Adèle née Delbousq
de Trey

Inscrit au présent registre le vingt deux Mars
mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Fritz Pages
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Fritz Pages

L'officier de l'état civil :

J. Guagnano

No 8.

Cornamusat Rosine

Le vingt six Mars mil huit cent huitante
cinq à dix heures et demie avant midi est né

à Les Granges sous Trey
Cornamusat Rosine fil légitime
de Daniel Cornamusat (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à Les Granges sous Trey
et de Eugénie née Wist
de Saignes

Inscrit au présent registre le vingt huit Mars
mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Daniel Cornamusat
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Daniel Cornamusat

L'officier de l'état civil :

J. Guagnano

Registre des naissances A.

N^o 9.
Cesendai
Henri.

Le un avril mil huit cent huitante
cinq à cinq heure avant midi est né
à un Granges sous Crey
Cesendai Henri fil légitime
de Pierre Antoine Cesendai (Profession:) charpentier
de Sablé domicilié à un Granges sous Crey
et de Lélie nee Cornamusset
de Trey.

Inscrit au présent registre le un avril
mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Pierre Antoine
Cesendai père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Pierre Antoine Cesendai

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de Granges J. Pagniaux

N^o 10.
Rochat

Le vingt quatre avril mil huit cent huitante
cinq à deux heure avant midi est né
à un Granges sous Crey
Rochat fil légitime
de Jules François Rochat (Profession:) agriculteur
de Éclépens et du Vieux domicilié à un Granges sous Crey
et de Rosine Corbea
de Mont sur Saubannes.

Inscrit au présent registre le vingt quatre avril
mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Jules François
Rochat père de l'enfant

Confirmé après lecture faite :

Rochat Jules fils

L'officier de l'état civil :

J. Pagniaux

Registre des naissances A.

No 11.
Roux Alexandre
Gabriel

Le Sept un mai mil huit cent huitante
cinq à trois heure et quart midi est né
à Crey
Roux Alexandre Gabriel fil légitime
de Daniel Roux (Profession:) agriculteur
de Reffend domicilié à Crey
et de Pauline Elise née Clément
de Granges

Inscrit au présent registre le Neuf juin
mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Daniel Roux
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Daniel Roux

L'officier de l'état civil :

Communiq. à l'officier de l'état civil M. Guaymard
de Villard

No 14
Estoppey
Emilie

Le dix neuf juillet mil huit cent huitante
cinq à huit heure et avant midi est né
à Granges sous Crey
Estoppey Emilie fil légitime
de François Estoppey (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à un Granges sous Crey
et de Cécile née Cornamusaz
de Crey

Inscrit au présent registre le Vingt un juillet
mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de François
Estoppey père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

François Estoppey

L'officier de l'état civil :

J. Guaymard

Registre des naissances A.

N° 13.

Chuillard

Elisee

Le vingt cinq Août — mil huit cent huitante
cinq — à sept — heures avant — midi est né e
à ux Granges sous Crey —
Chuillard Elisee — fil le légitime —
de Francois Chuillard — (Profession:) agriculteur —
de Froloville — domicilié à ux Granges sous Crey —
et de Julie née Estoppes —
de Crey —

Inscrit au présent registre le vingt sept Août —
mil huit cent huitante cinq, — sur la déclaration de Francois Chuillard
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Fr^s Chuillard

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J^r Guagniaux
de Bollens.

N° 14

Estoppes

Alice

Le trois Septembres — mil huit cent huitante
cinq — à huit — heures après — midi est né e
à ux Granges sous Crey —
Estoppes Alice — fil le illégitime
de Léa Estoppes — (Profession:) —
de Crey — domicilié à ux Granges sous Crey —
elle-même de Rosine Estoppes —
de —

Inscrit au présent registre le cinq Septembres
mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Henri Saquet
agriculteur aux Granges sous Crey, dans la maison duquel
a eu lieu l'accouchement.

Confirmé après lecture faite :

Henri Saquet

L'officier de l'état civil :

J^r Guagniaux

No 15.
Burkhalter
Marie

Le dix sept Septembre mil huit cent huitante cinq à une heure du matin midi est né à ux Granges sous Trey, Burkhalter Marie fil le illégitime de Marie Burkhalter (Profession:) Domestique de Bolligen, Berne domicilié à ux Granges sous Trey, et de

Inscrit au présent registre le dix neuf Septembre mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Louis Estoppey Annelier aux Granges sous Trey dans la maison duquel a eu lieu l'accouchement. Confirmé après lecture faite: Louis Estoppey

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'officier de l'état civil J. Guignard de Bolligen.

No 16.
Fivat Lina

Le trente Octobre mil huit cent huitante cinq à une heure après midi est né à ux Granges sous Trey Fivat Lina fil le légitime de Louis Fivat (Profession:) Charpentier de Sassel domicilié à ux Granges sous Trey et de Olympé ni Estoppey de Trey

Inscrit au présent registre le trente un Octobre mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Louis Fivat père de l'enfant nouveau né. Confirmé après lecture faite: Louis Fivat

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'officier de l'état civil de Granges. J. Guignard

Registre des naissances A.

N^o 17.
Honsperger
Anna Martha

Le dix-neuf Novembre mil huit cent huitante-cinq à trois heures et demie avant midi est né(e) à ux Granges sous Trey
Honsperger Anna Martha fil le légitime de Friedrich Honsperger (Profession:) agriculteur de Eggirryl, Berne domicilié à ux Granges sous Trey, et de Anna Meberhardt sa femme de Regenstorf, Berne.

Inscrit au présent registre le vingt Novembre mil huit cent huitante-cinq sur la déclaration de Friedrich Honsperger père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Sindrey Goussygnon.

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J. Guagniaux de Eggirryl.

N^o 18.
Schoni
Alfred

Le dix-huit Décembre mil huit cent huitante-cinq à huit heures et demie avant midi est né(e) à ux Granges sous Trey
Schoni Alfred fil le légitime de Jacob Schoni (Profession:) agriculteur de Langnau Berne domicilié à ux Granges sous Trey, et de Marthe née Meberhardt de Regenstorf, Berne.

Inscrit au présent registre le dix-neuf Décembre mil huit cent huitante-cinq sur la déclaration de Jacob Schoni père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Jakob Schoni.

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J. Guagniaux de Langnau.

No 19.
Crausak
Anna

Le vingt neuf Décembre mil huit cent huitante cinq à une heure après midi est né à Trey, Crausak Anna fil le légitime de Jean Francois Crausak (Profession:) agriculteur de Trey domicilié à Trey et de Emma née Crausak de Trey,

Inscrit au présent registre le trente un Décembre mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de Jean Francois Crausak père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Jean Francois Crausak

L'officier de l'état civil :

J. Guagnano

No

Le numéro 19 à la page 100. mil huit cent

est celui de la dernière heure inscription faite dans l'année 1885. Les deux doubles du présent registre sont conformes, ce que nous certifions.

Trey le 31 Décembre 1885. (Profession:) l'officier de l'état civil

de Trey domicilié à Trey et de

de Un double a été remis le 8 Janvier 1886

à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi

Inscrit au présent registre le Trey le 8 Janvier 1886. L'officier de l'état civil

mil huit cent sur la déclaration de J. Guagnano

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Val 16 24 Janvier 1886
Guagnano



Registre des naissances A.

N^o 1.Estoppey
Emile

Le trois janvier mil huit cent huitante
six à trois heure s avant midi est né
à na Granges sous Trey
Estoppey Emile fil légitime
de Beât Estoppey (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à na Granges sous Trey
et de Emma née Schneider
de Arni, canton de Berne

Inscrit au présent registre le trois janvier
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Beât Estoppey
père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Beât Estoppey

L'officier de l'état civil :

J. GuignauxN^o 2.Cornamusaz
Alfred

Le deux Janvier mil huit cent huitante
six à deux heure Trente minutes du soir ~~midi~~ est né
à Trey
Cornamusaz Alfred fil légitime
de François Daniel Cornamusaz (Profession:) cordonnier
de Trey domicilié à Trey
et de Marianné née Sayriet
de Pucherens

Inscrit au présent registre le quatre Janvier
mil huit cent huitante cinq sur la déclaration de François Daniel
Cornamusaz père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

François Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Guignaux

No 3.

Fonjallat.

Seanne.

Le trois Janvier mil huit cent huitante six
à six heure avant midi est né
à Trey
Fonjallat Seanne fil légitime
de Fritz Fonjallat (Profession:) vigneron
de Épesses et de Sully domicilié à Épesses
et de Abelie née Pages
de Trey

Inscrit au présent registre le quatre Janvier
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Fritz Fonjallat
père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Fritz Fonjallat

L'officier de l'état civil :

Communiq. à l'officier de l'état civil de Cully et de Sully. J. Guaynaud

No 4.

Gris.

Edouard

Le dix huit Janvier mil huit cent huitante six
à neuf heure et quelques minutes après midi est né
à Trey
Gris Edouard fil légitime
de Charles Daniel Gris (Profession:) agriculteur
de Corniaz domicilié à Trey
et de Sulie née De Cousay
de Trey

Inscrit au présent registre le dix neuf Janvier
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Charles Daniel
Gris père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Charles Gris

L'officier de l'état civil :

Communiq. à l'officier de l'état civil de Villars. J. Guaynaud

Registre des naissances A.

N° 3.
Jaggi Emma

Le vingt sept Janvier mil huit cent huitante six
à une heure avant midi est né e
à ux Granges sous Trey
Jaggi Emma fil le légitime
de Christian Jaggi (Profession:) agriculteur
de Lenk Berne domicilié à ux Granges sous Trey
et de Louise née Guex
de Boulers

Inscrit au présent registre le vingt Janvier
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Christian
Jaggi père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Christian Jaggi

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Lenk
J. Suarmanz

N° 4.
Baeckler
Jean César

Le Sept février mil huit cent huitante six
à une heure sept minutes après midi est né —
à Trey
Baeckler Jean César fil légitime —
de Gottfried Baeckler (Profession:) Laitier
de Lenk domicilié à Trey
et de Marie Louise née Bigler
de Allmentingen Bern

Inscrit au présent registre le neuf février
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Gottfried
Baeckler père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Gottfried Baeckler

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Lenk

J. Suarmanz

No 7.
Estopprey
Angélique

Le douze Février — mil huit cent huitante
six à cinq heure & quinze minutes avant midi est né
à ux Grandes sous Trey
Estopprey Angélique fil le légitime
de François Samuel Estopprey (Profession:) Charloger
de Trey — domicilié à ux Grandes sous Trey
et de Mina née Morgenroth
de Genève

Inscrit au présent registre le treize Février —
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Cécile Estopprey
domiciliée aux Grandes sous Trey, tante de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Cécile Estopprey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

No 2
Caillet
Alfred Samuel

Le vingt cinq Février — mil huit cent huitante
six à sept heure avant midi est né —
à Trey
Caillet Alfred Samuel. fil le légitime —
de Charles Caillet (Profession:) agriculteur
de Trey et de Maracon domicilié à Trey
et de Julie née Girard sa femme
de Chevroux

Inscrit au présent registre le vingt six février —
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Charles Caillet
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Chs Caillet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Palésieux

J. Magnan

Registre des naissances A.

N^o 9.
Pillet
Rose Louise

Le huit avril _____ mil huit cent huitante
six — à quatre heure d'avant _____ midi est née
à Grey _____
Pillet Rose Louise — fil le légitime
de Constant Pillet — (Profession:) cordonnier
de Taigneux _____ domicilié à Grey,
et de Anna née Cornamusaz _____
de Grey, _____

Inscrit au présent registre le dix avril _____
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Constant
Pillet père de l'enfant nouveau né _____

Confirmé après lecture faite :

Constant Pillet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J. Suagniaux
de Villargol _____

N^o 10.
Cornamusaz
Rosa

Le premier Mai _____ mil huit cent huitante
six — à une — heure du matin _____ midi est née
à Grey _____
Cornamusaz Rosa — fil le légitime
de Louis Cornamusaz — (Profession:) charpentier
de Grey _____ domicilié à Grey _____
et de Eugénie née Desarzens _____
de Sarzens _____

Inscrit au présent registre le trois Mai _____
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Louis Cornamusaz
père de l'enfant nouveau né _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Suagniaux

N^o 11.
Lague Ernest

Le vingt un Mai mil huit cent huitante six
six à trois heure et vingt minutes après midi est né
à Arrey
Lague Ernest fil légitime
de Jean Louis Lague (Profession:) agriculteur
de Arrey domicilié à Arrey
et de Maries Louise née Bernier
de Cudrefin

Inscrit au présent registre le vingt trois Mai
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Jean Louis Lague père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite:
Jean Louis Lague

L'officier de l'état civil:
J^r Tuagniaux

N^o 12.
Wittwer Paul

Le Sept Juin mil huit cent huitante six
six à neuf heure et demie après midi est né
à ux Granges sous Trey
Wittwer Paul fil légitime
de Samuel Wittwer (Profession:) meunier
de Oberlangenegg, Berne domicilié à ux Granges sous Trey
et de Marquites Schaller, sa femme
de Rappelen, Berne

Inscrit au présent registre le huit Juin
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Magdelaine Schöni
domiciliée aux Granges sous Trey dans la maison de laquelle a eu lieu l'accouchement.

Confirmé après lecture faite:
Magdelaine Schöni

L'officier de l'état civil:
J^r Tuagniaux

Communiqué à l'officier de l'état civil
à Schwarzenegg.

Registre des naissances A.

N^o 13,
Jaquet Charles
Robert

Le quinze juin mil huit cent huitante six à quatre heures avant midi est né à ux Granges sous Trey
Jaquet Charles Robert fil & légitime de Jules Henri Jaquet (Profession:) agriculteur de Granges de Tsin Triboung domicilié à ux Granges sous Trey et de Sina née Jaggi sa femme de Lenk, Berne

Inscrit au présent registre le dix sept juin mil huit cent huitante six sur la déclaration de Jules Henri Jaquet père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:
Henri Jaquet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J^r Tuymans de Chumont

N^o 14,
Cosendai Jean

Le vingt quatre juin mil huit cent huitante six à quatre heures après midi est né à ux Granges sous Trey
Cosendai Jean fil & légitime de Pierre Antoine Cosendai (Profession:) charpentier de Sassel domicilié à ux Granges sous Trey et de Viole née Cornamusaz sa femme de Trey,

Inscrit au présent registre le vingt six juin mil huit cent huitante six sur la déclaration de Pierre Antoine Cosendai père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:
Pierre Antoine Cosendai

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J^r Tuymans de Granges

N^o 15.

Estoprey.

Mathilde Emma.

Le vingt cinq juin _____ mil huit cent huitante
 six _____ à neuf _____ heure & après _____ midi est né e
 à ux Granges sous Crey, _____
 Estoprey Mathilde Emma _____ fil le légitime _____
 de Alfred Estoprey _____ (Profession:) Charon _____
 de Crey _____ domicilié à ux Granges sous Crey _____
 et de Marie Cécile née Guichet sa femme _____
 de Heberstorf, Tribourg _____

Inscrit au présent registre le vingt sept juin _____
 mil huit cent huitante six _____ sur la déclaration de Alfred Estoprey
 père de l'enfant nouveau né _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Estoprey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

F. N^o 16.
Fague Alfred

Le premier juillet _____ mil huit cent huitante
 six _____ à neuf _____ heure & après _____ midi est né _____
 à Crey _____
 Fague Alfred _____ fil le légitime _____
 de Emile Fague _____ (Profession:) agriculteur _____
 de Crey _____ domicilié à Crey _____
 et de Justine Centlivres sa femme _____
 de Clémence A. Paquet _____

Inscrit au présent registre le quatre juillet _____
 mil huit cent huitante six _____ sur la déclaration de Emile Fague
 père de l'enfant nouveau né _____

Confirmé après lecture faite :

Emile Fague

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Registre des naissances A.

N° 17.
Crausaz Julie

Le neuf Juillet _____ mil huit cent huitante
six _____ à cinq _____ heure & après _____ midi est né e
à Grey _____
Crausaz Julie _____ fil le légitime _____
de Jules Crausaz _____ (Profession:) agriculteur _____
de Nerey _____ domicilié à Grey _____
et de Adèle née Knüttli sa femme _____
de Siontigen Berne _____

Inscrit au présent registre le Neuf Juillet _____
mil huit cent huitante six _____ sur la déclaration de Jules Crausaz
père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Jules Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Guignard

N° 18.
Crausaz Aimée

Le deux Septembre _____ mil huit cent huitante
six _____ à sept _____ heure & après _____ midi est né e
à Grey _____
Crausaz Aimée _____ fil le légitime _____
de Charles Louis Crausaz _____ (Profession:) agriculteur _____
de Grey _____ domicilié à Grey _____
et de Rosine Bertha née Knüttli _____
de Siontigen Berne _____

Inscrit au présent registre le quatre Septembre _____
mil huit cent huitante six _____ sur la déclaration de Charles Louis
Crausaz père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Charles Louis Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Guignard

No 19.
Saranchy
Elise

Le dix Septembre mil huit cent huitante
six à cinq heure & avant midi est né
à us Granges sous Trey
Saranchy Elise fil le légitime
de François Louis Saranchy (Profession:) agriculteur
de Jorel et de Savigny domicilié à us Granges sous Trey
et de Marie Louise née Gadat
de Cerneu. Claude Commune des Bois, Berne

Inscrit au présent registre le Onze Septembres
mil huit cent huitante six sur la déclaration de François
Louis Saranchy père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

François Louis Saranchy

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil
de Jorel et de Savigny J. Vagniaux

No 20.
Estoppsey
Fritz.

Le dix huit Octobre mil huit cent huitante
six à sept heure & avant midi est né
à us Granges sous Trey,
Estoppsey Fritz fil le légitime
de Alcide Estoppsey (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à us Granges sous Trey
et de Lina née Lädermann sa femme
de Sützelflüh Berne

Inscrit au présent registre le dix huit Octobre
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Alcide Estoppsey
père de l'enfant nouveau né,

Confirmé après lecture faite :

Alcide Estoppsey

L'officier de l'état civil :

J. Vagniaux

an 1. 6 x. 1886
Munich, Aug

Registre des naissances A.

N° 21,
Crausat Louisa

Le quinze Décembre mil huit cent huitante
six à minuit heure midi est né e
à Trey,
Crausat Louisa fil le légitime
de Jacques Daniel Crausaz (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à Trey,
et de Hélié née Goumaz sa femme
de Séchelles

Inscrit au présent registre le dix-sept Décembre
mil huit cent huitante six sur la déclaration de Jacques Daniel
Crausaz père de l'enfant nouveau né,

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Jacques Crausaz Goumaz

J. Magnieux

N° 22,
Thuillard
Charles

Le vingt huit Décembre mil huit cent huitante
six à une heure après midi est né
à ux Granges sous Trey
Thuillard Charles fil le légitime
de François Thuillard (Profession:) agriculteur,
de Trividerville domicilié à ux Granges sous Trey
et de Julie née Estoppey sa femme
de Trey

Inscrit au présent registre le trente Décembre
mil huit cent huitante six sur la déclaration de François
Thuillard père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

J. Thuillard

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Bottons J. Magnieux

~~N°~~

~~Le~~ Le Numéro 22 à la page 111, est ~~mil huit cent~~ celui de
 la dernière ~~à~~ inscription, ~~heure~~ faite dans l'année ~~midi est né~~
 1886, Les deux doubles du présent registre
 sont conformes ce que nous ~~fit~~ certifions.
 de Trey le 31 Décembre 1886. (Profession) L'officier de l'état civil
 de _____ domicilié à J^r Suagnieu
 et de _____

de Un double a été remis le 7 janvier 1887, à l'autorité
 Cantonale, en exécution de l'article 2 de la Loi
 Inscrit au présent registre le Trey le 7 janvier 1887. L'officier de l'état civil
 mil huit cent _____ sur la déclaration de J^r Suagnieu
 Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N°

Le _____ mil huit cent _____
 à _____ heure _____ midi est né
 à _____
 de _____ fil _____
 de _____ (Profession :) _____
 de _____ domicilié à _____
 et de _____
 de _____
 Inscrit au présent registre le _____
 mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 1.

Estoppey

Sylvain

Le vingt un janvier mil huit cent huitante sept à une heure après midi est né à un Granges sous Trey Estoppey Sylvain fil & légitime de Beât Estoppey (Profession:) agriculteur de Trey domicilié à un Granges sous Trey et de Emma née Schneider sa femme de Arni, canton de Berne.

Inscrit au présent registre le vingt quatre janvier mil huit cent huitante sept sur la déclaration de Beât Estoppey père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Beât Estoppey

L'officier de l'état civil :

J. Magnian

N° 2

Magnian

Henri

Le vingt huit janvier mil huit cent huitante sept à six heures après midi est né à Trey Magnian Henri fil & légitime de Magnian Jean (Profession:) agriculteur de Vucherens domicilié à Trey et de Jenny Emma née Cochin sa femme de Seigneux.

Inscrit au présent registre le trente et un janvier mil huit cent huitante sept sur la déclaration de Magnian Jean père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

J. Magnian

pour L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Seigneux J. V. Musy Suppléant

No 3.
Cornamusaz
Alfred.

Le neuf Février — mil huit cent huitante
sept — à trois — heure d'après — midi est né —
à ua Granges sous Crey
Cornamusaz Alfred — fil légitime
de Daniel Cornamusaz — (Profession:) agriculteur
de Crey — domicilié à ua Granges sous Crey
et de Eugénie née Nist sa femme
de Signeua

Inscrit au présent registre le Onze Février
mil huit cent huitante sept sur la déclaration de Daniel
Cornamusaz père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Truissier

No 4.
Cornamusaz
Ernest.

Le dix Mai — mil huit cent huitante
sept — à dix — heure d'avant — midi est né —
à Crey
Cornamusaz Ernest — fil légitime
de Cornamusaz Louis — (Profession:) agriculteur
de Crey — domicilié à Crey
et de Eugénie née Desargens sa femme
de Desargens

Inscrit au présent registre le douze Mai
mil huit cent huitante sept sur la déclaration de Louis
Cornamusaz père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Louis Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Truissier

Registre des naissances A.

N° 5
Caillet,
Samuel,

Le vingt huit Mai — mil huit cent huitante sept — à trois — heure & avant — midi est né —
à Crey
Caillet Samuel — fil & légitime
de Caillet Charles — (Profession:) agriculteur
de Crey et de Naracou domicilié à Crey
et de Julie née Gindrat sa femme
de Chevroux

Inscrit au présent registre le vingt Mai
mil huit cent huitante sept sur la déclaration de Charles Caillet père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite:
Chs Caillet

L'officier de l'état civil :

Commis à l'officier de l'état civil J. Magnin
de Salève

N° 6.
Crausaz Oscar.

Le quatorze juin — mil huit cent huitante sept — à dix — heure & avant — midi est né —
à Trey
Crausaz Oscar — fil & illégitime
de Crausaz Julien — (Profession:) domestiques
de Trey domicilié à Trey
et de Elisabeth Lehmann domestique,
de Signaux canton de Genève.

Inscrit au présent registre le dix sept Juin
mil huit cent huitante sept sur la déclaration de Crausaz Julien qui reconnaît être le père de l'enfant Crausaz Oscar.

Confirmé après lecture faite: l'enfant Crausaz Oscar est le fils jumeau du N° 4.
Julien Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnin

No 7
Crausaz Clémence

Le quatorze juin mil huit cent huitante sept à dix heure & quinze minutes avant midi est né à Creyf
Crausaz Clémence fil le illégitime
de Crausaz Julien (Profession: Domestique)
de Creyf domicilié à Creyf
et de Elisabeth Lehmann, domestique,
de Signau, canton de Berne

Inscrit au présent registre le dix sept juin mil huit cent huitante sept sur la déclaration de Crausaz Julien qui reconnaît être le père de l'enfant Crausaz Clémence
Confirmé après lecture faite: l'enfant Crausaz Clémence est la sœur jumelle # Julien Crausaz # du 1686.

L'officier de l'état civil:

J. Magnin

No 8
Jaque
Adolphe

Le vingt six juin mil huit cent huitante sept à six heure 1 avant midi est né à Creyf
Jaque Adolphe fil & légitime
de Jean Louis Jaque (Profession: Agriculteur)
de Creyf domicilié à Creyf
et de Marie Louise née Burnier
de Cudrefin

Inscrit au présent registre le vingt sept juin mil huit cent huitante sept sur la déclaration de Jean Louis Jaque père de l'enfant nouveau-né
Confirmé après lecture faite: Jean Louis Jaque

L'officier de l'état civil:

J. Magnin

Registre des naissances A.

N° 9.
Estopprey Pauline

Le vingt-un Août — mil huit cent huitante sept — à Six — heure & après — midi est né e
à uae Granges sous Crey —
Estopprey Pauline — fil le légitime
de Estopprey François — (Profession:) agriculteur
de Crey — domicilié à uae Granges sous Crey
et de Cicile nee Cornamusaz —
de Crey —

Inscrit au présent registre le vingt trois Août —
mil huit cent huitante sept — sur la déclaration de François
Estopprey père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

François Estopprey

L'officier de l'état civil :

J. Guagnion

N° 10
Fague

Le vingt trois Août — mil huit cent huitante sept — à Onze — heure & avant — midi est né mort né
à uae Granges sous Crey —
Fague — fil & légitime —
de Fague Charles — (Profession:) agriculteur
de Crey — domicilié à uae Granges sous Crey
et de Rosette nee Cornamusaz —
de Crey —

Inscrit au présent registre le Vingt trois Août —
mil huit cent huitante sept — sur la déclaration de Charles
Fague père de l'enfant —

Confirmé après lecture faite :

Charles Fague

L'officier de l'état civil :

J. Guagnion

No 11
Baechler
Fritz Ernest

Le vingt trois Aout _____ mil huit cent huitante
sept à huit heure & après _____ midi est né
à Grey
Baechler Fritz Ernest _____ fil & légitime
de Gottfried Baechler _____ (Profession:) Laitier
de Lenk, Berni _____ domicilié à Grey
et de Marie Louise née Bigler
de Almendingen Berni

Inscrit au présent registre le vingt six Aout
mil huit cent huitante sept sur la déclaration de Gottfried
Baechler père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Gottfried Baechler

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Lenk.

J. Magnieux

No 14.
Pillet Cecile

Le un Octobre _____ mil huit cent huitante
sept à dix heure & après _____ midi est né e
à Grey
Pillet Cecile _____ fil le légitime
de Constant Pillet _____ (Profession:) Agriculteur
de Seigneux _____ domicilié à Grey
et de Anna née Camamusaz
de Grey

Inscrit au présent registre le un Octobre
mil huit cent huitante sept sur la déclaration de Constant
Pillet père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Constant Pillet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Villatzen.

J. Magnieux

Registre des naissances A.

N° 13,

Crausat Ulysse

Le die huit Octobre mil huit cent huitante
sept à une heure avant midi est né
à Crey
Crausat Ulysse fil légitime
de Crausat Jean François (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Emma, née Crausat
de Crey

Inscrit au présent registre le die neuf Octobre
mil huit cent huitante sept sur la déclaration de Jean François
Crausat père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Jean François Crausat

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

N° 14

Estoppey
Marquerite Rose

Le vingt cinq Octobre mil huit cent huitante
sept à trois heure avant midi est née
à aux Granges sous Crey
Estoppey Marquerite Rose fil légitime
de Estoppey Alfred (Profession:) charron
de Crey domicilié à aux Granges sous Crey
et de Marie Cécile, née Spicher
de Ueberstorf, Tribourg

Inscrit au présent registre le vingt six Octobre
mil huit cent huitante sept sur la déclaration de Alfred
Estoppey père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Alfred Estoppey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

No 15

Cosendai Jules

Le dix Sept Novembre mil huit cent huitante Sept à dix heure & après midi est né à un Grand sous Crey
 Cosendai Jules fils légitime de Cosendai Pierre Antoine (Profession:) Charpentier de Sassel domicilié à un Grand sous Crey et de Félicie née Cornamusaz de Crey

Inscrit au présent registre le dix-neuf Novembre mil huit cent huitante Sept sur la déclaration de Pierre Antoine Cosendai père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Pierre Antoine Cosendai

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Granges, J. Magnin

24 x he 1884
 Magnin

Le Numéro 15 à la page 140, est mil huit cent celui de la dernière à inscription faite dans l'année 1884. Ces deux doubles du présent registre sont conformes ce que nous certifions.

de Trey le 31 Décembre 1884. (Profession:) L'officier de l'état civil. de domicilié à J. Magnin et de

de Un double a été remis le 6 Janvier 1888, à l'autorité Cantonale, en exécution de l'article 4 de la Loi.

Inscrit au présent registre le Trey le 6 Janvier 1888. L'officier de l'état civil mil huit cent sur la déclaration de J. Magnin

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 1.
Sev Ida

Le vingt cinq Mars — mil huit cent huitante huit — à huit — heure s avant — midi est née
à ux Granges sous Crecy —
Sev Ida — fil le légitime —
de Sev Jules Frédéric — (Profession:) agriculteur
de Sayenne — domicilié à ux Granges sous Crecy
et de Isaline née Estoppey sa femme —
de Crecy —

Inscrit au présent registre le vingt six Mars —
mil huit cent huitante huit — sur la déclaration de Jules Frédéric
Sev père de l'enfant nouveau né —

Confirmé après lecture faite :

Jules Sev Estoppey

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J. Magnan
de Sayenne —

N° 2.
Estoppey Charles

Le quatorze Avril — mil huit cent huitante huit — à neuf — heure s quatre minutes avant midi est né —
à ux Granges sous Crecy —
Estoppey Charles — fil le légitime —
de Estoppey Alcide — (Profession:) agriculteur
de Crecy — domicilié à ux Granges sous Crecy
et de Lina née Sädemann sa femme —
de Lützelflüh Borne —

Inscrit au présent registre le quinze Avril —
mil huit cent huitante huit — sur la déclaration de Alcide Estoppey
père de l'enfant nouveau né —

Confirmé après lecture faite :

Alcide Estoppey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

No 3.
Cornamusak

Le Sept juin mil huit cent huitante
huit à une heure avant midi est né

à Crey

Cornamusak fil légitime

de Cornamusak Louis (Profession:) Charpentier

de Crey domicilié à Crey

et de Eugénie née Sargens

de Sargens

Inscrit au présent registre le huit juin

mil huit cent huitante huit sur la déclaration de Louis Cornamusak

père de l'enfant

Cet enfant est né le sept juin à six heures du soir

Confirmé après lecture faite :

Louis Cornamusak

L'officier de l'état civil :

J. Guignaux

No 4.
Fague
Henri Ulysse

Le dix neuf juin mil huit cent huitante
huit à une heure avant midi est né

à Crey

Fague Henri Ulysse fil légitime

de Jean Louis Fague (Profession:) agriculteur

de Crey domicilié à Crey

et de Marie Louise née Durmier

de Cudrefin

Inscrit au présent registre le vingt un juin

mil huit cent huitante huit sur la déclaration de Jean Louis

Fague père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Jean Louis Fague

L'officier de l'état civil :

J. Guignaux

Registre des naissances A.

N^o 5.
Crausaz

Le neuf Septembre — mil huit cent huitante
huit — à deux — heure & avant — midi est né

à Crey
Crausaz — fil & légitime
de Crausaz Charles Louis (Profession:) agriculteur
de Crey — domicilié à Crey
et de Rosine Bertha née Finutti
de Tumbien, Berne

Inscrit au présent registre le neuf Septembre
mil huit cent huitante huit — sur la déclaration de Charles Louis
Crausaz père de l'enfant

Confirmé après lecture faite :

Charles Louis Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnian

N^o 6.
Cornamusaz

Le dix neuf Septembre — mil huit cent huitante
huit — à trois — heure & avant — midi est né —

à ux Granges sous Crey,
Cornamusaz — fil & légitime
de Cornamusaz Daniel (Profession:) agriculteur
de Crey — domicilié à ux Granges sous Crey
et de Eugénie née Nibb sa femme
de Signeuc

Inscrit au présent registre le vingt un Septembre
mil huit cent huitante huit — sur la déclaration de Daniel
Cornamusaz père de l'enfant
Cet enfant est décédé le vingt septembre à deux heures du jour

Confirmé après lecture faite :

Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnian

No 7
Cornamusaz
Rachel Esther

Le dia Octobre _____ mil huit cent huitante
huit à cinq heure et quinze minutes après midi est né e
à Crey _____
Cornamusaz Rachel Esther fil le légitime _____
de Cornamusaz Fritz (Profession:) Instituteur
de Crey _____ domicilié à Crey _____
et de Helène née Cavillet sa femme _____
de Jenny le forat et de Tuchrens. _____

Inscrit au présent registre le seize Octobre _____
mil huit cent huitante huit sur la déclaration de Fritz Cornamusaz
père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

F. Cornamusaz *notary*

L'officier de l'état civil :

J. Tuagniaux

No 8
Roux Gustave

Le onze Octobre _____ mil huit cent huitante
huit à _____ heure _____ à midi est né _____
à Crey _____
Roux Gustave _____ fil le légitime _____
de Roux Daniel (Profession:) agriculteur
de Pressens _____ domicilié à Crey _____
et de Pauline Elise née Clement sa femme _____
de Granges _____

Inscrit au présent registre le quatorze Octobre _____
mil huit cent huitante huit sur la déclaration de Daniel
Roux père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Daniel Roux

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de
l'état civil de Villars J. Tuagniaux

Registre des naissances A.

N° 9.
Savancky Marie

Le vingt un Octobre mil huit cent huitante huit à deux heure d'avant midi est né
 à un Granges sous Crey
Savancky Marie fil le légitime
 de Savancky François Louis (Profession:) Journalier
 de Forel et de Savigny domicilié à un Granges sous Crey
 et de Marie Louise née Godat sa femme
 de Cernou-Claude, commune des Bois, Berne.

Inscrit au présent registre le vingt trois Octobre
 mil huit cent huitante huit sur la déclaration de François Louis
Savancky père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

François Louis Savancky

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil J^r Turyniaux
de Forel et de Savigny

N° 10.
Caillet Louisa

Le vingt quatre Octobre mil huit cent huitante huit à dix heure d'après midi est né
 à Crey
Caillet Louisa fil le légitime
 de Caillet Charles (Profession:) agriculteur
 de Crey et de Maracon domicilié à Crey
 et de Julie née Gindrat sa femme
 de Cherroux

Inscrit au présent registre le vingt Sept Octobre
 mil huit cent huitante huit sur la déclaration de Charles
Caillet père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Chs Caillet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J^r Turyniaux
de Palézieux.

N^o 11,
Crausak,
Berthe Susanne

Le trois Décembre mil huit cent huitante
huit à six heures après midi est né e
à Brey
Crausak Berthe Susanne fil légitime
de Crausak Alfred (Profession:) agriculteur
de Brey domicilié à Brey
et de Sonie née Crausak sa femme
de Brey

Inscrit au présent registre le cinq Décembre
mil huit cent huitante huit sur la déclaration de Alfred
Crausak père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :
Crausak

va le 13 X^{bre} 1888
Mury
L'officier de l'état civil :
J. Magnan

N^o 12
Magnan
Alfred

Le deux Décembre mil huit cent huitante
huit à huit heures avant midi est né
à Brey
Magnan Alfred fil légitime
de Magnan Jean (Profession:) agriculteur
de Vichereux domicilié à Brey
et de Jenny Emma née Cochin sa femme
de Seigneur

Inscrit au présent registre le treize Décembre
mil huit cent huitante huit sur la déclaration de Jean
Magnan père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :
J. Magnan

pour L'officier de l'état civil :
P. Goussier
suppléant
Communiqué à l'état civil
de Noudon

Registre des naissances A.

N° _____

Le numéro 14 à la page 126, est ~~mil huit cent~~ celui de la dernière inscription ~~heure~~ faite dans l'année ~~midi est né~~ 1888, les deux doubles du présent registre sont conformes ce que nous certifions.

de Trey le 31 Décembre 1888. (Profession:) L'officier de l'état civil
de _____ domicilié à _____ J^r Vuagniaux

et de
de Un double a été remis le 7 janvier 1889 à l'autorité cantonale en exécution de l'article

Inscrit au présent registre le 2 de la Loi, _____
~~mil huit cent~~ Trey le 7 janvier 1888 sur la déclaration de L'officier de l'état civil
J^r Vuagniaux

Confirmé après lecture faite: _____

L'officier de l'état civil:

N° _____

~~Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né _____
à _____
de _____ fil _____
de _____ (Profession:) _____
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____~~

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite: _____

L'officier de l'état civil:

No 1.

Briod Janny BlancheLe vingt février mil huit cent huitante
neuf à sept heure avant midi est né eà CreyBriod Janny Blanche fil le légitimede Briod Antoine Adolphe (Profession: employé au chemin de fer)de Lucens domicilié à Creyet de Rosalie née Badoux sa femmede CrémisInscrit au présent registre le vingt deux févriermil huit cent huitante neuf sur la déclaration de AntoineAdolphe Briod père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Antoine Briod

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Lucens.J. Magnan

No 2.

Cosendai AliceLe vingt cinq février mil huit cent huitante
neuf à dix heure après midi est né eà ux Granges sous CreyCosendai Alice fil le légitimede Cosendai Pierre Antoine (Profession: Charpentier)de Tassel domicilié à ux Granges sous Creyet de Félicie née Cornamusaz sa femmede CreyInscrit au présent registre le vingt sept févriermil huit cent huitante neuf sur la déclaration de PierreAntoine Cosendai père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Pierre Antoine Cosendai

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état
civil de GrangesJ. Magnan

 Suivant décision du Conseil d'Etat
 en date du vingt-huit février mil huit cent
 quarante un, l'acte ci-dessus est rectifié
 en ce sens que la bourgeoisie de Tassel
 est ajoutée à celle de Lucens.
 Crey le six mars mil huit cent
 quarante un
 L'officier de l'état civil
J. Magnan

Registre des naissances A.

N^o 3.
Estopprey
Susanne Louise

Le trois Avril mil huit cent huitante
neuf à huit heure & après midi est né e
à ux Granges sous Grey
Estopprey Susanne Louise fil le légitime
de Estopprey Francois (Profession:) Agriculteur
de Grey domicilié à ux Granges sous Grey
et de Cécile née Cornamusaz sa femme
de Grey

Inscrit au présent registre le cinq Avril
mil huit cent huitante neuf sur la déclaration de Francois
Estopprey père de l'enfant nouveau né,

Confirmé après lecture faite:

Francois Estopprey

L'officier de l'état civil:

J. Magnien

N^o 11.
Estopprey
Clémence

Le vingt trois Avril mil huit cent huitante
neuf à six heure & avant midi est né e
à ux Granges sous Grey
Estopprey Clémence fil le légitime
de Estopprey Aleide (Profession:) Agriculteur
de Grey domicilié à ux Granges sous Grey
et de Vina née Lädermann sa femme
de Sützelbüh Bernes,

Inscrit au présent registre le vingt quatre Avril
mil huit cent huitante neuf sur la déclaration de Aleide
Estopprey père de l'enfant nouveau né,

Confirmé après lecture faite:

Aleide Estopprey

L'officier de l'état civil:

J. Magnien

No 5.
Littet Emma

Le dix neuf Mai mil huit cent huitante
neuf à cinq heure s avant midi est né e
à Orey

Littet Emma fil le légitime
de Littet Constant (Profession:) agriculteur
de Seignevaux domicilié à Orey
et de Anna née Cornamusat sa femme
de Orey

Inscrit au présent registre le vingt un Mai
mil huit cent huitante neuf sur la déclaration de Constant
Littet père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Constant Littet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil Jⁿ Magnin
de Villarsel

Le sept Août mil huit cent huitante
neuf à huit heure s avant midi est né e
à us Granges sous Orey

Estoppey Marie Albertine fil le légitime
de Estoppey Henri (Profession:) Charpentier
de Orey domicilié à us Granges sous Orey
et de Marie Anna née Leuthold
de Albigen Canton de Berne

Inscrit au présent registre le huit Août
mil huit cent huitante neuf sur la déclaration de Henri Estoppey
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Henri Estoppey

L'officier de l'état civil :

Jⁿ Magnin

No 6.
Estoppey
Marie Albertine

Registre des naissances A.

N° 7

Caillet

Le un Septembre — mil huit cent huitante
neuf — à dix — heure & après — midi est né

à Crey,

Caillet

fil & légitime

de Charles Caillet (Profession:) agriculteur

de Crey et de Naracorn domicilié à Crey,

et de Julie née Gindrat sa femme

de Chevroux

Inscrit au présent registre le deux Septembre —
mil huit cent huitante neuf — sur la déclaration de Charles Caillet

père de l'enfant,

Cet enfant est décédé le un Septembre à dix heures du soir.

Confirmé après lecture faite: et il est frère jumeau du N° 7.

Chs Caillet

L'officier de l'état civil :

J^m Vuagniaux

N° 8

Caillet

Le un Septembre — mil huit cent huitante
neuf — à dix — heure & trente minutes après midi est né

à Crey,

Caillet

fil le légitime

de Charles Caillet (Profession:) agriculteur

de Crey et de Naracorn domicilié à Crey

et de Julie née Gindrat sa femme

de Chevroux

Inscrit au présent registre le deux Septembre —
mil huit cent huitante neuf — sur la déclaration de Charles Caillet

père de l'enfant nouveau-né

Cet enfant est décédé le deux Septembre à quatre heures du matin

Confirmé après lecture faite: et elle est la sœur jumelle du N° 7.

Chs Caillet

L'officier de l'état civil :

J^m Vuagniaux

No 9.
Crausaz Hélène

Le douze Décembre mil huit cent huitante
neuf à une heure avant midi est né e
à Croy
Crausaz Hélène fil le légitime
de Jacques Daniel Crausaz (Profession:) agriculteur
de Croy domicilié à Croy
et de Zélie née Guimier sa femme
de Seclisses

Inscrit au présent registre le quatorze Décembre
mil huit cent huitante neuf sur la déclaration de Jacques Daniel
Crausaz père de l'enfant nouveau né,

Confirmé après lecture faite :

Jacques Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

No

Le numéro 9 à la page 132 est mil huit cent celui de
la dernière inscription faite dans l'année midi est de
1889, les deux doubles du présent registre sont
conformes ce que nous certifions

de Croy le 31 Décembre 1889 (Profession:) L'officier de l'état civil
de domicile à J. Magnan
et de

de Un double a été remis le 8 Janvier 1890 à
l'autorité Cantonale en exécution de l'article

Inscrit au présent registre le 2 de la Loi.
mil huit cent Croy le 8 Janvier 1890 sur la déclaration de L'officier de l'état civil
J. Magnan

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 1.

Grogny
Alfred JosephLe Cinq Janvier mil huit cent nonante
à une heure avant midi est néà Crey
Grogny Alfred Joseph fil légitime
de Felix Constant Grogny (Profession:) vannier
de Poliz Pittet domicilié à Crey
et de Celina Celestine née Pittet
de Montet Beyer TribouneInscrit au présent registre le Six Janvier
mil huit cent nonante sur la déclaration de Marianne
Vallon sage femme à Crey qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Marianne Vallon

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil Jr Kagniana
N. de Bottons

N° 2.

Crausaz Elvina

Le dix huit Janvier mil huit cent nonante
à huit heure sept minutes avant midi est néeà Crey
Crausaz Elvina fil légitime
de Charles Louis Crausaz (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Rosine Bertha née Knutti sa femme
de Viermigen Canton des BerneInscrit au présent registre le dix neuf Janvier
mil huit cent nonante sur la déclaration de Charles Louis
Crausaz père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Charles Louis Crausaz

L'officier de l'état civil :

Jr Kagniana

No 3,
Estoppex
Ernest Henri

Le vingt trois janvier mil huit cent nonante
à onze heure & trente minutes après midi est né
à ua Granges sous Croy
Estoppex Ernest Henri fil légitime
de Estoppex Alfred (Profession:) Charren
de Croy domicilié à ua Granges sous Croy.
et de Marie Cécile née Spicher
de Ueberstorf Tribourg

Inscrit au présent registre le vingt trois janvier
mil huit cent nonante sur la déclaration de Alfred
Estoppex père de l'enfant nouveau né,

Confirmé après lecture faite :

Alfred Estoppex

L'officier de l'état civil :

J^m Tourniau

No 4.
Cornamusat
Fitz

Le douze Février mil huit cent nonante
à dix heure & après midi est né
à ua Granges sous Croy
Cornamusat Fitz fil légitime
de Cornamusat Daniel (Profession:) agriculteur
de Croy domicilié à ua Granges sous Croy
et de Eugénie née Wist sa femme
de Saignes

Inscrit au présent registre le quatorze Février
mil huit cent nonante sur la déclaration de Daniel
Cornamusat père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Daniel Cornamusat

L'officier de l'état civil :

J^m Tourniau

Registre des naissances A.

N^o 5
Cosendai Paul

Le quinze Mars mil huit cent nonante
à dix heures après midi est né
à ux Granges sous Grey
Cosendai Paul fil & légitime
de Cosendai Pierre Antoine (Profession:) Charpentier
de Sassel, d'ici le huit octobre domicilié à mil huit cent huitante neuf
et de Kéli née Cornamusat sa femme
de Grey

Inscrit au présent registre le dix Sept Mars
mil huit cent nonante sur la déclaration de Marianne Vallon
Sage femme à Grey qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Marianne Vallon

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Granges. J. J. Guignard

N^o 6
Chatelanat
William

Le dix huit Mars mil huit cent nonante
à une heure après midi est né
à Grey
Chatelanat William fil & illégitime
de Chatelanat Adeline Bertha (Profession:) ménagère
de Maudon et Dompierre domicilié à Grey
et de
de

Inscrit au présent registre le vingt Mars
mil huit cent nonante sur la déclaration de Marianne Vallon
Sage femme à Grey qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Marianne Vallon

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de
l'état civil de Queens et de Maudon. J. J. Guignard

Registre des naissances A.

No 72
Chuillard
Hélène Emilie

Le trois Avril mil huit cent nonante
à huit heure & trente minutes après midi est né
à us Granges sous Crey
Chuillard Hélène Emilie — fil le légitime
de Chuillard François — (Profession:) Agriculteur
de Trideville — domicilié à us Granges sous Crey
et de Julie née Estoppey sa femme
de Crey

Inscrit au présent registre le Cinq Avril
mil huit cent nonante sur la déclaration de François
Chuillard père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Frs Chuillard

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J^r Magnan
de Robens.

No 81
Crausaz
François Frédéric

Le six Juin mil huit cent nonante
à huit heure avant midi est né
à Crey
Crausaz François Frédéric — fil & légitime
de Crausaz Julien — (Profession:) Agriculteur
de Crey — domicilié à Crey
et de Elisabeth née Lehmann
de Signes Boves,

Inscrit au présent registre le six Juin
mil huit cent nonante sur la déclaration de Julien Crausaz
père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Julien Crausaz

L'officier de l'état civil :

J^r Magnan

Registre des naissances A.

N° 9.
Estopprey Clara

Le vingt trois juin mil huit cent nonante
à Six heure avant midi est né
à aux Granges sous Bray,
Estopprey Clara fil le légitime
de Estopprey Piât (Profession:) Agriculteur
de Bray domicilié à Granges sous Bray
et de Emma née Schneider sa femme
de Anné canton de Perne

Inscrit au présent registre le vingt cinq juin
mil huit cent nonante sur la déclaration de Piât Estopprey
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Piât Estopprey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

N° 12
Crausaz
Susanne Lydie

Le vingt huit juin mil huit cent nonante
à Six heure après midi est né
à Bray
Crausaz Susanne Lydie fil le légitime
de Crausaz Alfred (Profession:) Agriculteur
de Bray domicilié à Bray
et de Réonée née Crausaz sa femme
de Bray

Inscrit au présent registre le premier juin
mil huit cent nonante sur la déclaration de Alfred
Crausaz père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

No 11.

Cornamusaz Rosa

Le huit juillet — mil huit cent nonante
à onze — heure & après — midi est né e

à Grey
Cornamusaz Rosa — fil le légitime —
de Cornamusaz Louis — (Profession:) Charpentier
de Grey — domicilié à Grey —
et de Eugénie née Sargens —
de Sargens —

Inscrit au présent registre le six juillet —
mil huit cent nonante — sur la déclaration de Louis —
Cornamusaz père de l'enfant nouveau-né —

Confirmé après lecture faite :

Louis Cornamusaz.

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

No 12.

Estoppey Louise

Le dix huit Septembre — mil huit cent nonante
à trois — heure & après — midi est né e

à aux Granges sous Grey —
Estoppey Louise — fil le légitime —
de Francois Estoppey — (Profession:) agriculteur
de Grey — domicilié à aux Granges sous Grey —
et de Cécile née Cornamusaz —
de Grey —

Inscrit au présent registre le vingt Septembre —
mil huit cent nonante — sur la déclaration de Francois —
Estoppey père de l'enfant nouveau-né. —

Confirmé après lecture faite :

Francois Estoppey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

Registre des naissances A.

N° 13.
Pittet

Le Cinq Octobre mil huit cent nonante
à douze heure et just midi est né
à Crey
Pittet fil légitime
de Constant Pittet (Profession:) agriculteur
de Seigneurie domicilié à Crey,
et de Amarie Cornamusot
de Crey.

Inscrit au présent registre le Six Octobre
mil huit cent nonante sur la déclaration de Constant
Pittet père de l'enfant.

Confirmé après lecture faite :

Constant Pittet

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

N° 14.
Chevalley
Henri Robert

Le Cinq Octobre mil huit cent nonante
à cinq heure et après midi est né
à Crey
Chevalley Henri Robert fil illégitime
de Henri Chevalley (Profession:) maréchal
de Champstaux domicilié à Crey
et de Alice Vallon
de Hollonding.

Inscrit au présent registre le Sept Octobre
mil huit cent nonante sur la déclaration de Henri Chevalley
qui reconnaît être le père de l'enfant Chevalley Robert

Confirmé après lecture faite :

Henri Chevalley

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Combremont

approuvé la radiation
du nom Henri qui
est remplacé par celui des
Roberts.

L'officier civil,
J. Vuagniaux

Par acte de légitimation de ce
jour siégeant l'officier de l'état
civil de cet arrondissement, Chevalley
Henri de Champstaux et son épouse
Alice Vallon de Hollonding ont
le mariage et l'enfant Henri
ont reconnu l'enfant Chevalley
Robert et l'ont légitimé ensuite
de leur mariage.
Le jour le vingt huit Nonembre
mil huit cent nonante
L'officier de l'état civil
J. Vuagniaux
Commis à l'officier de
l'état civil de Combremont.

No 15.
Vuagnionna

Le vingt un Novembre mil huit cent nonante
à onze heures quarant cinq minutes et midi est né(e)
à Vrey.
- Vuagnionna fille légitime
de Vuagnionna Jean (Profession:) agriculteur
de Vuchères domicilié à Vrey.
et de Jenny Emma née Cochin
de Seigneux

Inscrit au présent registre le vingt trois Novembre
mil huit cent nonante sur la déclaration de Jean
Vuagnionna père de l'enfant

Confirmé après lecture faite :
J. Vuagnionna

Suppléant
L'officier de l'état civil :
J. Grosjean

vu le 8 Décembre 1890
E. Dumont

No 16.
Jaquet Mathilde
Elise

Le Six Décembre mil huit cent nonante
à six heures et quarant minutes et midi est né(e)
à les Granges sous Vrey.
Jaquet Mathilde Elise fille légitime
de Jaquet Jules Henri (Profession:) agriculteur
de Granges de Vésin Tibou domicilié à les Granges sous Vrey
et de Vina née Saggi
de Senk

Inscrit au présent registre le huit Décembre
mil huit cent nonante sur la déclaration de Henri Jaquet
père de l'enfant naissant

Confirmé après lecture faite :
H. Jaquet

L'officier de l'état civil :
J. Vuagnionna

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Cumont

Registre des naissances A.

N°

Le Numéro N° à la page 140 est ~~mil huit cent~~ celui de
 la ~~naissance~~ ~~inscrip~~ ~~heure~~ ~~non~~ ~~faite~~ dans l'année ~~midi~~ est né
 1884, les deux doubles du présent registre sont
 conformes ce que nous certifions ~~fil~~
 de ~~Crey~~ le 31 Décembre 1892. (Profession) Officier de l'état civil
 de ~~_____~~ domicilié à St. Magnieu

et de
de

Inscrit au présent registre le

mil huit cent

sur la déclaration de

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N° 17.
Demierre
Pierre Jules.

Le vingt un Décembre — mil huit cent nonante
 à deux heure et vingt minutes du midi est né —
 à Crey —

Demierre Pierre Jules — fil légitime —
 de Demierre Pierre — (Profession:) agriculteur
 de Montet Glane Tribourg domicilié à Crey
 et de Eusèbe né Poubatel
 de Corny le Grand - Tribourg —

Inscrit au présent registre le

un Janvier

mil huit cent

nonante un

sur la déclaration de

Pierre Demierre

père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Demierre Pierre

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
d'Ursy.

Jos. Magnieu

No _____

Le numéro 17 à la page 141. fait mil huit cent suite aux
inscriptions faites dans l'année 1890, — midi est né

Jey le 3 janvier 1891. L'officier de l'état civil

fil J^m Magnaud
de _____ (Profession :)

de Un double a été remis domicilié à le 8 janvier 1891, à l'au
et de Autorité Cantonale en exécution de l'article 2 de la Loi

de Jey le 8 janvier 1891. L'officier de l'état civil

J^m Magnaud

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

No _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né

à _____

de _____ fil _____
(Profession :)

de _____ domicilié à _____

et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N^o 1.
Corthésy Léonie

Le vingt quatre Février mil huit cent nonante
un à quatre heure après midi est né e
à ux Granges sous Trecy
Corthésy Léonie fil le légitime
de Corthésy Pierre Constant (Profession:) agriculteur
de Pempierre et de Trévorlay domicilié à ux Granges sous Trecy
et de Louise née Lechaire de femme
de Sorattens

Inscrit au présent registre le vingt cinq Février
mil huit cent nonante un sur la déclaration de Pierre Constant
Corthésy père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Corthésy Constant

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J^r Vagniaux
de Lucens.

N^o 2.
Fague Charles

Le vingt sept février mil huit cent nonante
un à trois heure avant midi est né
à ux Granges sous Trecy
Fague Charles fil le légitime
de Charles Fague (Profession:) agriculteur
de Trecy domicilié à ux Granges sous Trecy
et de Rosette née Cornamusat
de Trecy

Inscrit au présent registre le vingt huit février
mil huit cent nonante un sur la déclaration de Charles Fague
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Fague Charles

L'officier de l'état civil :

J^r Vagniaux

No 3.
Roux
Charles Rodolphe

Le quinze Avril — mil huit cent nonante
 un à trois heures avant midi est né —
 à Trey
Roux Charles Rodolphe fil & légitime
 de Roux Daniel (Profession:) Agriculteur
 de Rossens domicilié à Trey
 et de Pauline Elise née Clément sa femme
 de Granges

Inscrit au présent registre le dix sept Avril
 mil huit cent nonante un sur la déclaration de Daniel Roux
 père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Daniel Roux

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J^e Magnin
de Villargel

No 4.
Schmid Edouard

Le cinq juin — mil huit cent nonante
 un à une heure moins vingt minutes avant midi est né —
 à ux Granges sous Trey
Schmid Edouard fil & légitime
 de Schmid Frédéric (Profession:) Agriculteur
 de Neikirch Bernes domicilié à ux Granges sous Trey
 et de Madeline née Pruni
 de Oberstocken, Bernes

Inscrit au présent registre le Sept juin
 mil huit cent nonante un sur la déclaration de Marianne
Vallon sage femme à Trey qui en assiste à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Marianne Vallon

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J^e Magnin
de Neikirch

Registre des naissances A.

N° 5.

Crausaz AlfredLe dix juin mil huit cent nonante
un à une heure avant midi est néà Creyde Crausaz Alfred fils légitime
de Crausaz Jacques Daniel (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Creyet de Émilie née Gourmaz sa femme
de SéclettesInscrit au présent registre le seize juin
mil huit cent nonante un sur la déclaration de Jacques Daniel
Crausaz père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Jacques L. Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Vuagniaux

N° 6.

Beyeler RosaLe seize juillet mil huit cent nonante
un à deux heures après midi est néà Creyde Beyeler Rosa fil le illégitime
de Beyeler Marie Louise (Profession:) domestiquede Guggisberg, Berne domicilié à Crey,
et de fille elle-même de feu Christian Beyeler et
de Adèle Cécile née Jeannin.Inscrit au présent registre le dix neuf juillet
mil huit cent nonante un sur la déclaration de Marianne Vallon
Sage femme à Crey qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Marianne Vallon

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Guggisberg.J. Vuagniaux

No 74

Crausaz AiméeLe vingt un juillet mil huit cent nonante un à sept heures avant midi est né eà Creyde Crausaz Aimée fil le légitimede Crausaz Julien (Profession:) Agriculteurde Crey domicilié à Creyet de Elisabeth née Lehmannde Signau canton de BernesInscrit au présent registre le vingt deux juilletmil huit cent nonante un sur la déclaration de JulienCrausaz père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Julien Crausaz

L'officier de l'état civil :

Jr Teugniqua

No 81

Estoppey AlfredLe vingt neuf juillet mil huit cent nonante un à huit heures avant midi est néà aux Granges sous Creyde Estoppey Alfred fil le légitimede Estoppey Louis (Profession:) tonnelierde Crey domicilié à Creyet de Philomine née Pagesde ChatonnayInscrit au présent registre le vingt un juilletmil huit cent nonante un sur la déclaration de Louis Estoppeypère de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Louis Estoppey

L'officier de l'état civil :

Jr Teugniqua

Registre des naissances A.

N° 4.

Lavanchy JulesLe vingt un Septembre mil huit cent nonante un à huit heure deux minutes après midi est néà us Granges sous GreyLavanchy Jules fil légitimede Lavanchy François Louis (Profession:) agriculteurde Forel et de Savigny domicilié à us Granges sous Grey,et de Marie Louise née Godatde Terneu Claude commune des Bois, Boone.Inscrit au présent registre le vingt quatre Septembremil huit cent nonante un sur la déclaration de François LouisLavanchy père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

François Louis Lavanchy

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil J. Tuagniaux
de Forel et de Savigny

N° 10.

Crausat OliveLe huit octobre mil huit cent nonante un à trois heure avant midi est néà GreyCrausat Olive fil légitimede Crausat Louis (Profession:) agriculteurde Grey domicilié à Greyet de Louise née Lambelinde MollondinInscrit au présent registre le dix octobremil huit cent nonante un sur la déclaration de Louis Crausatepère de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Louis Crausat

L'officier de l'état civil :

J. Tuagniaux27/10/91
Chausat Olive

No 11.
Savary

Le vingt deux Décembre mil huit cent ~~novante~~
un à onze heure d'avant midi est né ~~mort~~

à Grey
Savary fil le illégitime
de Savary Ida Louise (Profession:) domestique
de Payenne domicilié à Grey
et de
de

Inscrit au présent registre le vingt trois Décembre
mil huit cent ~~novante un~~ sur la déclaration de Marianne
Vallon femme à Grey qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite:
Marianne Vallon

L'officier de l'état civil :

J. Guagniaux

No

Le Numéro 11 à la page 148 est le mil huit cent celui de
la dernière inscription faite dans l'année mil huit cent 1891
Les deux doubles du présent registre sont conformes
ce que nous certifions.

de Grey le 31 Décembre 1891. (Profession:) L'officier de l'état civil
de domicilié à J. Guagniaux
et de

Un double a été remis le 8 janvier 1892 à l'autorité cantonale
en exécution de l'article 2 de la Loi

Inscrit au présent registre le Grey le 8 janvier 1892. L'officier de l'état civil
mil huit cent sur la déclaration de J. Guagniaux

Confirmé après lecture faite:

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 1.

Marguerat
Elisa.

Le quatre janvier mil huit cent nonante
deux à neuf heure & après midi est né e
à Grey
Marguerat Elisa fille légitime
de Marguerat Jean Marc (Profession:) Serrurier
de Lully domicilié à Grey
et de Rose Lydie née Gris
de Seignaux

Inscrit au présent registre le six janvier
mil huit cent nonante deux sur la déclaration de Jean Marc
Marguerat père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Marc Marguerat

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Lully.
Jean Vuasrioux

N° 2.

Crausaz
Jeanne Marguerite

Le un février mil huit cent nonante
deux à neuf heure & trente minutes après midi est né e
à Grey,
Crausaz Jeanne Marguerite fille légitime
de Crausaz Charles Louis (Profession:) Agriculteur
de Grey domicilié à Grey
et de Rosine Bertha née Knättli sa femme
de Dombigen, Berne.

Inscrit au présent registre le mois février
mil huit cent nonante deux sur la déclaration de Charles Louis
Crausaz père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Charles Louis Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Vuasrioux

No 3.

~~Chevalley~~

Chevalley

M^{lle} Marguerite

Suivant l'avis du Conseil d'Etat en date du vingt-neuf Mars mil huit cent nonante deux, l'acte ci contre est rectifié en ce sens que le nom de famille inscrit par erreur Chevalley, sera écrit Chevalley. Norey le 25 Mars 1892
L'officier de l'état civil
J^r Magnian

Le trois février mil huit cent nonante

deux à sept heure avant midi est né e

à Norey

Chevalley M^{lle} Marguerite fil le légitime

Chevalley Henri (Profession:) maréchal

de Champtauve domicilié à Norey

et de Alice née Mallon

de Nollandins

Inscrit au présent registre le quatre février

mil huit cent nonante deux sur la déclaration de Henri Chevalley

père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Henri Chevalley

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Combremont, J^r Magnian

No 4

Badoux Constant

Le cinq Mars mil huit cent nonante

deux à une heure avant midi est né

à une Grange sous Norey

Badoux Constant fil légitime

de Badoux Henri Constant (Profession:) agriculteur

de Crémis domicilié à une Grange sous Norey

et de Sophie née Crausaz

de Norey

Inscrit au présent registre le six Mars

mil huit cent nonante deux sur la déclaration de Henri Constant

Badoux père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Henri Badoux

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Queens, J^r Magnian

Registre des naissances A.

N° 2.
Menoud Paul Léon

Le vingt six Mars mil huit cent nonante deux à six heure & quart midi est né à Cerey Menoud Paul Léon fil & légitime de Menoud Alexandre Victor (Profession:) cafetier de Sommentier Canton de Triboua domicilié à Cerey et de Catherine Lucie née Gobet de Massonnens,

Inscrit au présent registre le vingt trois Mars mil huit cent nonante deux sur la déclaration de Alexandre Victor Menoud père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :
Alexandre Menoud

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Quistignens devant Romant J^e Tragniaux

N° 6.
Pittet Henri

Le trois Avril mil huit cent nonante deux à une heure avant midi est né à Cerey Pittet Henri fil & légitime de Pittet Constant (Profession:) agriculteur de Seigneux domicilié à Cerey et de Anna née Cornamusaz sa femme de Cerey.

Inscrit au présent registre le cinq Avril mil huit cent nonante deux sur la déclaration de Pittet Constant père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :
Constant Pittet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Villars J^e Tragniaux

No 7.
Estoppey Louise

Le dix sept avril _____ mil huit cent nonante
deux à une heure après _____ midi est né e
à ux Granges sous Terey _____
Estoppey Louise _____ fil le légitime
de François Estoppey _____ (Profession:) agriculteur
de Terey _____ domicilié à ux Granges sous Terey
et de Cécile née Cornamusat sa femme _____
de Terey _____

Inscrit au présent registre le dix neuf avril _____
mil huit cent nonante deux sur la déclaration de François
Estoppey père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

François Estoppey

L'officier de l'état civil :

Jⁿ Magnan

No 8.
Fague Berthe Louise

Le vingt une mai _____ mil huit cent nonante
deux à minuit _____ heure _____ midi est né e
à Terey _____
Fague Berthe Louise _____ fil le légitime
de Fague Jean Louis _____ (Profession:) agriculteur
de Terey _____ domicilié à Terey _____
et de Marie Louise née Burnier _____
de Cudrefin _____

Inscrit au présent registre le vingt trois mai _____
mil huit cent nonante deux sur la déclaration de Jean Louis
Fague père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Jⁿ Louis Fague

L'officier de l'état civil :

Jⁿ Magnan

Registre des naissances A.

N^o 9.
Estopprey,
Berthe Ida

Le quatre Juin _____ mil huit cent nonante
 deux à quatre heure s'avant _____ midi est né e
 à ux Granges sous Crey.
Estopprey Berthe Ida _____ fil le légitime _____
 de Estopprey Alfred _____ (Profession:) Charron _____
 de Crey _____ domicilié à ux Granges sous Crey
 et de Marie Cécile née Spicher _____
 de Ueberstorf Teibourg _____

Inscrit au présent registre le Cinq Juin _____
 mil huit cent nonante deux _____ sur la déclaration de Alfred
Estopprey père de l'enfant nouveau-né _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Estopprey

L'officier de l'état civil :

J. Vaquin

N^o 10
Crausaz
Clémence Hélène

Le cinq juillet _____ mil huit cent nonante
 deux à une heure après _____ midi est né e
 à Crey _____
Crausaz Clémence Hélène _____ fil le légitime _____
 de Crausaz Alfred _____ (Profession:) agriculteur _____
 de Crey _____ domicilié à Crey _____
 et de Léonie née Crausaz _____
 de Crey _____

Inscrit au présent registre le Sept Juillet _____
 mil huit cent nonante deux _____ sur la déclaration de Alfred Crausaz
père de l'enfant nouveau-né _____

Confirmé après lecture faite :

Alfred Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Vaquin

No 11.
Crausaz Adrien

Le six juillet _____ mil huit cent nonante
deux à six heures _____ après midi est né -
à Crez

Crausaz Adrien _____ fil légitime
de Julien Crausaz _____ (Profession:) agriculteur
de Crez _____ domicilié à Crez
et de Elisabeth née Schmitt
de Sionaux Canton des Bernois

Inscrit au présent registre le six juillet
mil huit cent nonante deux sur la déclaration de Julien Crausaz
père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Julien Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnian

No 12.
Cornamusaz Elise

Le treize août _____ mil huit cent nonante
deux à onze heures et trente minutes après midi est née
à Les Granges sous Crez

Cornamusaz Elise _____ fil légitime
de Cornamusaz Daniel _____ (Profession:) agriculteur
de Crez _____ domicilié à Les Granges sous Crez
et de Eugénie née West
de Seigneux

Inscrit au présent registre le treize août
mil huit cent nonante deux sur la déclaration de Daniel
Cornamusaz père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnian

Registre des naissances A.

N° 13
Estopprey Clarisse

Le vingt deux Septembre mil huit cent nonante deux à huit heure avant midi est né à aux Granges sous Creu
Estopprey Clarisse fil le légitime
de Estopprey Alcide (Profession:) agriculteur
de Creu domicilié à aux Granges sous Creu
et de Sina née Sadermann
de Sutzelfluh canton de Berne

Inscrit au présent registre le vingt trois Septembre mil huit cent nonante deux sur la déclaration de Alcide Estopprey père de l'enfant nouveau-né,

Confirmé après lecture faite:
Alcide Estopprey

L'officier de l'état civil:
J. Guagniaux

N° 14
Beck Marie Louise

Le vingt quatre Octobre mil huit cent nonante deux à huit heure quarante minutes avant midi est né à Creu
Beck Marie Louise fil le légitime
de Beck Gustave Adolphe (Profession:) agriculteur
de Biemme domicilié à Frey
et de Marie née Berger
de Bolligen Berne

Inscrit au présent registre le vingt six Octobre mil huit cent nonante deux sur la déclaration de Gustave Adolphe Beck père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite:
Adolphe Beck

L'officier de l'état civil:
J. Guagniaux

Communiqué à l'officier de l'état civil de Biemme

No _____

Le numéro 14 à la page 155 est celui mil huit cent de la
dernière inscription heure faite dans l'année midi est né
1892, les deux doubles du présent registre sont con-
formés, ce que nous certifions fil _____

de Grey le 31 Décembre 1892. (Profession) L'officier de l'état civil
de _____ domicilié à J. Magnan
et de _____

de Un double a été remis le 9 janvier 1893 à l'autorité cantonale
en exécution de l'article 2 de la loi.

Inscrit au présent registre le Grey le 9 janvier 1893 L'officier de l'état civil
mil huit cent sur la déclaration de J. Magnan
et _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

No _____

~~Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né
à _____
de _____ fil _____
de _____ (Profession) _____
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____~~

~~Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent sur la déclaration de _____~~

~~Confirmé après lecture faite :~~

~~L'officier de l'état civil :~~

*vu le 13 Janvier 1893
Maurice Diez*

Registre des naissances A.

N° 1.
Schmid Ernest

Le dix huit février mil huit cent nonante
trois à trois heure et après midi est né
à ux Granges sous Grey
Schmid Ernest fil légitime
de Schmid Frédéric (Profession:) agriculteur
de Neikirch Verne domicilié à ux Granges sous Grey
et de Madeleine née Bruni
de Oltschiken canton de Verne

Inscrit au présent registre le vingt février
mil huit cent nonante trois sur la déclaration de Frédéric
Schmid père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:

Schmid Frédéric

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'officier de l'état civil de
Neikirch.

Jr. Vuagniaux

N° 2
Chatelanat Aimé
Cornut Aimé

Le vingt trois Mars mil huit cent nonante
trois à onze heure et avant midi est né
à Grey
Chatelanat Aimé fil illégitime
de Chatelanat Caroline fille elle même (Profession:) de François Louis
de Noudon et de Dempierre Lucens domiciliée à Grey
et de
de

Inscrit au présent registre le vingt cinq Mars
mil huit cent nonante trois sur la déclaration de Narvianne Vallon
sa femme à Grey qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite:

Narvianne Vallon

L'officier de l'état civil:

Communiqué aux officiers de l'état civil
de Noudon et de Lucens

Jr. Vuagniaux

Par acte de légitimation de ce jour signé devant l'officier de l'état civil sousigné Cornut Rodolphe Aimé de Savigny et son épouse Caroline née Chatelanat dont le mariage a eu lieu le trois juin mil huit cent nonante huit, ont reconnu Chatelanat Aimé comme étant leur enfant légitimé par leur mariage.

En conséquence l'enfant Chatelanat Aimé prend le nom de Cornut Aimé Communiqué aux Départements de Justice et Police, et aux officiers de l'état civil de Savigny, Noudon et de Lucens.

Grey le trois juin mil huit cent nonante huit L'officier de l'état civil
Jr. Vuagniaux

No 3.
Badoux Aimé

Le vingt sept mai _____ mil huit cent nonante
trois - à une - heure trente minutes après midi est né -
à ux Granges sous Terey _____
Badoux Aimé _____ fil légitime _____
de Henri Constant Badoux _____ (Profession:) agriculteur
de Coëmin _____ domicilié à ux Granges sous Terey
et de Sophie née Crausack _____
de Terey _____

Inscrit au présent registre le vingt huit mai _____
mil huit cent nonante trois _____ sur la déclaration de Henri Constant
Badoux père de l'enfant nouveau-né _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Badoux

L'officier de l'état civil :

Communié à l'officier de l'état civil
de Lucens

J. Magniano

No 4
Estoppey Bertha

Le dix sept juin _____ mil huit cent nonante
trois à sept heures _____ après midi est née -
à ux Granges sous Terey _____
Estoppey Bertha _____ fil légitime _____
de Estoppey Louis _____ (Profession:) tonnelier _____
de Terey _____ domicilié à Granges sous Terey
et de Philomène née Pages _____
de Chatonnaye _____

Inscrit au présent registre le dix neuf juin _____
mil huit cent nonante trois _____ sur la déclaration de Louis Estoppey
père de l'enfant nouveau-né _____

Confirmé après lecture faite :

Louis Estoppey

L'officier de l'état civil :

J. Magniano

Registre des naissances A.

N° 5.
Pittet Constance

Le dix huit juillet mil huit cent ~~quarante~~
trois à sept heure & après midi est né
à Grey
Pittet Constance fil le légitime
de Pittet Constant (Profession:) agriculteur
de Seigneux domicilié à Grey
et de Anna née Cornamusaz sa femme
de Grey

Inscrit au présent registre le vingt juillet
mil huit cent nonante trois sur la déclaration de Constant
Pittet père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Constant Pittet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Villarsel J. Vuagniaux

N° 6
Demierre
François Oscar

Le vingt sept juillet mil huit cent nonante
trois à six heure & avant midi est né
à Grey
Demierre François Oscar fil légitime
de Demierre Pierre (Profession:) oubergiote
de Montet, Glane, Tribourg domicilié à Grey
et de Eugénie née Koubatel
de Corny le Grand.

Inscrit au présent registre le vingt huit juillet
mil huit cent nonante trois sur la déclaration de Pierre Demierre
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Demierre Pierre

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier d'état civil d'Ursy J. Vuagniaux

N^o 71Estopprey Ferdinand

Le trois août _____ mil huit cent nonante
trois à cinq heures _____ avant midi est né —
à ux Granges sous Trey _____
Estopprey Ferdinand _____ fil légitime _____
de Estopprey François _____ (Profession:) agriculteur
de Trey _____ domicilié à ux Granges sous Trey
et de Cécile née Cornamusaz _____
de Trey _____

Inscrit au présent registre le cinq août _____
mil huit cent nonante trois sur la déclaration de François _____
Estopprey père de l'enfant nouveau né _____
Le 76° 7 est le frère jumeau du 76° 8.

Confirmé après lecture faite :

François Estopprey

L'officier de l'état civil :

J. MagniauxN^o 81Estopprey Cécile

Le trois août _____ mil huit cent nonante
trois à huit heures _____ avant midi est née —
à ux Granges sous Trey _____
Estopprey Cécile _____ fil légitime _____
de Estopprey François _____ (Profession:) agriculteur
de Trey _____ domicilié à Trey _____
et de Cécile née Cornamusaz _____
de Trey _____

Inscrit au présent registre le cinq août _____
mil huit cent nonante trois sur la déclaration de François _____
Estopprey père de l'enfant nouveau né _____
Le 76° 8 est la sœur jumelle du 76° 7.

Confirmé après lecture faite :

François Estopprey

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

Registre des naissances A.

N° 9.
Crausaz Olga Léonie

Le vingt huit _____ mil huit cent nonante
trois à dix _____ heure _____ après midi est né e
à Nerey _____
Crausaz Olga Léonie _____ fil le légitime
de Crausaz Alfred _____ (Profession:) agriculteur
de Nerey _____ domicilié à Nerey _____
et de Léonie née Crausaz _____
de Nerey _____

Inscrit au présent registre le vingt deux août _____
mil huit cent nonante trois sur la déclaration de Alfred Crausaz
père de l'enfant nouveau né _____

Confirmé après lecture faite :

(Signature)

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

N° 10.
Crausaz
Lucie Elise Emma

Le vingt un août _____ mil huit cent nonante
trois à une _____ heure _____ avant midi est né e
à Nerey _____
Crausaz Lucie Elise Emma _____ fil le légitime
de Crausaz Alphonse Emile _____ (Profession:) agriculteur
de Nerey _____ domicilié à Nerey _____
et de Emma née Decrousaz _____
de Nerey _____

Inscrit au présent registre le vingt deux août _____
mil huit cent nonante trois sur la déclaration de Alphonse Emile
Crausaz père de l'enfant nouveau né _____

Confirmé après lecture faite :

Alph Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

No 11.

Binggeli

à la sixième ligne approuvé
la nationalité du mot Cousterson
L'officier de l'état civil
J. Magniaux

Le quatorze Octobre mil huit cent nonante
trois à sept heure avant midi est né e
à ux Granges sous Grey
Binggeli fil le illegitime
de Louise Binggeli (Profession :)
de Cousterson Wahlern domicilié à ux Granges sous Grey
et de filles elle mêmes de Jean Binggeli
de

Inscrit au présent registre le six sept Octobre
mil huit cent nonante trois sur la déclaration de Josephine Pury
sage femme à Thilles qui a assisté à l'accouchement
Confirmé après lecture faite :
Josephine Pury

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

No 12.

Duc Olga

Duc Olga a été légitimée
par le mariage subséquent
de ses père offmère Balché
à Grey le dia neuf janvier mil
huit cent nonante quatre
Grey le 13 janvier 1894
L'officier de l'état civil
J. Magniaux

Le huit Octobre mil huit cent nonante
trois à six heure avant midi est né e
à Grey
Duc Olga fil le illegitime
de Duc Jean Charles (Profession : agriculteur)
de Chavannes domicilié à Tillats Bramard
et de Bertha Cornamusat
de Grey

Inscrit au présent registre le trois Novembre
mil huit cent nonante trois sur la déclaration de Jean Charles
Duc qui reconnaît être le père de l'enfant nouveau né
Confirmé après lecture faite :
Duc Jean Charles

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Noudon -

J. Magniaux

Registre des naissances A.

N° 13.

Jaquet
Adrien Edouard

Le Sept Novembre mil huit cent nonante
trois à cinq heures après midi est né
à ux Granges sous Crey
Jaquet Adrien Edouard fil légitime
de Jaquet Jules Henri (Profession:) agriculteur
de Granges de Vésin, Fribourg domicilié à ux Granges sous Crey
et de Lina née Jaggi
de Lenk, canton de Berne

Inscrit au présent registre le dix novembre
mil huit cent nonante trois sur la déclaration de Jules Henri
Jaquet père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Henri Jaquet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil Jr Tuagniaux
de Rumont

N° 14.

Tuagniaux
Jean

Le Trois Décembre mil huit cent nonante
trois à huit heures avant midi est né
à Croy
Tuagniaux Jean fil légitime
de Jean Tuagniaux (Profession:) agriculteur
de Tucherens domicilié à Croy
et de Jenny Emma née Pechin
de Seigneux

Inscrit au présent registre le cinq décembre
mil huit cent nonante trois sur la déclaration de Jean
Tuagniaux père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Jr Tuagniaux

Le remplaceant
L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil Carraud
de Rousson

N° _____

Le numéro 111 à la page 163 est celui mil huit cent de la dernière
 inscription faite dans heure l'année 1893; les deux midi est né
 à doubles du présent registre sont conformes ce que nous certifions
Creil le 31 Décembre 1893, fil L'officier de l'état civil
 de _____ (Profession:) Jr Tuagniaux
 de _____ domicilié à _____

et de Un double a été remis le 9 Janvier 1894 à l'autorité can
 de sonale en exécution de l'article 2 de la loi.

Creil le 9 Janvier 1894. L'officier de l'état civil
 Inscrit au présent registre le _____ Jr Tuagniaux
mil huit cent sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

*Vu le 10 Janvier 1894
 Emmanuel [Signature]*

L'officier de l'état civil :

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
 à _____ heure _____ midi est né
 à _____
 de _____ fil _____
 de _____ (Profession:) _____
 de _____ domicilié à _____
 et de _____
 de _____

Inscrit au présent registre le _____
 mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 1.
Crausaz

Le Seize février mil huit cent nonante
quatre à neuf heure et vingt minutes après midi est né
à Crey
Crausaz fil légitime
de Crausaz Charles Louis (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Rosine Bertha née Knutti
de Piémont canton de Berne

Inscrit au présent registre le dix huit février
mil huit cent nonante quatre sur la déclaration de Josephine Turry
sage femme à Middel qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Josephine Turry

L'officier de l'état civil :

J^r Magniaux

N° 2,
Chatelanat
Elise

Le douze Avril mil huit cent nonante
quatre à neuf heure et avant midi est né e
à aux Granges sous Crey
Chatelanat Elise fil légitime
de Chatelanat Adeline Bertha (Profession:) mineure
de Boudon et de Dompierre domicilié à aux Granges sous Crey
et de fille elle-même de François Louis Chatelanat
de

Inscrit au présent registre le quatorze Avril
mil huit cent nonante quatre sur la déclaration de Lélie Cosendai
de Sattel domicilié aux Granges sous Crey.

Confirmé après lecture faite :

Lélie Cosendai

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil
le Boudon et de Lucens

J^r Magniaux

No 3.
Savancky Louise

Le six huit avril mil huit cent nonante quatre à cinq heure s apres midi est né e à ux Granges sous Crey Savancky Louise fil le légitime de Savancky Francois Louis (Profession:) agriculteur de Forel et de Savigny domicilié à ux Granges sous Crey et de Marie Louise née Gestat de Cernus Claude Commune des Bois, Berna.

Inscrit au présent registre le vingt un avril mil huit cent nonante quatre sur la déclaration de Francois Louis Savancky père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :
Francois Louis Savancky

L'officier de l'état civil :
J^m Teagniaux

Communiqué aux officiers de l'état civil de Forel et de Savigny

No 4.
Cornamusaz Rachel Susanne Eugénie

Le un Mai mil huit cent nonante quatre à cinq heure s avant midi est né e à ux Granges sous Crey Cornamusaz Rachel Susanne Eugénie fil le légitime de Daniel Cornamusaz (Profession:) agriculteur de Crey domicilié à ux Granges sous Crey et de Eugénie née West de Seigneux

Inscrit au présent registre le premier Mai mil huit cent nonante quatre sur la déclaration de Daniel Cornamusaz père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :
Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :
J^m Teagniaux

Registre des naissances A.

N° 5.
Crausatz
Adrien Louis

Le vingt un juillet mil huit cent nonante
quatre à cinq heure & après midi est né
à Crey
Crausatz Adrien Louis fil légitime
de Crausatz Julien (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Elisabeth nee Schmann
de Signau Perne

Inscrit au présent registre le vingt deux juillet
mil huit cent nonante quatre sur la déclaration de Julien Crausatz
père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Julien Crausatz

L'officier de l'état civil :

Jr Tuagniaux

N° 6.
Badoux
Georges Aîné

Le dix Août mil huit cent nonante
quatre à cinq heure & vingt minutes avant midi est né
à Crey
Badoux Georges Aîné fil légitime
de Badoux Henri Constant (Profession:) agriculteur
de Cremin domicilié à Granges sous Crey
et de Sophie nee Crausatz
de Crey

Inscrit au présent registre le dix Août
mil huit cent nonante quatre sur la déclaration de Henri Constant
Badoux père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Henri Badoux

L'officier de l'état civil :

Jr Tuagniaux

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Lucens.

No 4
Dubriet
Rose Emma

Le seize Août _____ mil huit cent nonante
quatre à six heures _____ après midi est né e

à Hrey
Dubriet Rose Emma _____ fil le légitime
de Dubriet Jean Eugène Victor Hervé (Profession:) Agriculteur
de Noudon et de Lettens domicilié à Hrey
et de Louise née Pages de Hrey
de _____

Inscrit au présent registre le six huit août _____
mil huit cent nonante quatre sur la déclaration de Sylvie Pages
grand mère de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Sylvie Pages

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil
de Noudon et de St-Cierges.

J. Magniaux

No 8
Schmid Arthur

Le neuf Septembre _____ mil huit cent nonante
quatre à trois heures _____ avant midi est né —
à Hrey

Schmid Arthur _____ fil légitime
de Schmid Frédéric _____ (Profession:) agriculteur
de Beckirch Berne domicilié à Hrey
et de Madeleine née Brunni
de Oberstocken Berne

Inscrit au présent registre le dix Septembre _____
mil huit cent nonante quatre sur la déclaration de Frédéric Schmid
père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Frédéric Schmid.

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Beckirch

J. Magniaux

Registre des naissances A.

N° 9.
Sittet Anna

Le quatre Novembre mil huit cent nonante
quatre à huit heure s avant midi est né
à Crey
Sittet Anna fil le légitime
de Sittet Constant (Profession:) agriculteur
de Seigneux domicilié à Crey
et de Anna née Cornuassat
de Crey

Inscrit au présent registre le Six Novembre
mil huit cent nonante quatre sur la déclaration de Constant
Sittet père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Constant Sittet

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'officier de l'état civil de St. Trugniaux
Villargib

N° 10
Estopprey Louis

Le vingt Novembre mil huit cent nonante
quatre à dix heure s après midi est né
à aux Granges sous Crey
Estopprey Louis fil le légitime
de Estopprey Alcide (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à aux Granges sous Crey
et de Bina née Sademann
de Sitzelflüh, Berne

Inscrit au présent registre le vingt deux Novembre
mil huit cent nonante quatre sur la déclaration de Estopprey
Alcide père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Alcide Estopprey

L'officier de l'état civil:

St. Trugniaux

N^o 11,
Pages Mélida

Le dix sept Décembre _____ mil huit cent nonante
quatre à neuf heures _____ avant midi est né e
à Grey _____
Pages Mélida _____ fille légitime _____
de Pages Edmond _____ (Profession:) agriculteur
de Sedilles _____ domicilié à Grey _____
et de Lina née Titton _____
de Oppens _____

Inscrit au présent registre le dix huit Décembre _____
mil huit cent nonante quatre sur la déclaration de Edmond Pages
père de l'enfant nouveau-né _____

Confirmé après lecture faite :

Edmond Pages

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
Villargel J^r Magniaux

N^o 12,
Rochat
Amélie Rosine

Le vingt trois Décembre _____ mil huit cent nonante
quatre à sept heures _____ après midi est né e
à ux Granges sous Grey _____
Rochat Amélie Rosine _____ fille légitime _____
de Rochat Jules François _____ (Profession:) agriculteur
de Ecépiens et du lieu _____ domicilié à ux Granges sous Grey
et de Binzy Li Louise sa femme _____
de Wehler Berné _____

Inscrit au présent registre le vingt six Décembre _____
mil huit cent nonante quatre sur la déclaration de Jules François
Rochat père de l'enfant nouveau-né _____

Confirmé après lecture faite :

Rochat Jules

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil
de La Parroy et de lieu J^r Magniaux

Registre des naissances A.

N° _____

Le Numéro 12 à la page 170 est celui de mil huit cent _____
 la dernière inscription heure faite dans l'année 1894, midi est né
 et les deux doubles du présent registre sont conformes ce que nous certifions
 Grey le 31 Décembre 1894. L'officier de l'état civil
 de _____ (Profession:) M. Tuagniaux
 de _____ domicilié à _____
 et de Un double a été remis le 9 Janvier 1895 à l'autorité can-
 tonale en exécution de l'article 2 de la loi.
 Grey le 9 Janvier 1895. L'officier de l'état civil
 Inscrit au présent registre le _____ M. Tuagniaux
 mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N° _____

Le _____ mil huit cent _____
 à _____ heure _____ midi est né
 à _____
 de _____ fil _____
 de _____ (Profession:) _____
 de _____ domicilié à _____
 et de _____
 de _____
 Inscrit au présent registre le _____
 mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

N^o 1.
Crausatz
Céline Louise

Le douze janvier mil huit cent ~~nonante~~
ving à deux heures après midi est né
à Brey
Crausatz Céline Louise fil le légitime
de Crausatz Alfred (Profession:) agriculteur
de Brey domicilié à Brey
et de Sionie née Crausatz
de Brey.

Inscrit au présent registre le quinze janvier
mil huit cent ~~nonante~~ cinq sur la déclaration de Alfred Crausatz
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Crausatz

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

N^o 2.
Caillet
Félicie Camille Samuel

Le quatorze janvier mil huit cent ~~nonante~~
cinq à huit heures avant midi est né
à Brey
Caillet Félicie Camille Samuel fil le légitime
de Caillet Charles (Profession:) agriculteur
de Brey et de Marsson domicilié à Brey
et de Julie née Gindrat
de Chevroux

Inscrit au présent registre le seize janvier
mil huit cent ~~nonante~~ cinq sur la déclaration de Charles Caillet
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Chs Caillet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Salélieux J. Magnan

Registre des naissances A.

N° 3.

Guye Rosa

Le vingt deux février mil huit cent nonante
cinq à quatre heure rente minutes avant midi est né e
 à Crez.

Guye Rosa fille légitime
 de Guye Jules Henri (Profession:) agriculteur
 de Terrieres et de la Cote aux Fées domicilié à Ebrabloy rive Saverne
 et de Adèle née Cotandey
 de Paroch

Inscrit au présent registre le vingt trois février
 mil huit cent nonante cinq sur la déclaration de Daniel Cotandey
 domicilié à Crez grand père maternel de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Daniel Cotandey

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil
 des Terrieres, de la Cote aux Fées et de Saverne
J. Fuagniaux

N° 4.

Craussey Helène

Le vingt deux mars mil huit cent nonante
cinq à neuf heure s avant midi est né e
 à Crez.

Craussey Helène fille légitime
 de Craussey Jean François (Profession:) agriculteur
 de Crez domicilié à Crez
 et de Emma née Craussey sa femme
 de Crez.

Inscrit au présent registre le vingt deux mars
 mil huit cent nonante cinq sur la déclaration de Jean François
Craussey père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

François Craussey

L'officier de l'état civil :

J. Fuagniaux

No 5
Estoppey Elise

Le dix-neuf avril mil huit cent nonante
cinq à six heures après midi est né e
à la Grange sous Hrey
Estoppey Elise fil le légitime
de Estoppey François (Profession:) agriculteur
de Hrey domicilié à Hrey
et de Cécile née Cornambaz
de Hrey

Inscrit au présent registre le vingt-un avril
mil huit cent nonante cinq sur la déclaration de François
Estoppey père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

François Estoppey

L'officier de l'état civil :

Ju Magnan

No 6
Caillet
Jeanne Marguerite

Le six Mai mil huit cent nonante
cinq à huit heures avant midi est né e
à Hrey
Caillet Jeanne Marguerite fil le légitime
de Caillet Henri (Profession:) agriculteur
de Hrey et de Maracon domicilié à Hrey
et de Marie Louise née Caillet sa femme
de Hrey et de Maracon

Inscrit au présent registre le huit Mai
mil huit cent nonante cinq sur la déclaration de Henri Caillet
père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Henri Caillet

L'officier de l'état civil :

Ju Magnan

Communiqué à l'officier de l'état civil de Belgique

Registre des naissances A.

N° 7.
Duc
Nancy Valérie

Le douze mai mil huit cent nonante
cinq à deux heures après midi est né
à Cerey
Duc Nancy Valérie fil le légitime
de Jean Charles Duc (Profession:) agriculteur
de Chavannes domicilié à Cerey
et de Berthe née Cornamusy
de Cerey.

Inscrit au présent registre le quatorze mai
mil huit cent nonante cinq sur la déclaration de Jean Charles
Duc père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :
Duc Jean Charles

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Nontron
Fr. Magniaux

N° 8.
Simon Jules François

Le seize Juin mil huit cent nonante
cinq à cinq heures avant midi est né
à ux Granges sous Cerey
Simon Jules François fil le légitime
de Simon Jules (Profession:) agriculteur
de Talley sous Montagny et St Croix domicilié à ux Granges sous Cerey
et de Gina née Lebristen
de Guggisberg Prusse

Inscrit au présent registre le quinze Juin
mil huit cent nonante cinq sur la déclaration de Jules Simon
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :
Jules Simon

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil de Montagny et de St Croix.
Fr. Magniaux

No 9
Cusched

Marquerite Elisa Anna

Le premier juillet mil huit cent nonante cinq à huit heure quinze minutes après midi est né e

à Grey
Cusched Marquerite Elisa Anna fille légitime
de Cusched Edouard Henri Emmanuel (Profession:) Pasteur
de Lausanne, Crissier, Dommarin domicilié à Grey
(et Poliez le Grand)
et de Marie Anna née Cusched
de Lausanne, Crissier Dommarin et Poliez le Grand

Inscrit au présent registre le trois juillet mil huit cent nonante cinq sur la déclaration de Edouard Henri Emmanuel Cusched père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Em. Cusched
pasteur

L'officier de l'état civil :

J. Magnieux

Communiqué aux officiers de l'état civil de Lausanne, Romanel et Poliez le Grand.

No 10
Birri Elise

Le dix huit juillet mil huit cent nonante cinq à onze heure trente minutes après midi est né e

à Grey
Birri Elise fille légitime
de Jacob Birri (Profession:) agriculteur
de Bolligen, Berne domicilié à Grey
et de Marie Ringgeli sa femme
de Wältern, Berne

Inscrit au présent registre le vingt un juillet mil huit cent nonante cinq sur la déclaration de Jacob Birri père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Jacob Birri

L'officier de l'état civil :

J. Magnieux

Communiqué à l'officier de l'état civil de Bolligen

Registre des naissances A.

N^o 11.
Gendre Marie Anne

Le vingt cinq Juillet _____ mil huit cent ~~nonante~~
cinq — à sept — heure ~~soixante~~ minutes avant midi est né e
à Mrey,
Gendre Marie Anna _____ fil le légitime
de Gendre Jacques Théophile _____ (Profession:) aubergiste
de Montagny les Monts, Montagny la ville et Tribourg; domicilié à Mrey
et de Marie Delphine veuve Prayout
de Massonnens et de Villars Giroud

Inscrit au présent registre le vingt sept Juillet _____
mil huit cent ~~nonante~~ cinq _____ sur la déclaration de Jacques Théophile
Gendre père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite:
Théophile Gendre

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil de M^{onsieur} Tragniaux
Montagny les Monts, et de Tribourg

N^o 12.
Cosendai Berthe
— Louisa —

Le deux Aout _____ mil huit cent ~~nonante~~
cinq — à onze — heure _____ après _____ midi est né e
à aux Granges sous Mrey
Cosendai Berthe Louisa _____ fil le illégitime
de Cosendai Hélié veuve Cornamusaz (Profession:) ménagère
de Sassel _____ domicilié à Granges sous Mrey
et de veuve de Pierre Antoine Cosendai de Sassel qui est
de décédé le huit octobre mil huit cent huitante neuf.

Inscrit au présent registre le cinq Aout _____
mil huit cent ~~nonante~~ cinq _____ sur la déclaration de Louise Beaussire
doye femme à Granges qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite:
Louise Beaussire

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Granges. M^{onsieur} Tragniaux

No 13.

Terrier Fernand Oscar

Le vingt deux Octobre _____ mil huit cent nonante
cinq à six _____ heure _____ avant midi est né -

à Grey _____

Terrier Fernand Oscar _____ fil à légitime _____

de Terrier Edouard Francillon _____ (Profession:) agriculteur _____

de Ste Croix _____ domicilié à Grey _____

et de Méry née Cornamubaz _____

de Grey _____

Inscrit au présent registre le vingt cinq Oct _____

mil huit cent nonante cinq _____ sur la déclaration de Edouard

Francillon Terrier père de l'enfant nouveau né _____

Confirmé après lecture faite :

E. Terrier

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Ste Croix :

Fr. Tugniaud

No 14.

Chevalley Ernest Louis

Le dix Octobre _____ mil huit cent nonante
cinq à huit _____ heure _____ après midi est né -

à Grey _____

Chevalley Ernest Louis _____ fil à légitime _____

de Chevalley Henri _____ (Profession:) maréchal _____

de Champtauray _____ domicilié à Grey _____

et de Alice née Fallon _____

de Molondin _____

Inscrit au présent registre le douze Octobre _____

mil huit cent nonante cinq _____ sur la déclaration de Henri

Chevalley père de l'enfant nouveau né _____

Confirmé après lecture faite :

Henri Chevalley

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
des Comboumont

Fr. Tugniaud

Registre des naissances A.

N^o 15.
Crausaz
Susanne Esther

Le neuf Novembre mil huit cent nonante
cinq à quatre heures avant midi est né e
à Trey
Crausaz Susanne Esther fil le légitime
de Crausaz Julien (Profession:) agriculteur
de Trey domicilié à Trey
et de Elisabeth née Schumann
de Lignau, Berne

Inscrit au présent registre le douze Novembre
mil huit cent nonante cinq sur la déclaration de Julien Crausaz
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite:

Julien Crausaz

L'officier de l'état civil:

F. Guagniaux

N^o _____

Le Numéro 15 à la page 179 est celui mil huit cent de la
dernière inscription faite dans l'année 1895, midi est né
les deux doubles du présent registre sont conformes, ce
que nous certifions.

de Trey le 31 Décembre 1895. L'officier (Profession:) de l'état civil
de _____ domicilié à _____ F. Guagniaux
et de _____

de Un double a été remis le 9 janvier 1896 à l'autorité cantonale
en exécution de l'article 2 de la loi.

Inscrit au présent registre le Trey le 9 janvier 1896. L'officier de l'état civil
mil huit cent sur la déclaration de F. Guagniaux

Confirmé après lecture faite:

L'officier de l'état civil:

N^o 14 Janvier 1896
Crausaz
Susanne Esther

N^o 1.
RoCHAT Eva

Le vingt trois janvier mil huit cent nonante six
à neuf heures avant midi est né
à uz Granges sous Trey
RoCHAT Eva fil le légitime
de Jules François RoCHAT (Profession:) agriculteur
de Colpens et du lieu domicilié à uz Granges sous Trey
et de Louise Ringgeli de femmes
de Wahlern, Berne

Inscrit au présent registre le vingt cinq janvier
mil huit cent nonante six sur la déclaration de Jules François
RoCHAT père de l'enfant nouveau né.
Le N^o 1 est la sœur jumelle du N^o 2.

Confirmé après lecture faite :

RoCHAT Jules François

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil
de La Sarraz et le lieu J. Tragnin

N^o 2.
RoCHAT Aline

Le vingt trois janvier mil huit cent nonante six
à neuf heures vingt minutes avant midi est née
à uz Granges sous Trey
RoCHAT Aline fil le légitime
de RoCHAT Jules François (Profession:) agriculteur
de Colpens et du lieu domicilié à uz Granges sous Trey
et de Louise née Ringgeli
de Wahlern, Berne

Inscrit au présent registre le vingt cinq janvier
mil huit cent nonante six sur la déclaration de Jules François
RoCHAT père de l'enfant nouveau né.
Le N^o 2 est la sœur jumelle du N^o 1.

Confirmé après lecture faite :

RoCHAT Jules François

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil
de La Sarraz et le lieu J. Tragnin

Registre des naissances A.

N° 3.
Schwerges
Marie Berthe

Le huit janvier mil huit cent nonante
six à huit heure deux minutes après midi est né
à Grey
Schwerges Marie Berthe — fil le légitime —
de Schwerges Felix Basile (Profession:) agriculteur
de Pompidier Freiburg domicilié à Grey
et de Sideline nee Sugrin
de Niddes

Inscrit au présent registre le deux février
mil huit cent nonante six sur la déclaration de Felix Basile
Schwerges père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite:
Schwerges Basile

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J. Tragniaux
de Pompidier

N° 4.
Cornamusaz Jean

Le deux février mil huit cent nonante
six à huit heure deux après midi est né
à Grey
Cornamusaz Jean — fil illégitime —
de Cornamusaz Emma (Profession:) ménagère
de Grey domicilié à Grey
et de fille elle-même de Jacques Daniel Cornamusaz
de

Inscrit au présent registre le cinq février
mil huit cent nonante six sur la déclaration de Jacques Daniel
Cornamusaz grand-père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:
Jacques Daniel Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J. Tragniaux

Registre des naissances A.

No 5
Sirey
Alfred Eugène

Le dix huit avril mil huit cent nonante
Six à sept heure et après midi est né
à Granges sous Tilly
Sirey Alfred Eugène fil et illégitime
de Sirey Philomène Hilina (Profession: domestique)
de Jules, Tailleur domicilié à Granges sous Tilly
et de filles illégitime de Francis Sirey et de Julie
de m^{lle} Dumoulin

Inscrit au présent registre le dix huit
mil huit cent nonante Six sur la déclaration de Josephine
Sirey Sage femme à Middel qui a assisté à l'accouchement

Confirmé après lecture faite :

Josephine Pury

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J^r Guignard
de Tourist

No 6
Cornamusaz
Elise

Le seize mai mil huit cent nonante
Six à huit heure et après midi est né e
à Crez
Cornamusaz Elise fil et légitime
de Louis Cornamusaz (Profession: agriculteur)
de Crez domicilié à Crez
et de Eugénie m^{lle} Paszents
de Paszents

Inscrit au présent registre le dix neuf mai
mil huit cent nonante Six sur la déclaration de Louis
Cornamusaz père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Louis Cornamusaz

L'officier de l'état civil :

J^r Guignard

Registre des naissances A.

N^o 7
Gendre
Alice Marie

Le neuf Juin _____ mil huit cent nonante
six à onze — heure de quarante cinq minutes après midi est né e
à Brey,
Gendre Alice Marie _____ fil le légitime
de Gendre Jacques Théophile (Profession:) aubergiste
de Montagny les Monts, Montagny la Ville & Trébois domicilié à Brey,
et de Marie Delphine née Brayout
de Mattemont et de Villars Giroud, Trébois

Inscrit au présent registre le douze Juin _____
mil huit cent Nonante six sur la déclaration de Théophile
Gendre père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Théophile Gendre

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil Jr Magnan
de Montagny & de Trébois

N^o 8.
Pittet Emma

Le quatre Juillet _____ mil huit cent nonante
six à sept — heure & _____ avant midi est née
à Brey
Pittet Emma _____ fil le légitime
de Constant Pittet (Profession:) agriculteur
de Seigneux domicilié à Brey
et de Anna née Courmouaz
de Brey.

Inscrit au présent registre le six Juillet _____
mil huit cent nonante six sur la déclaration de Constant
Pittet père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Constant Pittet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil Mr Magnan
de Villars

N° 9.
Jacquet Charles Aimé

Le seize Juillet mil huit cent nonante
six à neuf heure et avant midi est né
 à aux Granges sous Trey
Jacquet Charles Aimé fil et légitime
 de Jacquet Cyprien Emile (Profession:) agriculteur
 de Granges de Tesin Truburg domicilié à aux Granges sous Trey
 et de Emma née Schneider sa femme
 de Trey.

Inscrit au présent registre le dix neuf Juillet
 mil huit cent nonante six sur la déclaration de Emile Jaquet
père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Emile Jaquet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil Jos. Kugniavaux
de Rumovt

N° 10.
Estoppey Jules

Le vingt Juillet mil huit cent nonante
six à cinq heure et avant midi est né
 à aux Granges sous Trey
Estoppey Jules fil et légitime
 de Estoppey Alcide (Profession:) agriculteur
 de Trey domicilié à aux Granges sous Trey
 et de Sina née Sadermann
 de Sitzelflich Berne.

Inscrit au présent registre le vingt un Juillet
 mil huit cent nonante six sur la déclaration de Alcide
Estoppey père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Alcide Estoppey

L'officier de l'état civil :

Jos. Kugniavaux

Registre des naissances A.

N^o 11.
Dubuit Henri
Frédéric

Le trois octobre mil huit cent nonante
six à minuit heure rente minutes avant midi est né
à Mrey

Dubuit Henri Frédéric fil légitime
de Jean Eugène Victor Henri Dubuit (Profession:) agriculteur
de Moudon et de Lottens domicilié à Cerniaz
et de Louise née Pages
de Mrey.

Inscrit au présent registre le quatre octobre
mil huit cent nonante six sur la déclaration de Sylvie Pages à
Mrey grand mère maternelle de l'enfant nouveau né,

Confirmé après lecture faite :

Sylvie Pages

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers d'état civil de
Villargel, de Moudon et de St Cierges.

J. Magniaux

N^o 12.
Schwander Alfred

Le cinq novembre mil huit cent nonante
six à trois heure et après midi est né
à Mrey

Schwander Alfred fil légitime
de Schwander Friedrich (Profession:) agriculteur
de Saugnan Pierre domicilié à Mrey
et de Marie Constance née Kändly
de Nesin Fribourg

Inscrit au présent registre le sept novembre
mil huit cent nonante six sur la déclaration de Friedrich
Schwander père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Friedrich Schwander

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
à Mrey

J. Magniaux

N° 13

Duc René Paul

Le neuf Novembre mil huit cent nonante six - à huit heures après midi est né - à Grey

Duc René Paul fil & légitime

de Duc Jean Charles (Profession:) vigniculteur

de Chavannes sur Moudon domicilié à Grey

et de Bertha née Cornamusaz

de Grey

Inscrit au présent registre le douze Novembre

mil huit cent nonante six sur la déclaration de Jean Charles

Duc père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Jean Charles Duc

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier d'état civil de Moudon

Jr Guignaux

N°

Le Numéro 13 à la page 186 est celui mil huit cent de la neuvième inscription faite dans l'année 1896, midi est né

deux doubles des présent registre sont conformes ce que nous certifions Grey le 31 Décembre 1896. L'officier de l'état civil

de (Profession:) Jr Guignaux domicilié à

Un double a été remis le 8 Janvier 1897 à l'autorité Cantonale en exécution de l'article 3 de la Loi.

Inscrit au présent registre le Grey le 8 Janvier 1897. L'officier d'état civil mil huit cent sur la déclaration de Jr Guignaux

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N° 1
Tuagniaux
Marquettte Emma

Le vingt neuf janvier mil huit cent nonante
Sept à deux heure et demie avant midi est né
à Creu
Tuagniaux Marquettte Emma fille - légitime
de Tuagniaux Jules (Profession:) agriculteur
de Tucherens domicilié à Creu
et de Marie Linas nee Ducrot
de Saint-Sulpice / Vaud

Inscrit au présent registre le vingt deux janvier
mil huit cent nonante-sept sur la déclaration de Tuagniaux
Jules père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Jules Tuagniaux
Communié à l'état civil
de Chaudon

L'officier de l'état civil :
Causaubaz
remplacant

N° 2
Causaubaz
Simée

Le vingt janvier mil huit cent nonante
sept à cinq heure et après midi est née
à Creu
Causaubaz Simée fille légitime
de Causaubaz Julien (Profession:) agriculteur
de Creu domicilié à Creu
et de Elisabeth nee Schmann
de Signau, Berne

Inscrit au présent registre le vingt trois janvier
mil huit cent nonante sept sur la déclaration de Julien Causaubaz
père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Julien Causaubaz

L'officier de l'état civil :

J. Tuagniaux

No 3.
Cornamusaz
Marcel

Le vingt deux janvier _____ mil huit cent nonante
sept à quatre heures & trente minutes avant midi est né
à Grey _____
Cornamusaz Marcel _____ fil légitime _____
de Cornamusaz Henri _____ (Profession:) agriculteur
de Grey _____ domicilié à Grey _____
et de Hortense née DeCrousaz _____
de Grey _____

Inscrit au présent registre le vingt trois janvier _____
mil huit cent nonante sept _____ sur la déclaration de Henri _____
Cornamusaz père de l'enfant nouveau-né _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Cornamusaz

L'officier de l'état civil:

J^m Magniaux

No 4.
Chevalley
Louis Daniel

Le vingt un janvier _____ mil huit cent nonante
sept à six heures _____ avant midi est né
à Grey _____
Chevalley Louis Daniel _____ fil légitime _____
de Henri Chevalley _____ (Profession:) maréchal
de Champtauroz _____ domicilié à Grey _____
et de Alice née Gallon _____
de Molondin _____

Inscrit au présent registre le deux février _____
mil huit cent nonante sept _____ sur la déclaration de Henri _____
Chevalley père de l'enfant nouveau-né _____

Confirmé après lecture faite:

Henri Chevalley

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'officier de l'état civil de
Combrement _____

J^m Magniaux

Registre des naissances A.

N° 5
Estopprey.

Le Sept février _____ mil huit cent ~~nonante~~^{mort né}
Sept _____ à deux _____ heure ~~à~~ _____ avant _____ midi est né
à Granges sous Crey _____
Estopprey _____ fils légitime _____
de François Estopprey _____ (Profession:) agriculteur _____
de Crey _____ domicilié à Granges sous Crey _____
et de Cécile née Cornamusaz _____
de Crey, _____

Inscrit au présent registre le huit février _____
mil huit cent ~~nonante~~ sept _____ sur la déclaration de François
Estopprey père de l'enfant _____

Confirmé après lecture faite :

F. Estopprey

L'officier de l'état civil :

M. Guignaux

N° 6.
Lavanchy Marcel

Le dix sept février _____ mil huit cent ~~nonante~~
Sept _____ à onze _____ heure ~~à~~ _____ après _____ midi est né
à ux Granges sous Crey _____
Lavanchy Marcel _____ fils légitime _____
de Lavanchy François Louis _____ (Profession:) agriculteur _____
de Ford et de Savigny domicilié à ux Granges sous Crey _____
et de Marie Louise née Godat _____
de Cerneu Claude Commune des Bois, Berne. _____

Inscrit au présent registre le vingt février _____
mil huit cent ~~nonante~~ sept _____ sur la déclaration de François
Louis Lavanchy père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Lavanchy François Louis

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers d'état civil
de Ford et de Savigny

M. Guignaux

No 7
Estoppey
Armand René

Le sept Mars _____ mil huit cent nonante
sept à trois heures _____ après midi est né
à aux Granges sous Grey
Estoppey Armand René, fils légitime
de Estoppey Armand (Profession:) agriculteur
de Grey domicilié à aux Granges sous Grey
et de Claire née DeBrousse
de Grey.

Inscrit au présent registre le neuf mars
mil huit cent nonante sept sur la déclaration de Armand
Estoppey père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Armand Estoppey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

No 8
Servier
Blanche

Le quatorze Avril _____ mil huit cent nonante
sept à neuf heures _____ avant midi est née
à Grey
Servier Blanche fille légitime
de Servier Edouard Francillon (Profession:) agriculteur
de St-Croix domicilié à Grey,
et de Méry née Cornamusaz
de Grey.

Inscrit au présent registre le dix sept Avril
mil huit cent nonante sept sur la déclaration de Edouard
Francillon Servier père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

E. Servier

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de St-Croix J. Magnan

Registre des naissances A.

N° 9
Estoppey
Marcel Louis

Le vingt neuf Avril mil huit cent nonante sept à onze heure s. après midi est né à Brey
Estoppey Marcel Louis fil légitime
de Estoppey Maurice Emile (Profession:) agriculteur
de Brey domicilié à Brey
et de Lyda née Nicod sa femme
de Granges

Inscrit au présent registre le deux mai mil huit cent nonante sept sur la déclaration de Maurice Emile Estoppey père de l'enfant nouveau né

Confirmé après lecture faite :

Estoppey Maurice

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

N° 12
Estoppey
Louise Marguerite

Le trois juin mil huit cent nonante sept à huit heure s. avant midi est née à us Granges sous Brey
Estoppey Louise Marguerite fil le légitime
de Estoppey Louis (Profession:) agriculteur
de Brey domicilié à Granges sous Brey
et de Philomène née Pages
de Chatanmaye

Inscrit au présent registre le cinq Juin mil huit cent nonante sept sur la déclaration de Louis Estoppey père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Louis Estoppey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

No 11
Crausaz,

Adrien Frédéric Louis

Le vingt deux juillet _____ mil huit cent nonante sept à six heures _____ après midi est né à Hrey _____
Crausaz Adrien Frédéric Louis fil légitime de Crausaz Alfred (Profession:) agriculteur de Hrey domicilié à Hrey et de Leonie née Crausaz de Hrey.

Inscrit au présent registre le vingt quatre juillet _____ mil huit cent nonante sept sur la déclaration de Alfred Crausaz père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Alfred Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

No 12
Duvuz

Julie Augusta

Le sept Aout _____ mil huit cent nonante sept à onze heures _____ quarante minutes après midi est née à Hrey _____
Duvuz Julie Augusta fil le légitime de Duvuz Julien Jules (Profession:) agriculteur de Cordray domicilié à Hrey et de Marie née Crausaz de Hrey.

Inscrit au présent registre le dix Aout _____ mil huit cent nonante sept sur la déclaration de Hélie Crausaz grand mère maternelle de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Hélie Crausaz

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Nalondins

J. Magnan

Registre des naissances A.

N° 13.
Aebischer John

Par décision du 3 Juin 1944
Le Département de Justice et
Police du Canton de Vaud a
ordonné la rectification
de l'acte ci-contre en ce
sens que les membres de
la famille Aebischer sont
originaires de St Antoine
(Tribouze) et non de Cavel.
Inscrit le 6 Juin 1944
L'officier de l'état civil
Hauer
Communiqué au Département
de Justice et Police et à l'état
civil de St Antoine et de
Cavel le 6 Juin 1944.

Le deux Octobre mil huit cent nonante
Sept à Sept heure S avant midi est né
à ux Granges sous Crey
Aebischer John fil S légitime
de Aebischer Justin Joseph (Profession:) employé H.L.P.
de Cavel Tribouze domicilié à ux Granges sous Crey
et de Adeline Bertha née Chablanat
de Moudon et de Pompierre

Inscrit au présent registre le trois Octobres
mil huit cent nonante Sept sur la déclaration de Justin Joseph
Aebischer père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite:
Aebischer Joseph

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil de Cavel Jr Magniaux

N° 14
RoCHAT
Marguerite

Le douze Novembre mil huit cent nonante
Sept à douze heure S du jour _____ midi est née
à ux Granges sous Crey
RoCHAT Marguerite fil le légitime
de Jules François RoCHAT (Profession:) agriculteur
de Eclépens et du Lieu domicilié à ux Granges sous Crey
et de Louise née Binggeli
de Tahlerne Bonne

Inscrit au présent registre le quinze Novembre
mil huit cent nonante Sept sur la déclaration de Jules François
RoCHAT père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite:
RoCHAT Jules François

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil
de Tahlerne et le lieu Jr Magniaux

No _____

Le N° 14 à la page 193 est celui mil huit cent de la dernière à inscription heure faite dans l'année midi est né 1897, les deux doubles du présent registre sont conformes ce que nous certifions fil _____

de Grey le 31 Décembre 1897 (Profession) l'officier de l'état civil P. Magnan
de _____ domicilié à _____
et de _____

Un double a été remis le 7 Janvier 1898 à l'autorité Cantonale en exécution de l'article 2 de la Loi

Inscrit au présent registre le Grey le 7 Janvier 1898. l'officier de l'état civil P. Magnan
mil huit cent sur la déclaration de _____

*Nu le 10 Janvier 1898
Amour Del*

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

No _____

Le _____ mil huit cent _____
à _____ heure _____ midi est né
à _____

de _____ fil _____
(Profession :) _____
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____

Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent _____ sur la déclaration de _____

Confirmé après lecture faite :

L'officier de l'état civil :

Registre des naissances A.

N^o 1,
Caillet
Susanne Esther

Le seize janvier _____ mil huit cent nonante
huit à trois heures dix minutes après midi est né e
à Vrey
Caillet Susanne-Esther _____ fil le légitime _____
de Caillet Henri _____ (Profession:) agriculteur
de Vrey et de Maracon domicilié à Vrey
et de Marie Louise née Caillet _____
de Vrey et de Maracon _____

Inscrit au présent registre le dix huit janvier _____
mil huit cent nonante huit _____ sur la déclaration de Henri Caillet
père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Henri Caillet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil J^r Magniaux
de Talézieux

N^o 2,
Cornambaz
Nancy Julia

Le dix février _____ mil huit cent nonante
huit à trois heures dix minutes avant midi est née
à Vrey
Cornambaz Nancy Julia _____ fil le légitime _____
de Cornambaz Henri _____ (Profession:) agriculteur
de Vrey domicilié à Vrey
et de Hortense née De Couvaz
de Vrey.

Inscrit au présent registre le douze février _____
mil huit cent nonante huit _____ sur la déclaration de Henri
Cornambaz père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Henri Cornambaz

L'officier de l'état civil :

J^r Magniaux

No 3.
Estoppey
Alfred Emile

Le treize février _____ mil huit cent nonante
huit à onze heures _____ avant midi est né —
à va Granges sous Crey _____
Estoppey Alfred Emile — fil légitime —
de Estoppey Armand (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à va Granges sous Crey
et de Clavie née Debousaz
de Crey

Inscrit au présent registre le quatorze février
mil huit cent nonante huit sur la déclaration de Armand
Estoppey père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Armand Estoppey

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

No 4
Crausaz
Susanne Marguerite

Le six avril _____ mil huit cent nonante
huit à dix heures _____ après midi est né —
à Crey _____
Crausaz Susanne Marguerite — fil légitime —
de Crausaz Julien (Profession:) agriculteur
de Crey domicilié à Crey
et de Elisabeth née Schmann
de Sigran canton de Berne

Inscrit au présent registre le huit avril
mil huit cent nonante huit sur la déclaration de Julien
Crausaz père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Julien Crausaz

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

Registre des naissances A.

N^o 5
Progin
Emile Auguste

Le deux Mai _____ mil huit cent nonante
huit à trois heure et trente minutes avant midi est né
à Brey
Progin Emile Auguste _____ fil légitime
de Progin Joseph Ignace _____ (Profession:) aubergiste
de Wisery et Courtion Tribourg domicilié à Brey,
et de Elisa Henriette née Girib
de Esmonds Tribourg.

Inscrit au présent registre le trois mai _____
mil huit cent nonante huit sur la déclaration de Joseph Ignace
Progin père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Progin Ignace

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Courtion.

J. Magnian

N^o 6
Schwander Emma

Le six août _____ mil huit cent nonante
huit à six heure et _____ après _____ midi est née
à Brey
Schwander Emma _____ fil légitime
de Schwander Friedrich _____ (Profession:) agriculteur
de Langnau Neuve domicilié à Brey
et de Marie Constance née Mändli
de Vésin, Tribourg.

Inscrit au présent registre le neuf août _____
mil huit cent nonante huit sur la déclaration de Friedrich
Schwander père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

Schwander Frédéric

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
de Langnau

J. Magnian

No 7
Crolliet

Alfred

Le douze août _____ mil huit cent nonante
huit à neuf heure s _____ après midi est né _____
à ux Granges sous Crey _____
Crolliet Alfred _____ fil s légitime
de Crolliet Justin Gustave (Profession:) agriculteur
de Henniez _____ domicilié à ux Granges sous Crey
et de Elisa Louise née Dupierre
de Raugemont et Montpreveyres _____

Inscrit au présent registre le quinze août _____
mil huit cent nonante huit _____ sur la déclaration de Crolliet
Justin Gustave père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Justin Crolliet

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier d'état civil J. Magnan
de Granges

No 8
Estoprey

Alexandre

Le vingt six août _____ mil huit cent nonante
huit à dix heure s _____ après midi est né _____
à ux Granges sous Crey _____
Estoprey Alexandre _____ fil s légitime
de Estoprey Alcide (Profession:) agriculteur
de Crey _____ domicilié à ux Granges sous Crey
et de Lina née Lädermann
de Lutzelfluk, Berne _____

Inscrit au présent registre le vingt neuf août _____
mil huit cent nonante huit _____ sur la déclaration de Alcide
Estoprey père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Alcide Estoprey

L'officier de l'état civil :

J. Magnan

No 9.
Terrier
Berthe Lucie

Le quinze Septembre — mil huit cent nonante
 huit à trois heures & trente minutes après midi est né e
 à Crez
Terrier Berthe Lucie — fil le légitime
 de Terrier Edouard Francillon (Profession :) agriculteur —
 de St-Croix domicilié à Crez
 et de Méry née Cornamusaz
 de Crez,

Inscrit au présent registre le dix sept Septembre — mil huit cent
 nonante huit sur la déclaration de Edouard Terrier
 père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite :

E. Terrier

L'officier de l'état civil :

Communiqué à l'officier de l'état civil
 de St-Croix.

J. Magniaux

No 10
Estoppey
Alfred

Le douze Octobre — mil huit cent nonante
 huit à sept heures — avant midi est né —
 à Crez
Estoppey Alfred — fil le légitime
 de Estoppey Maurice Emile (Profession :) agriculteur
 de Crez domicilié à Crez
 et de Lyda née Nicod
 de Granges

Inscrit au présent registre le quatorzi Octobre — mil huit cent
 nonante huit sur la déclaration de Maurice Estoppey
 père de l'enfant nouveau-né

Confirmé après lecture faite :

Estoppey Maurice

L'officier de l'état civil :

J. Magniaux

No 11.
Rochat
Alexandre Jules

Le vingt quatre Novembre mil huit cent nonante
 huit - à onze heure s _____ après midi est né -
 à ux Granges sous Brey _____
Rochat Alexandre Jules - fil s légitime -
 de Rochat Jules François (Profession :) agriculteur -
 de Éclépens et du lieu domicilié à ux Granges sous Brey
 et de Louise née Binggeli _____
 de Hohler Berno _____

Inscrit au présent registre le vingt sept Novembre mil huit cent
 nonante huit sur la déclaration de Jules François Rochat
 père de l'enfant nouveau né. _____
 Confirmé après lecture faite :

Rochat Jules

L'officier de l'état civil :

Communiqué aux officiers de l'état civil
 de la Sabroz et du lieu

J. Magniana

No 12.
Decrousez Jules

Le Six Décembre _____ mil huit cent nonante
 huit - à six - heure s _____ après midi est né e
 à Brey _____
Decrousez Jules - fil le légitime -
 de Decrousez Jules César (Profession :) agriculteur
 de Brey domicilié à Brey _____
 et de Marie Philippine née Page _____
 de Chatonnaye . _____

Inscrit au présent registre le huit Décembre _____ mil huit cent
 nonante huit sur la déclaration de César Decrousez
 père de l'enfant nouveau né _____
 Confirmé après lecture faite :

Decrousez César

L'officier de l'état civil :

J. Magniana

No 13,
Cornut
Emile Aloïs

Le quatorze Décembre — mil huit cent nonante
huit — à une heure quinze minutes avant midi est né
à un Grand sous Brey
Cornut Emile Aloïs — fil légitime —
de Cornut Rodolphe Aimé (Profession:) agriculteur
de Savigny — domicilié à Brey
et de Caroline née Chatelanaud
de Moudon et de Dompierre, (sur Lucens)

Inscrit au présent registre le seize Décembre mil huit cent
nonante huit sur la déclaration de Rodolphe Aimé
Cornut père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Cornut Aimé

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'officier de l'état civil — J. Duagniaux
de Savigny

No 14
Crausaz
Emma Louisa

Le dix huit Décembre — mil huit cent nonante
huit — à quatre heures — avant midi est née
à Brey
Crausaz Emma Louisa — fil le légitime
de Crausaz Alfred (Profession:) agriculteur
de Brey — domicilié à Brey
et de Léonie née Crausaz
de Brey

Inscrit au présent registre le vingt Décembre — mil huit cent
nonante huit sur la déclaration de Alfred Crausaz
père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Crausaz

L'officier de l'état civil:

J. Duagniaux.

⁷⁰
7 Bonspurger mort-né. 82.
13 Achiseus John 193.

répertoire collationné en 1940. 1^{er} imp. P.

No 13,
Cornut
Emile Aloïs

Le quatorze Décembre — mil huit cent nonante
huit — à une heure quinze minutes avant midi est né
à un Grand sous Brey
Cornut Emile Aloïs — fil légitime —
de Cornut Rodolphe Aimé (Profession:) agriculteur
de Savigny — domicilié à Brey
et de Caroline née Chatelanaud
de Moudon et de Dompierre, (sur Lucens)

Inscrit au présent registre le seize Décembre mil huit cent
nonante huit sur la déclaration de Rodolphe Aimé
Cornut père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Cornut Aimé

L'officier de l'état civil:

Communiqué à l'officier de l'état civil — J. Duagniaux
de Savigny

No 14
Crausaz
Emma Louisa

Le dix huit Décembre — mil huit cent nonante
huit — à quatre heures — avant midi est née
à Brey
Crausaz Emma Louisa — fil le légitime
de Crausaz Alfred (Profession:) agriculteur
de Brey — domicilié à Brey
et de Léonie née Crausaz
de Brey

Inscrit au présent registre le vingt Décembre — mil huit cent
nonante huit sur la déclaration de Alfred Crausaz
père de l'enfant nouveau-né.

Confirmé après lecture faite:

Crausaz

L'officier de l'état civil:

J. Duagniaux.

⁷⁰
7 Bonspurger mort-né. 182.
13 Achiselet-john 193.

répertoire collationné en 1940. 1^{er} imp. P.

No.	Name	Page
8	Bessard Henri Adolphe	70
10	Baechler Alfred Cheophile	73
1	Blanc Charles Louis	91
15	Burkhalter Marie	98
6	Baechler Jean Césaire	103
11	Baechler Fritz Ernest	118
1	Briod Jimmy Blanche	128
6	Beyeler Rosa	145
4	Badoux Constant	150
14	Beck Marie Louise	155
3	Badoux Aimé	158
11	Bingzeli	162
6	Badoux Ferrys Aimé	167
10	Duvri Elite	176

No		folio
4	Cornamusaz Marie	2
5	Cosendai Louise	3
10	Cruchon Emile	5
13	Crausaz Marie	7
17	Crausaz Aimé Alphonse	9
4	Caillet Marie	12
6	Cornut Emil	13
12	Cornamusaz Oscar Alexandre	16
13	Cosendai Marie Emma	17
17	Crausaz Alice Louise	19
4	Crausaz Fritz	24
12	Cosendai Sophie	28
2	Caillet Adrienne	31
5	Cornamusaz Emile	33
13	Crausaz Marie Laure	37
14	Crausaz Henri	37
17	Cornamusaz Aimé	39
1	Cosendai Charles Louis	43
7	Crausaz Elise	46
9	Crausaz William	47
2	Cosendai Marie	51
5	Cornamusaz Henri	53
18	Crausaz Sina	59
2	Crausaz Jules César	63
5	Cosendai Sophie	65
7	Crausaz Elise Alice	66
14	Crausaz Marie	68
12	Crausaz Sophie	68
13	Crausaz Victor Auguste	69
2	Crausaz Constant	71
3	Cornamusaz Constant Albert	72
5	Cornamusaz Elise	73
8	Caillet Paul Vincent	74
9	Caillet Charles César	75
12	Crausaz Edmond	76
2	Crausaz Jules César	79
6	Cosendai François	81
13	Cornamusaz Arthur Ernest	85
15	Caillet Emma	86
12	Crausaz François Julia	89
4	Crausaz Daniel	91
8	Cornamusaz Rosine	94
9	Cosendai Henri	95
19	Crausaz Anna	100
2	Cornamusaz Alfred	101

No		folio
4	Cornamusaz Oscar Henri	104
2	Caillet Alfred Samuel	104
10	Cornamusaz Rosa	105
14	Cosendai Jean	107
17	Crausaz Julie	109
18	Crausaz Aimée	109
21	Crausaz Louisa	111
3	Cornamusaz Alfred	114
11	Cornamusaz Ernest	114
5	Caillet Samuel	115
6	Crausaz Oscar	115
7	Crausaz Clémence	116
13	Crausaz Ulysse	119
15	Cosendai Jules	120
3	Cornamusaz	122
5	Crausaz	123
6	Cornamusaz	123
7	Cornamusaz Rachel Esther	124
10	Caillet Louisa	125
11	Crausaz Berthe Susanne	126
2	Cosendai Alice	128
7	Caillet	131
8	Caillet	131
9	Crausaz Hélène	132
2	Crausaz Evira	133
4	Cornamusaz Fritz	134
5	Cosendai Paul	135
6	Chatelarat William	135
8	Crausaz François Frédéric	136
10	Crausaz Susanne Lydie	137
11	Cornamusaz Rosa	138
14	Chevalley Robert	139
1	Corthisy Léonie	143
5	Crausaz Alfred	145
7	Crausaz Aimée	146
8	Crausaz Alfred	146
10	Crausaz Olive	147
2	Crausaz Jeanne Marguerite	149
3	Chevalley Nézida Marguerite	150
10	Crausaz Clémence Hélène	153
11	Crausaz Adrien	154
12	Cornamusaz Elise	154
2	Cornut Aimé légitime par mariage } Chatelarat Anne }	157
9	Crausaz Olga Léonie	161
10	Crausaz Lucie Elise Emma	161
1	Crausaz	165

Suite page ci contre.

2	Chateaubriat Elise	165
4	Cornamusaz Rachel Susanne Eugénie	166
5	Crausaz Adrien Louis	167
1	Crausaz Céline Louise	172
2	Caillot Félix Camille Samuel	172
4	Crausaz Hélène	173
6	Caillot Jeanne Marguerite	174
9	Churchin Marguerite Elise Anna	176
12	Cosondai Berthe Louise	177
14	Chevalley Ernest Louis	178
15	Crausaz Susanne Esther	179
4	Cornamusaz Jean	181
6	Cornamusaz Elise	182
2	Crausaz Aimée	187
3	Cornamusaz Narcot	188
4	Chevalley Louis Daniel	188
11	Crausaz Adrien Frédéric Louis	192
1	Caillot Susanne Esther	195
2	Cornamusaz Nancy Julia	195
4	Crausaz Susanne Marguerite	196
13	Cornut Emile Alois	201
14	Crausaz Emma Louisa	201

	folio
15 De Crousaz Oscar	8.
5 De Crousaz Héline	13
7 De Crousaz Charles	14
9 De Crousaz Alice	15
6 De Crousaz Benjamin	25.
3 De Crousaz Irine	32.
3 De Crousaz Benjamin	44.
5 De Crousaz Louise Amélie	45
3 Desbarrens Valérie Anna	52.
8 Desbarrens José Erika Marie Marguerite	54.
9 Ducommun Marie Céline	55.
4 Desbarrens Oscar Henri	64
11 De Crousaz Lydie	76.
10 Desbarrens Marie Louise	83.
17 Demierre Pierre Jules	141
6 Demierre Francis Oscar	159
12 Duc Olga	162
7 Dubis Rose Emma	168.
4 Duc Nancy Valérie	175
11 Dubis Henri Frédéric	185
13 Duc René Paul	186
12 Duruz ^{Julie} Augusta	192
12 De Crousaz Julie	200

		folio
2.	Estoppay Berthe Adèle	5.
3	Estoppay Nancy Louise	24
11	Estoppay Samuel Edouard	36.
16	Estoppay Jean	58
17	Estoppay Paul	59.
12	Estoppay Jules César.	63.
10	Estoppay Victor	64.
7	Estoppay, (mort né)	74.
8	Estoppay Constant	82.
21	Estoppay John	89.
12	Estoppay Emilie	96
14	Estoppay Aline	97.
1	Estoppay Emile	101.
7	Estoppay Angélique	104.
15	Estoppay Mathilde Emma	108.
20	Estoppay Fritz	110.
1	Estoppay Sylvain	113.
9	Estoppay Pauline	117.
14.	Estoppay Marquerite Rose.	119.
2	Estoppay Charles	121
3	Estoppay Susanne Louise	129
4	Estoppay Clémence	129
6	Estoppay Marie Albertine	130
3	Estoppay Ernest Henri	134
9	Estoppay Clara	137
12	Estoppay Louise	138
3	Estoppay Alfred	146
7	Estoppay Louise	152
9	Estoppay Berthe Ida	153
13	Estoppay Clarisse	155
4	Estoppay Bertha	158.
7	Estoppay Ferdinand	160
8	Estoppay Cécile	160
10	Estoppay Louis,	164
5	Estoppay Elise	174
10	Estoppay Jules	184
5	Estoppay (mort né),	189
7	Estoppay Armand René	190
9	Estoppay Marcel Louis	191
10	Estoppay Louise Marguerite	191
3	Estoppay Alfred Emile	196
8	Estoppay Alexandre	198
10	Estoppay Alfred	199.



	Folio
11 Fague Emma	6.
5 Fague Aimé	23
9 Fague Hortense	35
10 Fivat Henri Louis	35.
15 Fague Charles & Alfred	38.
6 Fivat Emma	43
10 Fague Constant	55
11 Fague Jules Alfred	58.
8 Fague Elise	88.
1 Fague Susanne Ellen	71.
1 Fivat Henri Louis	74.
18 Fague (mortuè)	87.
5 Fague Paul Louis	93
16 Fivat Lina.	98.
3 Foyallat Jeanne	102.
11 Fague Ernest.	106.
16 Fague Alfred	108.
8 Fague Adolphe	116.
10 Fague & Mortuè	117.
4 Fague Henri Ulysse	122
2 Fague Charles	143
8 Fague Berthe Louise,	152

14	Goy Sophie Alice	57
14	William & Alfred	85
20	Gris Henri	88
4	Gris Edouard	102
1	Grogny Constant	133
3	Guy Rosa	173
11	Gendre Marie Anna	177
7	Gendre Alice Marie	183

No		Folio
9	Haymox Ernest	5.
18.	Henchoz Henri	9.
19.	Henchoz Auguste	10.
9	Henchoz Louis	27.
17	Honsperger Anna Martha	99.

No		Folio
8	Jaggi Louis	4
12	Jaquet Louise Sophie	6
16	Jaquet Emile Cyprien Henri	8
3.	Jaggi Emilie Cécile	12
10	Jaquet de mort-ne,)	33.
1	Jaggi Charles	51.
14	Jaquet Oscar Auguste	56.
3	Jaggi Louis	54.
5	Jaggi Emma	103.
13	Jaquet Charles Robert	102.
16	Jaquet Mathilde Elise	140
18	Jaquet Adrien Edouard	163.
9	Jaquet Charles Aimé	184

	folio
^{N^o} 7 Krebs Jules Louis	4
15 Krebs Emma	18
8 Krebs Frida	34
6 ^{te} Krebs ne' morte	53.
6 ^{te} Krebs Gauré.	65.

N ^o .		folio
16.	Lavancky Lucie	38.
13	Lavancky Emma .	57.
3	Lavancky Francois Louis	20.
14	Lavancky Elise	110
9	Lavancky Marie	145
9	Lavancky Jules .	147
3	Lavancky Louise -	166
6	Lavancky Marcel	184

no

folio

8. Meystre Emile

73.

5 Menou ~~Alexandre~~ Paul Leon

151.

1 Marguerat Elisa

149

40

18. Nicola (ni morte)
- 1 Ny Ida

Folio

109
121

14 Benson Jules Cyprien

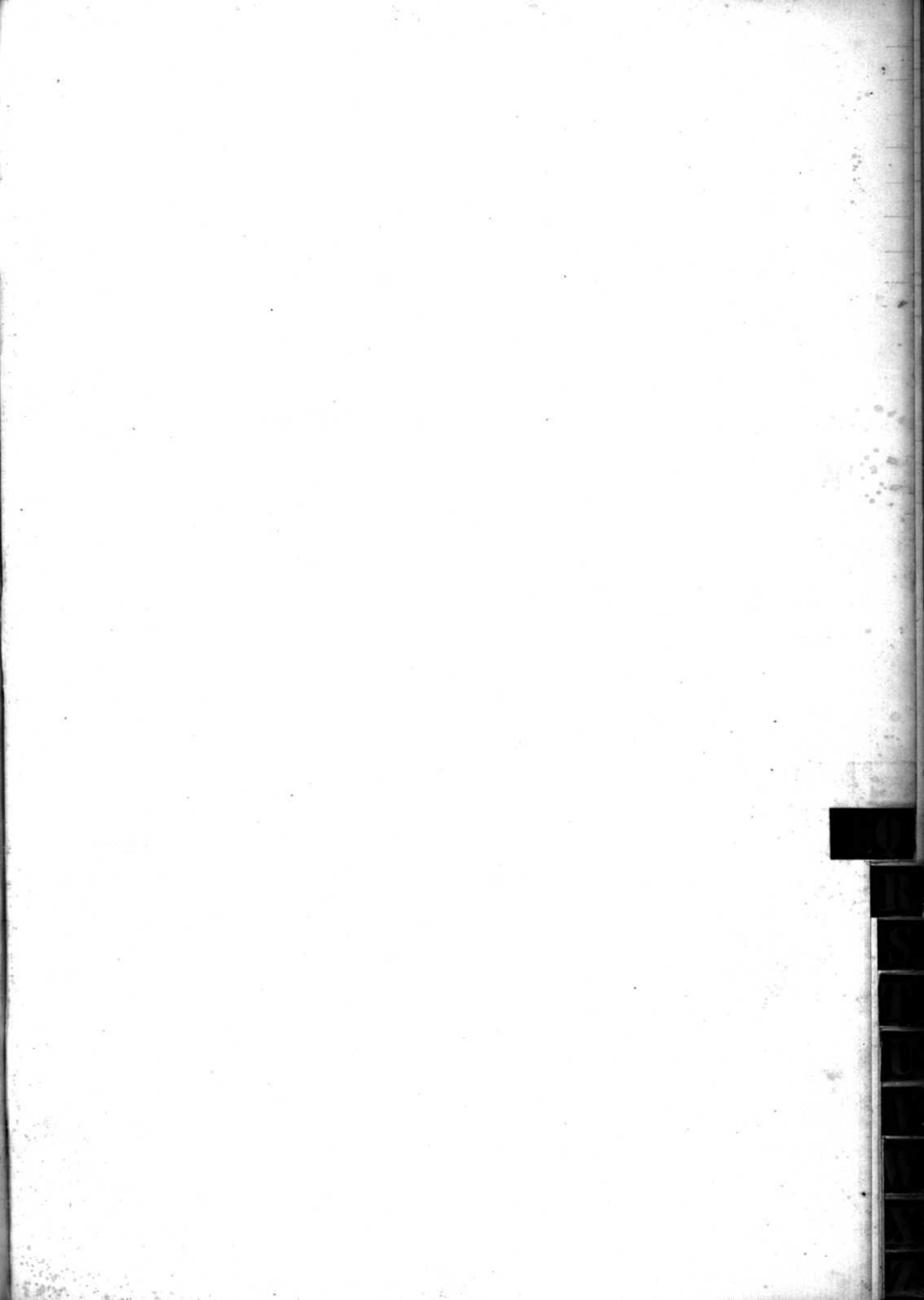
Jules
7



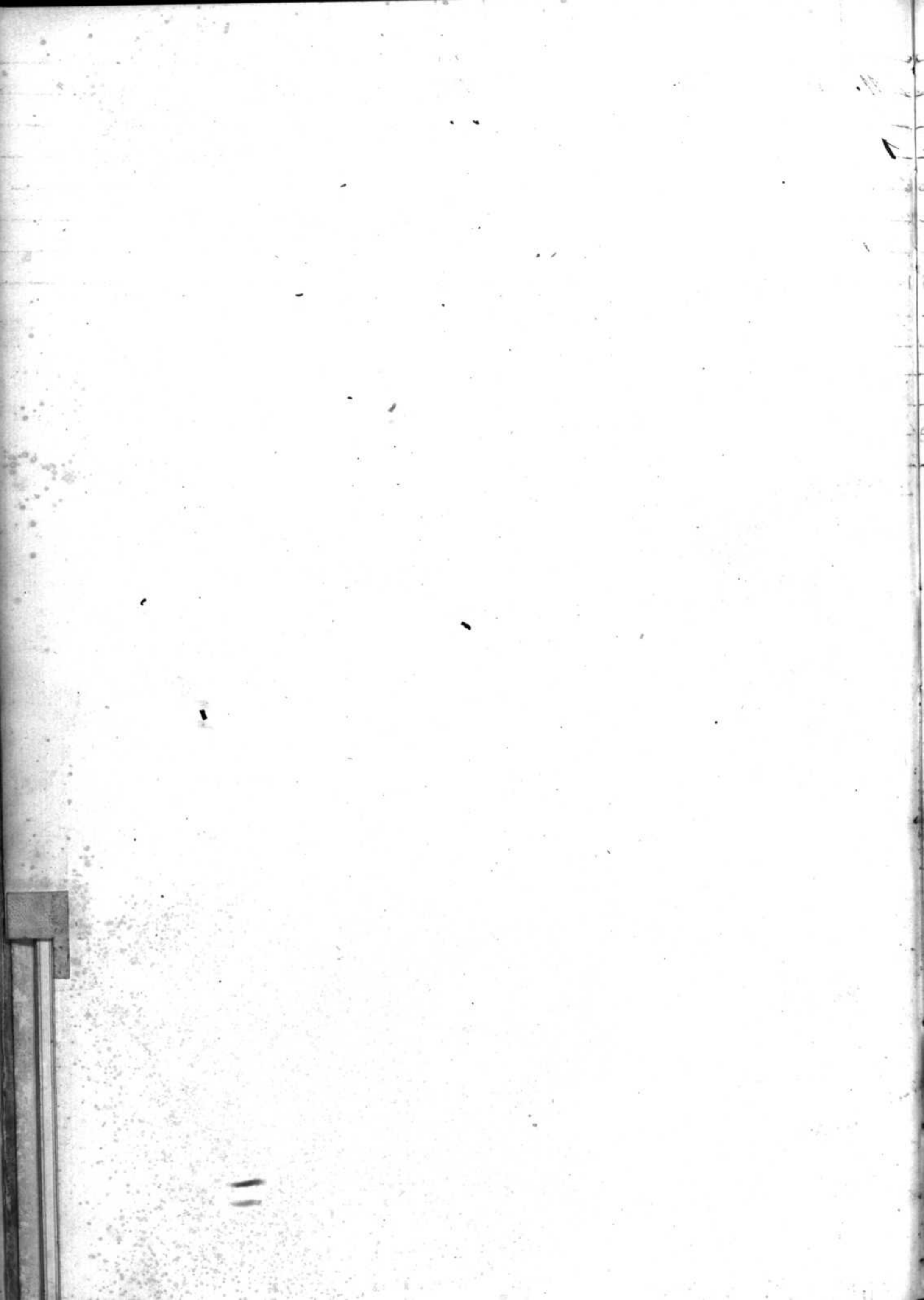
	Folio
8 Pidoux Henri	14
10 Pages Méri Lina	15
16 Pages Constant	18.
2 Pitter Henri	23.
6 Pages John	33.
7 Pages Alfred	34.
2 Terracini Henri Jean Felicien	42.
4 Pages Agénor	67.
11 Pittet Valérie Eugénie	84
7 Pages Louis	94
9 Pittet Rose Louise	105
12 Pittet Cécile	118.
5 Pittet Emma	130
13 Pittet	134
6 Pittet Henri	150
5 Pittet Constance	159
4 Pittet Anna	164
11 Pages Melida	170
13 Ferrer Fernand Oscar	178
8 Pittet Emma	183
8 Ferrer Blanche	190
5 Progin Emile Auguste	197
9 Ferrer Berthe Lucie	199.

Pidoux Constant

28



	folio
6 Resin Nancy	3.
14 Resin Alfred	17.
19 Rochat Charles. Henri	30.
1 Rochat Jules Alci	31.
8. Rochat, ne' mort,	46.
7 Rothlisberger Lina	54.
14 Rochat - (mort ne')	69.
9. Rochat, mort ne'	83.
17 Rothlisberger Emmas	87.
3 Resin Rosa	92.
4 Roulet	92.
10. Rochat, mort ne',	95.
11. Roux Alexandre Gabriel	96.
8 Roux Gustave	124
3 Roux Charles Rodolphe,	144
12 Rochat Amélie Rosine	170.
1 Rochat Eva	180
2 Rochat Nina	180
14 Rochat Marguerite	193.
11 Rochat Alexandre Jules	200.



No		No pages
3.	Steiner Julius Louis	2.
11.	Steiner Fritz	16
15	Steiner Emma	58.
12.	Schoni Emil	84
16	Steiner Adeline	86.
18	Schoni Alfred.	99.
4	Schmid Eduard	144
11	Savary,	148
1	Schmid Ernest.	157
2	Schmid Albert	168
8	Simon fils Francois.	175
3	Schwager Marie Berthe	181
5	Singy Alfred Eugene	182
12	Schwander Alfred	185.
6	Schwander Emma	197

	Folio
3 Thuillard Charles Albert	11.
1 Thuillard Felia Louis	23.
4 Thuillard Julie Emma	34
10 Thuillard Charles - Auguste	47
1 Thuillard William	63.
4 Thuillard Auguste	80.
13 Thuillard Elise	97
22 Thuillard Charles.	111.
7 Thuillard Helene Emilie	136.
7 Trollet Alfred	198.

No		folio
1	Vuagniaux Constant	1.
1	Vuagniaux Adrien	11.
2	Vuagniaux Ernest	26.
40	Vuagniaux Henri	27.
13	Vuagniaux Jean Henri	39.
4	Veyre Henri Charles	44.
4	Vuagniaux Charles	52.
19	Vuagniaux Alice	60.
4	Vuagniaux ^{1 mortu.}	72.
19	Vuagniaux Louis	88.
2	Vuagniaux Henri	113.
12	Vuagniaux Alfred	126.
15	Vuagniaux .	140.
14	Vuagniaux Jean	163.
1	Vuagniaux Marguerite Emma	187.

<u>No</u>		<u>Folio</u>
5.	Wolf Alfred	81.
6	Wolf Emma	93
12	Wittwer Paul	100.

